

**LA FAMILLE DE MEUNG
ET SES ALLIANCES**

JEAN MESQUI

LA FAMILLE DE MEUNG
ET SES ALLIANCES

Un lignage orléanais du XIe au XVe siècle

La famille noble de Meung-sur-Loire, à l'instar de beaucoup de familles régionales, n'a jamais fait l'objet d'une étude détaillée ; seul l'un de ses membres, Léon de Meung, acquit à son corps défendant une renommée dépassant les limites de la province du fait du siège qu'il subit de la part du roi Louis VI et de la mort qui s'ensuivit, rapportée par Suger. Pour autant, son statut dans la petite ville épiscopale n'a jamais été éclairci, pas plus que sa place dans les lignages nobles régionaux. L'enquête mérite donc d'être faite, en reprenant de fond en comble le corpus documentaire et les archives, ce qui conduit à réviser de façon profonde les généalogies fantaisistes qui circulent depuis celles du chanoine Hubert au XVII^e siècle ; elle permet d'appréhender les ramifications d'une famille noble importante dont la fortune et l'importance culmina dans la seconde moitié du XIII^e siècle avec Jean de Meung, archidiacre de Beauce, dont l'identité avec le continuateur du *Roman de la rose* demeure une question à ce jour non résolue.

Sommaire

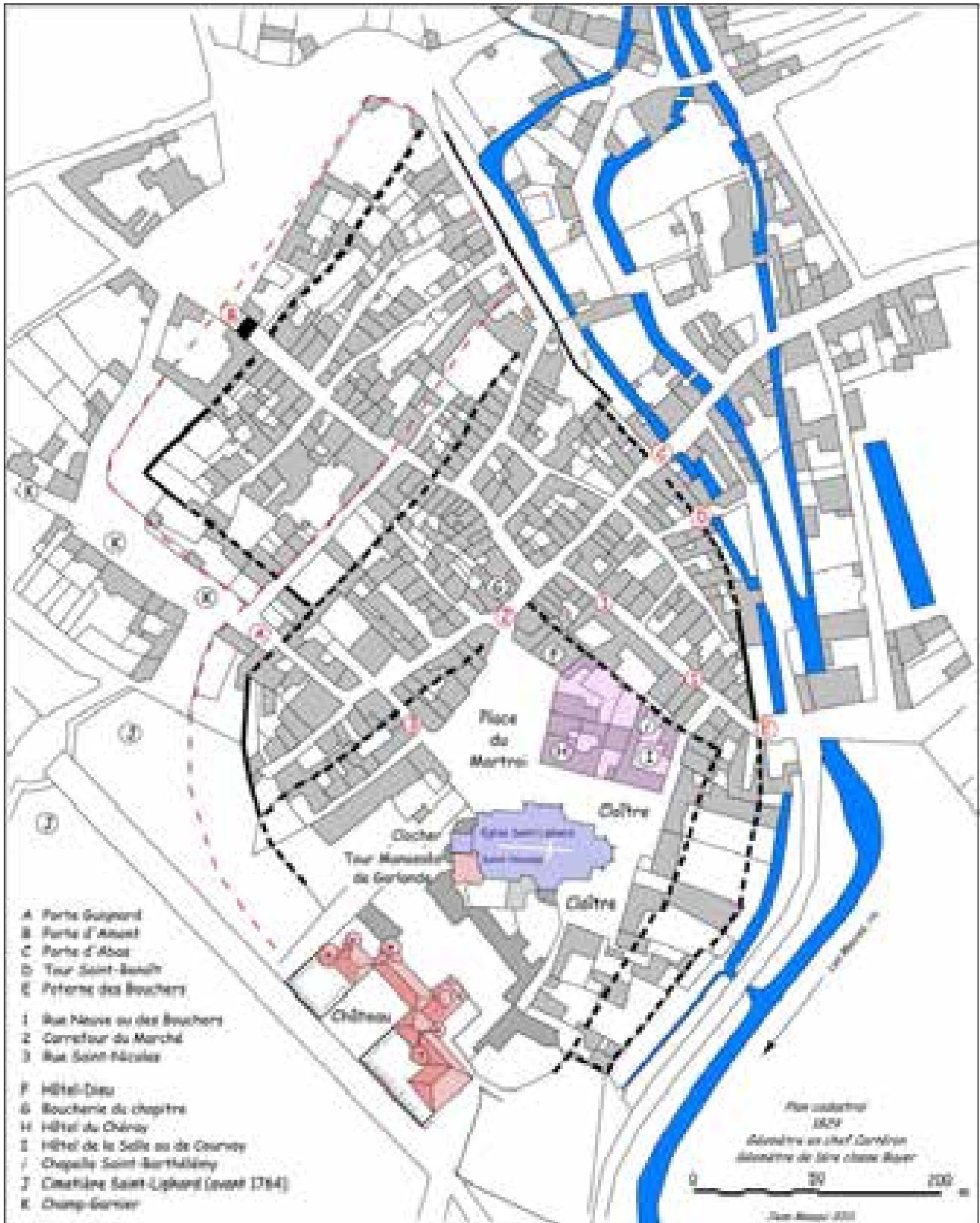


Fig.1: Plan cadastral de la ville en 1829. Les plans du château, de l'église et de la tour de Garlande ont été redessinés, les dessins originaux étant très inexacts; en revanche, l'emprise des bâtiments annexes aujourd'hui disparus a été maintenue. Les tracés d'enceinte sont restitués: la première enceinte correspondait probablement au « vieux mur » du cloître mentionné en 1161. (J.Mesqui 2014)

Les origines de la famille

L'ABBAYE ÉPISCOPALE DE MEUNG-SUR-LOIRE ET SES AVOUÉS

Si l'on en croit la tradition rapportée par les *Acta sanctorum*, le site fortifié protohistorique de *Magdunum*, abandonné après les invasions des « Vandales » (les grandes invasions du début du V^e siècle), aurait été choisi comme refuge par un notable nommé Liphard pour créer un ermitage, probablement au début du VI^e siècle ; il s'agissait d'un important point de traversée de la Loire par des voies nord-sud (fig.2)¹. Cet ermitage était devenu au début du IX^e siècle un monastère, dont le gouvernement avait été concédé par l'empereur Charlemagne à l'évêque d'Orléans Théodulphe². Après la révolte du roi des Lombards Bernard d'Italie en 817, Théodulphe qui avait pris son parti contre Louis le Pieux, fut déposé et relégué dans un monastère, comme d'autres évêques conjurés ; le comte d'Orléans Matfrid, qui figurait parmi les plus grands dignitaires du palais, profita sans doute de cette disgrâce épiscopale pour se faire attribuer le gouvernement du monastère Saint-Liphard³.

Sous son règne, en 822, le monastère disposait d'un avoué, un certain Odolmar, qui intenta avec son puissant maître une action à la cour impériale contre un vassal de l'empereur appelé *Ragimbernus*, dont le père avait été abbé de Saint-Liphard du temps de Charlemagne : cet abbé - laïc - avait, en effet, disposé injustement en faveur de son fils, de biens donnés à l'abbaye par Clotaire [II] (613-629), dépossédant ainsi l'établissement et Matfrid qui en était le régent et le titulaire. C'est au palais d'Attigny que le cas fut tranché, Matfrid ayant pu exhiber les diplômes de donation de Clotaire, ainsi que les confirmations des successeurs de ce roi⁴.

Quelques années plus tard, ce fut au tour de Matfrid de tomber en disgrâce, alors que Théo-



Fig.2 Carte de situation de Meung, avec figuration de la voirie antique et de la voirie médiévale (J.Mesqui 2013)

dulphe, lui, retrouvait la faveur impériale ; les évêques d'Orléans récupérèrent alors définitivement la possession de l'abbaye de Saint-Liphard⁵. Il est fortement probable qu'ils maintinrent sur les lieux l'avoué, personne laïque chargée de défendre le temporel de l'abbaye, et de la représenter en justice, peut-être aussi de la défendre. On sait que ce genre de fonctions, liée au système carolingien des immunités, fut très courant. L'avouerie carolingienne évolua de façon différenciée suivant les régions, mais d'une façon générale, l'office tendit à se transformer en fief héréditaire ; dans certains cas, elle put disparaître totalement, dans d'autres la fonction et les attributs de l'avoué devinrent des fiefs banaux et héréditaires⁶. Il est probable qu'à Meung-sur-Loire, l'avouerie carolingienne se transforma progressi-

1—*Acta Sanctorum - Junii*, éd. Jean Carnandet, Paris-Rome, Victor Palmé, 1867.

2—*Capitularia episcoporum*, p.115-116 : “*cænobia, quæ nobis ad regendum concessa sunt*”.

3—*Formulæ Imperiales*, p.321-322.

4—Voir sur ce sujet Depreux 1994, en particulier p.344-353. Voir aussi Heil 1999, p.47.

5—En 840-843, un diplôme de Charles le Chauve confirmant les biens de l'église d'Orléans cite la *Cella Sancti Liphardi* (*Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, n°33, p.64). En 851, un autre diplôme du même empereur confirme que la *villa* de Terminiers a été transférée par l'évêque Ay de l'« *abbatia sancti Liphardi* » au chapitre de Sainte-Croix (*ibidem*, n°35, p.69). L'église de Terminiers avait pour patron saint Liphard.

6—Sur ce sujet complexe de droit féodal, voir F. Senn, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, Paris, 1903 ; Georges Duby, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*,

vement en un fief tenu de l'évêque possesseur de l'abbaye - la suite de l'histoire semble le prouver.

LÉON [I], ARNULPHE ET LÉON [II] DE MEUNG : LA MAÎTRISE DE LA TRAVERSÉE DE LA LOIRE

C'est par les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise que sont signalés les premiers personnages porteurs du nom de Meung⁷. Ces chroniques rapportent que Foulques Nerra, comte d'Anjou de 987 à 1040, avait l'habitude de traverser la Loire à Meung, entre Orléans et Beaugency, lorsqu'il se rendait de ses terres angevines dans sa vicomté de Château-Landon en Gâtinais; en effet, il trouvait ici un personnage nommé Léon de Meung qu'il considérait comme l'un de ses principaux alliés dans sa politique d'expansion territoriale aux dépens de ses voisins, particulièrement le comte de Blois. Foulques gratifia Léon de la garde du *Domicilium* comtal d'Amboise, ainsi que celle de la forêt de Sologne jusqu'à Romorantin⁸; on peut l'identifier avec le « *Leo de Ambazia* » qui fut témoin, en bonne place, de plusieurs chartes signées par le comte d'Anjou en 1032–1040⁹. Ce fief faisait de Léon, puis de son fils Arnulphe, un des personnages dominants dans la région d'Amboise.

En 1067–1068, Arnulphe se trouva mêlé aux luttes entre les deux petits-fils de Foulques Nerra pour le titre comtal : il paraît avoir pris le parti de Geoffroy [III] le Barbu contre Foulques le Réchin, qui finalement l'emporta sur son cadet. Aussi Foulques l'expulsa d'Amboise, ainsi que son fils

p.97-101 ; Michel Bur, *La formation du comté de Champagne*, p.343-391 ; René Locatelli, *Sur les chemins de la perfection : moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p.109-112 ; Julien Maquet, *Faire justice dans le diocèse de Liège au Moyen-Âge (VIIIe-XIIe siècles). Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève, Droz, 2008, p.351-410, etc.

7—Il est amusant de constater que Hubert, dans ses *Généalogies féodales*, p.188, invente un Pierre de Meung, dit Mauregard, qu'il a trouvé dans une œuvre bourguignonne du XIV^e siècle, *Rota fortunae*, retraçant de façon burlesque la généalogie des seigneurs de Grancey en Haute-Marne. L'auteur de ce roman épique et humoristique, écrit à la Renaissance, mettait en scène un mythique Pierre de Meung, dit Mauregard, vicomte d'Orléans, ennemi de l'église (*La Roue de la Fortune*, p.41), qui n'était autre que Pierre de Montsaingeon, dit Mauregard, sire de Mirebeau-sur-Bèze, qui a réellement existé à la charnière entre le XI^e et le XII^e siècle dans la région de Langres. Pour quelle raison l'auteur de la chronique en fit-il un vicomte d'Orléans, et l'affubla-t-il du nom de Meung ? Il est possible qu'il se soit agi là d'une dérision à l'égard de Jean de Meung l'écrivain, dont l'auteur devait avoir connaissance, et dont il devait avoir lu les œuvres : le petit-fils imaginaire de Pierre de Meung s'appelait, dans le roman, Jean ; après une vie dissolue, il se faisait clerc et devenait évêque des Grecs et chancelier dans leur royaume (*La Roue de la Fortune*, p.47). L'érudite orléanais du XVIII^e siècle Daniel Polluche avait déjà reconnu la supercherie (voir Charoy 1908, p.48), et identifié la source de de Hubert, qui aurait été un manuscrit de la chronique présent dans la bibliothèque d'un

Léon II¹⁰. C'en était donc terminé de la position privilégiée auprès des comtes d'Anjou, et du statut de potentat amboisien ; il restait aux Meung le fief éponyme, tenu de l'évêque d'Orléans.

C'est probablement ce Léon II, ou son successeur direct, qui fut le héros malheureux du siège de 1103 par le futur roi Louis VI¹¹. L'histoire a été rapportée à de nombreuses reprises : Léon, vassal de l'évêque d'Orléans, avait accaparé la plus grande partie du *castrum* de Meung, et s'était emparé d'un autre *castrum* appartenant à l'église d'Orléans, malheureusement non précisé par Suger qui raconte l'histoire. Le prince héritier Louis, sollicité par l'évêque d'Orléans pour remettre au pas son vassal, vint mettre le siège du *castrum* de Meung, qui ne résista pas bien longtemps. Léon se réfugia dans le clocher de l'église proche de sa maison, avec une soixantaine de compagnons selon Suger ; mais l'église fut livrée aux flammes, et Léon et ses compagnons se tuèrent en se jetant du haut du clocher pour éviter d'être brûlés vifs.

Il ne fait guère de doute que le statut de vassal principal sur le site, possédé par la famille de Meung, résulte de l'évolution de l'avouerie carolingienne attestée en 822. Seule cette origine du fief peut expliquer le rôle que s'attribuait Léon, qui manifestement cherchait à s'imposer comme seigneur à Meung au détriment des évêques, et qui probablement usait et abusait des prérogatives seigneuriales qu'il avait accaparées. Mais, en rai-

certain M.Petau, à Orléans. Dans la suite de sa notice généalogique, Hubert mélange les origines des familles de Meung et de la Ferté-Avrain. Sur la chronique elle-même et son attribution à la Renaissance, voir Léopold Delisle, « Girard de Hautgué et Jean de Vesvres, prétendus auteurs de la Roue de la Fortune », dans *Histoire littéraire de la France*, t.33, 1906, p.264-270.

8—*Chroniques d'Anjou et d'Amboise*, p.89-90 (*Gesta Ambaziensium dominorum*). Voir aussi Gérin-Brot 1994, p.28 et note 77, qui donne la traduction et étymologie « *Silva Longa* » par « Sologne ».

9—*Cart.abb. Trinité Vendôme*, n°VIII, XVI, XXXVI-XL. L'éditeur du cartulaire, Charles Métais, l'a bizarrement assimilé à Lisoie d'Amboise (t.I, p.187, n.1), sans doute parce qu'il ne connaissait pas l'épisode relatif à Léon relaté par les chroniques. Léon signa ainsi les chartes relatives à la fondation de la Trinité, en 1040, juste après les vicomtes et le premier cercle des seigneurs angevins, juste avant Landry de Beaugency sur lequel il avait ainsi préséance, pour autant qu'on puisse aller aussi loin dans l'interprétation de la liste des signataires d'un acte de ce type.

10—*Ibidem*, et p.64 (*Chronica de gestis consulum andegavorum*). La chronique des seigneurs d'Amboise indique qu'Arnulphe se trouvait en concurrence sur le site d'Amboise avec deux autres vassaux des comtes : Sulpice, fils de Lisois, tige des seigneurs d'Amboise, qui s'était fait construire une tour de pierre, et Foulcois de Thorigné, qui avait reçu la motte d'Amboise en fief de Geoffroy Martel. Foulcois aurait intrigué avec succès auprès de Foulques le Réchin pour expulser Arnulphe, puis il assiégea la tour d'Amboise pour tenter d'en déloger Sulpice, mais en vain. Léon, fils d'Arnulphe, n'est cité que par la Chronique des comtes.

11—*Vie de Louis VI le Gros*, p.28-20 ; Luchaire 1890, p.15.

son de la lacune de sources, il est évidemment impossible de juger si cette évolution fut continue, l'avouerie se transformant en fief héréditaire, ou si le fief fut une « récréation » postérieure due aux évêques.

On peut tenter de cerner l'étendue des biens et droits attachés à ce fief à cette époque, mais la tâche n'est pas facile, car les listes d'aveux rendus à l'évêque datent de la fin du XIII^e siècle seulement, à une époque où le patrimoine familial s'était agrandi par l'intégration des possessions de la famille de la Ferté-Avrain. Le noyau en était constitué par le fief du Chéray à Meung : « l'hébergement avec les appartenances, les terres arables, les métairies, les vignes, les prés, les pacages, les bois, les rivières, les eaux pour pêcher, la garenne, avec toute la justice haute et basse, sauf les prés des Gorges et certains pacages sis à côté du pré clos »¹². L'« hébergement » proprement dit du Chéray (ou Chéré, déformation de Chézay/ Chézé)¹³ coïncidait, comme l'avait montré le chanoine Binet, puis après lui Marcel Charoy, avec la maison de Léon [II] de Meung proche de l'église Saint-Liphard mentionnée par Suger : plusieurs actes bien plus tardifs le décrivent comme une « maison, jardin et cour ouvrant sur le Cloître de Saint-Liphard à Meung » proche de l'ancien Hôtel-Dieu (fig.1). L'emprise comprenait primitivement la totalité du grand îlot situé au nord-est de l'église ; elle devait englober la grande maison médiévale encore reconnaissable à sa belle fenêtre géminée, en façade nord, et à son pignon oriental percé à l'étage d'une fenêtre en tiers-point¹⁴. C'est dans l'hôtel qu'était rendue la justice de la terre et seigneurie du Chéray, et il y existait un lieu de détention¹⁵.

La terre du Chéray proprement dite se trouvait de l'autre côté de la Loire, au nord-est de la ferme de Roquelin, sur le territoire actuel de la commune de Cléry, comme le prouve une carte anonyme dressée vers 1680 (fig.3)¹⁶. Les possessions



Fig.3. Extrait d'une carte « Plan de Beaugency et des paroisses voisines » (vers 1680; BnF).

des seigneurs se prolongeaient vers le sud-est en englobant la petite seigneurie de la Salle-lez-Cléry, dont le château contrôlait la voie antique d'Orléans à Blois en rive gauche de Loire, et l'autre grande voie antique nord-sud traversant la Loire à Meung, reliant Châteaudun à Bourges celle-là même qu'empruntait Foulques Nerra (fig.2)¹⁷. Ceci explique l'importance que revêtait pour le comte d'Anjou d'avoir cet allié pour contrôler la traversée de la Loire et la voie menant à Orléans et au Gâtinais.

Au-delà de ce noyau constitué par le fief de Chéray, les possessions de la famille tenues de l'évêque étaient bien plus conséquentes, comprenant à la fois des terres, des droits (moulins, fours banaux) et des arrière-fiefs ; elles comprenaient probablement les droits seigneuriaux en Beauce qu'on évoquera plus loin (fig.6).

LA FUSION AVEC LA FAMILLE DE LA FERTÉ-AVRAIN

On n'a pas trace d'une descendance directe de Léon [II] de Meung, et, formellement, il faut attendre les années 1150 pour identifier de façon certaine un nouveau titulaire de la seigneurie, Bouchard [I]. Celui-ci était fils d'un certain Lancelin – prénom générique dans la famille de Beau-

12—Cart, fiefs évêques Orléans, fol. 314.

13—Jacques Soyer, dans ses « Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du Loiret », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1936, t. 22, n°234, p. 18, donne pour étymologie *caseium*, petite maison.

14—Voir Annexe 3 : Les seigneuries du Chéray et de la Salle.

15—La justice était rendue par le prévôt du « Chézé » : ainsi, en 1419, ce dernier condamna à une amende un homme qui avait, avec deux compagnons, brutalisé la chambrière d'un bourgeois dans le but de la violenter – sans y parvenir ; puis il condamna la chambrière à une amende pour avoir lancé une pierre sur le coupable, en le blessant à la tête tandis qu'il était emprisonné au « Chézé », alors que son employeur était mis à l'amende pour avoir battu l'un des complices ! (Arch.dép.Loiret, fonds Jarry, 2J 2461).

16—BnF, Cartes et Plans, Collection d'Anville, CPL GE DD-2987 (1226 B). Voir aussi la carte de 1667 publiée par Charoy 1908,

entre les pages 131 et 132. Binet – *Dialogues* écrivait en 1579 : « (folio 20) Le temps passé y avoit delà l'eau un chasteau appelé le Chezay, lequel nom est demeuré à un grand climat des pastis de l'autre rive. On voit encores (ce disent les mariniers) quelques pierres de demeurant au fond de l'eau. (folio 41 verso) Il y avoit delà l'eau un chasteau appelé le Chezay que la rivière gaigna. Ledit de Beines dict qu'en sa jeunesse, estant en une toue, on luy monstra les marches de la cave dudit chasteau que l'eau couvroit : de présent cela est couvert de deçà la rivière ». Mais cette assertion paraît assez peu crédible... En revanche, le récit du forfait relaté à la note précédente confirme la localisation du lieu-dit, puisqu'il indique que « Guillet Blondeau est venu en jugement devant Pierre Briot prévôt du Chézé, de ce que en la terre du Chézé en venant de Cléry avec deux autres hommes se sont adressez à Annette, chambesière Guillaume de Vaureuilly (...) ». Or le chemin de Cléry à Meung, en rive gauche de Loire, longeait les terres en question.

17—Voir plus loin, p.11 et note 47, p.13.

gency peut-être indicateur d'une parenté - qui, dans la première moitié du XII^e siècle, avait donné la dîme du chanvre de Meung au prieuré fontevriste de la Magdeleine, aux portes d'Orléans¹⁸ ; l'épouse de Lancelin était Agnès de la Ferté-Avrain, héritière de la seigneurie du même nom en Sologne (aujourd'hui la Ferté-Beauharnais dans le Loir-et-Cher).

L'origine de la famille de la Ferté-Avrain

Il est important de retracer l'histoire de cette seigneurie solognote de la Ferté-Avrain, pour mieux apprécier la façon dont s'effectua la succession de Léon [II] de Meung¹⁹. Le *castrum* de la Ferté fut établi par les seigneurs de Beaugency au droit de la traversée du Beuvron par l'un des grands chemins descendant d'Orléans vers le sud, passant à Romorantin et Issoudun, connu au XVI^e siècle comme le grand chemin de Toulouse ; il se trouvait à cinq kilomètres de l'agglomération antique de Neung (*Noviodunum*) et faisait partie de la seigneurie de Beaugency. Il fut inféodé à un certain Avrain/Havrain dans les années 1000 ; celui-ci avait épousé Adèle, sœur de l'abbé de Saint-Mesmin de Micy Albert [I], tous deux membres d'un des rameaux de la très influente famille des Le Riche²⁰. La famille d'Avrain occupa au XI^e siècle un rang élevé dans l'aristocratie régionale : Hervé, fils cadet d'Avrain, cumulait ainsi l'archidiaconé de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans et le doyenné du chapitre Saint-Vrain de Jargeau, lorsque, avant de partir à Jérusalem, entre 1033 et 1036, il créa au bénéfice de Saint-Mesmin de Micy



Fig.4. Extrait d'une carte « Plan de Beaugency et des paroisses voisines » (vers 1680; BnF).

le prieuré Notre-Dame de la Ferté-Avrain, placé en rive droite du Beuvron (fig.4)²¹. S'il n'était pas évêque, il était ce qu'on pouvait faire de mieux au-dessous de cette dignité.

Lors de la donation faite par Hervé, le château et la terre étaient tenus par son frère Aubry [I], fils d'Avrain, en fief de Landry, seigneur de Beaugency²². Plus tard, dans la seconde moitié du XI^e siècle, le seigneur de la Ferté-Avrain s'appelait Bouchard, prénom générique de la famille de Vendôme ; il peut avoir été le fils d'Aubry - c'est ainsi que nous l'avons placé dans l'arbre de descendance, mais ce n'est pas une certitude²³. Bouchard n'eut pas de descendant mâle ; sa fille Béa-

18— Voir note 31. Dans cette chartre, la seule où il est mentionné, Lancelin ne porte pas le patronyme « de Meung », pas plus que son fils Bouchard ; mais il ne fait aucun doute que ce dernier était Bouchard [I] de Meung, fils d'Agnès de la Ferté-Avrain, comme on y reviendra ci-après.

19— La famille de la Ferté-Avrain a fait l'objet d'une notice, documentée mais inaboutie, de Isabelle Guérin-Brot (Guérin-Brot 1994, p.22-28), et ses établissements religieux d'un autre chapitre du même article (p.40-45) ; les données qui sont fournies ici complètent ou modifient parfois les enchaînements fournis par l'auteur.

20— Albert de Micy est en général considéré comme le fils d'Albert et Hildeburge de Bellême ; il fut le neveu de l'abbé Annon de Micy, qui fut aussi abbé de Jumièges, et de l'évêque Avesgaud du Mans, demi-frère d'un autre évêque, Gervais du Mans ; il était abbé laïc, et eut pour fils Arnulphe, archevêque de Tours ; il avait également des liens avec l'évêque Odolric d'Orléans. Voir parmi d'autres Head 1990, p.227-233, qui fournit une synthèse exhaustive des sources concernant le personnage ; voir aussi Gazeau 2007, p.145 ; Power 2007, p.205 et p.492, fait part d'une autre hypothèse suivant laquelle Albert serait le fils d'Annon de Micy, mais ceci ne change pas fondamentalement son « réseau » relationnel. Sur la famille Le Riche, la bibliographie est trop abondante, et le sujet trop complexe, pour être évoqué ici ; cette famille eut des ramifications en Ile-de-France, dans le Perche, le Chartrain, l'Orléanais, l'Auxerrois, etc.

21— La chartre de fondation, célèbre, figure dans tous les extraits du cartulaire perdu de Saint-Mesmin (voir sources) ; elle a été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (*Un pèleri-*

nage à Jérusalem). Ce prieuré, établi sur la rive droite du Beuvron, fut vendu en tant que bien national le 12 juillet 1791 : il comprenait une ancienne église, un corps de bâtiment pour le fermier, et tous les bâtiments nécessaires à l'exploitation (Érick Noël, *Les Beauharnais : une fortune antillaise - 1756-1796* ; Genève, Droz, 2003, p.310). Il est figuré, en tant que « Bourg Notre-Dame », sur une carte de d'Anville au XVIII^e siècle (BnF, Collection des œuvres de d'Anville, dite Collection Cortambert ; I10 ; GED-10448) : ce bourg était le bourg franc autour de l'église, reconnu en 1163 (voir plus loin). Guérin-Brot 1994, p.24, ne connaissant pas la carte de d'Anville, propose de l'identifier avec le bourg de la Ferté-Avrain lui-même, mais note cependant l'existence du toponyme du Petit bourg (encore existant) dans le cadastre de 1833. Or ce toponyme désigne l'emplacement du bourg Notre-Dame de la carte de d'Anville (fig.2). Sur l'histoire détaillée du prieuré, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu, voir Guérin-Brot 1994, p.40-45.

22— Dans la chartre de fondation du prieuré Notre-Dame entre 1033 et 1036, Hervé ne fait référence qu'au consentement de son seigneur Landry de Beaugency, comme si lui-même avait été titulaire du fief. Il est possible qu'il ait été l'aîné. Aubry de la Ferté-Avrain (« de Firmitate Aurainni/Avraini/Aranni/Auraini ») est témoin de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (*Cart.abb. Trinité Vendôme*, n°35, 36, 38, 40). On note qu'il est l'avant-dernier de la liste des signataires, alors que Léon [I] de Meung/Amboise figurait parmi les premiers ; il ne pouvait en être autrement, puisque Aubry était un vassal du seigneur de Beaugency, alors que Léon dépendait directement du comte d'Anjou à Amboise.

23— Ceci semble être prouvé par le fait que le petit-fils de Bou-

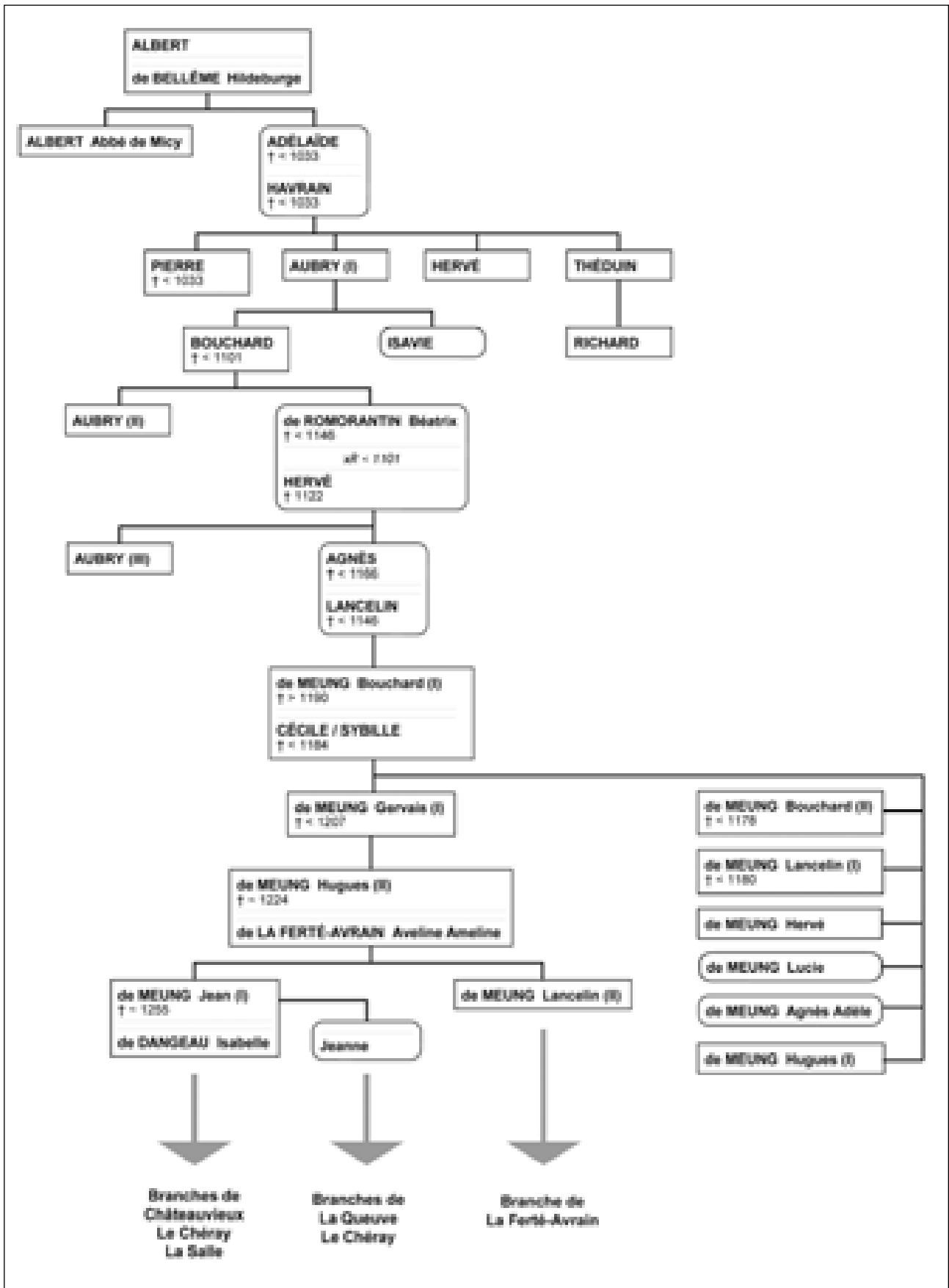


Fig.5: Arbre de descendance des seigneurs de la Ferté-Avrain depuis Havrain.

trix épousa un certain Hervé, que Bouchard associa à la gestion de sa seigneurie à la fin de sa vie. Après la mort de son beau-père, en 1101, Hervé confirma solennellement en présence du roi Philippe I^{er} et de son fils Louis, sa renonciation à toutes les fausses coutumes et autres usurpations que Bouchard avait fait peser sur les biens et les personnes de l'abbaye Saint-Mesmin de Micy²⁴.

Hervé décéda avant 1122 ; le jour même de son décès, sa veuve Béatrix donna à l'abbaye Saint-Mesmin l'église de Saint-Sigismond en Beauce, située à une quinzaine de kilomètres au nord de Meung (fig.6). Cette donation fut faite de concert avec Constance Courteloupe, veuve d'Étienne fils de Bérard *miles* de Saint-Sigismond, et avec l'accord de son fils Aubry [III] et de sa fille Agnès²⁵. Quelques années plus tard, Béatrix donna au prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans, l'église de Chaussy en Beauce, à 45 km au nord d'Orléans (fig.6), à nouveau avec l'approbation de ses deux enfants Aubry [III] et Agnès²⁶. Ces deux églises ne faisaient certainement pas partie du fief solognot qu'Avrain avait reçu en fief du seigneur de Beaugency ; on verra plus loin qu'elles appartenaient, en fait, à un ensemble important de droits seigneuriaux détenus de l'évêque d'Orléans dans la Beauce, jusque vers la vallée de l'Essonne, appartenant probablement à la dot de l'épouse d'Avrain, de la famille Le Riche.

Béatrix et Hervé de la Ferté-Avrain et la seigneurie du Chéray à Meung

Béatrix et son mari furent certainement à la tête de l'ancienne seigneurie de Léon [II] de Meung dans la ville ligérienne. En effet, alors qu'elle était veuve, Béatrix donna à la Magdeleine la moitié du moulin de la Nivelles à Meung²⁷ ; cette terre de la Nivelles, située sur la paroisse Saint-

Pierre de Meung, appartenait à la seigneurie du Chéray²⁸. Il est probable que son mari Hervé fut investi du fief après la mort de Léon [II] en 1103 : peut-être existait-il un lien de parenté, de Béatrix ou de lui-même, avec Léon [II], qui aurait fait du couple le successeur légitime de ce dernier pour le fief épiscopal²⁹.

On rappellera que Léon [I] de Meung avait reçu des comtes d'Anjou la garde de la forêt de Sologne jusqu'à Romorantin ; or Béatrix était appelée, dans l'acte de donation à la Magdeleine, « *Beatrix de Remorentino* » (de Romorantin). Hervé aurait-il été un parent proche de Léon [II] établi à Romorantin ?

Béatrix avait eu deux enfants d'Hervé. Son fils Aubry [III], dut mourir avant elle ; c'est en définitive sa fille Agnès qui hérita de La Ferté-Avrain. Comme on l'a vu, elle avait épousé un certain Lancelin, qui donna la dime du chanvre à la Madeleine. Elle en eut un fils, Bouchard [I] de Meung³⁰. En 1149, elle est appelée dame du château de la Ferté-Avrain (*domina castri*), et donna cette année-là les foires de la fête du Saint-Sépulcre de la Ferté au prieuré Notre-Dame de l'abbaye Saint-Mesmin³¹. Étaient présents à l'acte Simon de Beaugency, Sanche de la Ferté-Hubert, et huit *milites* de la Ferté-Avrain.



chard s'appelait Aubry, reprenant donc un prénom générique familial. L'autre frère d'Hervé s'appelait Thédouin, prénom en usage dans la famille Le Riche.

24—Charte de donation de deux serfs à l'abbaye de Saint-Mesmin par Bouchard et Hervé : *Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, XXXIV. Confirmation de la renonciation par Hervé après le décès de Bouchard, à l'abbaye de Saint-Mesmin, en présence du roi Philippe I^{er} et du prince héritier Louis : *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, p.352-354.

25—*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, XLVIII. Voir aussi XXXII. On n'a que l'acte de confirmation par Jean, évêque d'Orléans, en 1122.

26—Acte daté entre 1137 et 1146 grâce à la confirmation du roi Louis VII, de l'évêque Hélie d'Orléans, enfin de l'évêque Hugues de Bourges : *Grand Cartulaire de Fontevraud* - 2, p.841. En 1162, cette donation fut à nouveau confirmée par l'évêque d'Orléans Manassès de Garlande, à la prière instante du pape et de plusieurs cardinaux, ce qui fait penser que le prieuré devait rencontrer des problèmes pour en jouir paisiblement (*Gallia Christiana*, VIII, p.1452).

27—Cette donation, distincte de celle concernant Chaussy, mais

certainement postérieure à la mort d'Hervé, fut approuvée par son fils Bouchard, à la fin de la ratification des donations de Lancelin et Béatrix : voir note 31.

28—Le cahier des doléances du Bailliage d'Orléans contenait celles des habitants de Meung, représentant que la justice du fief de Nivelles appelait à celle du Chéray, et celle-ci à Meung (Bloch 1906, p.500). En 1759, une visite est faite des terres fiefs de la Nivelles, relevant de la baronnie de Chéray, pour la marquise de Polignac (Arch.dép. Loiret, B 1015).

29—Une autre hypothèse a été proposée - avec prudence et sans conviction - par Guérin-Brot 1994, p.28 : elle serait de postuler que Bouchard, père de Béatrix, était le frère de Léon II. Cette hypothèse conduirait alors à penser que Bouchard n'était pas fils ou descendant d'Aubry [I], ce qui est possible, mais peu vraisemblable.

30—Vauzelles 1873, p.18-19 et p.j.V, p.210-211 : confirmation par Bouchard des dons faits par son père Lancelin, et par dame Béatrix (sa grand-mère maternelle). En 1166, Bouchard donne 5 sous pour l'anniversaire de sa mère Agnès (note n°37).

31—*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, LVII.

La lignée des seigneurs de la Ferté-Avrain et du Chéray

BOUCHARD [I] DE MEUNG

C'est probablement en mémoire de son arrière-grand-père Bouchard de la Ferté-Avrain que le fils d'Agnès et de Lancelin reçut le prénom de Bouchard ; dans la plupart des actes conservés, il porte le nom de Bouchard de Meung. Les deux premiers actes bien datés où il apparaît sont des accords de 1154 et 1156 entre les seigneurs de Beaugency - Simon sur son lit de mort, et son successeur Lancelin - et l'abbaye de la Trinité de Vendôme, mais deux autres actes furent signés antérieurement, probablement en 1149³².

Deux actes successifs, l'un en 1160 et l'autre en 1163, prouvent qu'il récupéra la totalité du patrimoine de son père et de sa mère. En 1160, Manassès de Garlande confirma le don fait par Bouchard, de Coulmiers, Rosières et Montpipeau aux frères de Jérusalem pour y créer une « maison » et un village ; ceci montre que le fief tenu de l'évêque dans la châtellenie de Meung comprenait des droits sur des terres compris entre Meung et Saint-Sigismond (fig.6)³³ ; pour la Ferté-Avrain, le même évêque approuva le règlement d'un différend entre Bouchard et le prieuré Notre-Dame en 1163³⁴. Une charte de 1180 montre clairement la double résidence familiale, à Meung et à la Ferté-Avrain³⁵.

32—*Cart.abb. Trinité Vendôme*, n°DXLII, DXLVIII. L'acte de confirmation des dons de son père et de sa grand-mère intervint avant le décès de Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevraud, en 1149 ; il ne dut guère être antérieur. Un autre acte contemporain fut celui où il amortit la donation d'une maison située « *in oppido madgdunensi, inter duos pontes sitam* », signée la deuxième année de la Croisade de Louis le Gros, soit en 1149 (*Cart. chap. St-Liphard*, n°26)

33—BnF, lat.12776, fol.441 et suiv. ; analyse dans *Gallia Christiana*, t.VIII, p.1451 ; Mannier 1872, p.164 ; commentaire et discussion dans de Maulde 1871, p.115-116. Acte confirmé par Cécile, épouse de Bouchard, Lancelin, Gervais, Lucia ses enfants.

34—Publié dans *Gallia Christiana*, VII, p.1452 ; *Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, LXXIII et LXIV.

35—Acte de 1180 signé à Meung, devant Saint-Liphard, par lequel Bouchard règle un différend avec le chapitre Saint-Liphard, selon lequel il abandonne toute prétention sur le verger dit « Verger du Doyen » ; s'il y en avait une partie de son droit, il la donne pour le salut de l'âme de son père et de sa mère, pour celle de son fils Lancelin, et pour célébrer son anniversaire, celui de sa femme Cécile, de ses filles Adèle et Lucie, pour lesquelles il a donné deux sous de rente ; avec l'accord de Cécile, de ses fils Gervais, Hervé, Hugues, et de Agnès et Lucie,

Le seigneur de la Ferté-Avrain

L'accord confirmé par Manassès en 1163 portait sur des fausses coutumes violemment et injustement perçues par Bouchard sur les hommes et les biens du prieuré Notre-Dame appartenant à l'abbaye de Saint-Mesmin : la discorde portait sur un montant important de 50 livres. Bouchard accepta de reverser 30 livres au prieuré, et 20 livres durent être placées en séquestre, comme gage d'éventuelles nouvelles exactions du seigneur ; par ailleurs, le seigneur accorda la liberté aux hommes du bourg Notre-Dame situé autour de l'église. On peut penser que cette transaction était un habillement de l'achat, par le prieuré, de la liberté pour les habitants du petit bourg.

En 1166, Bouchard reconnaissait devoir 8 sous sur le péage au prieuré : 5 sous par an pour l'anniversaire de dame Agnès sa mère, et 3 sous pour l'anniversaire d'Hervé de la Porte, qui fut soit son arrière grand-oncle, fondateur du prieuré, soit plutôt son grand-père Hervé³⁶.

Treize ans plus tard, en 1179, se concluait un nouvelle affaire, qui avait conduit à l'excommunication de Bouchard : manifestement, il n'avait pas respecté les clauses de l'accord de 1163, et il dut faire amende honorable, reconnaissant que le bourg Notre-Dame était libre, par opposition au *castellum*, c'est-à-dire le village enclos situé en rive gauche de la rivière (fig.4). Il ajouta 6 sous aux 8 qu'il devait annuellement au prieuré, et reconnut que l'eau coulant entre la roue du moulin situé à l'intérieur du château et le moulin de l'Exploit ap-

qui ont signé à la Ferté-Avrain, devant l'église Sainte-Marie (*Cart. chap. St-Liphard I*, n°97). On notera que la copie du XVIII^e siècle cite d'abord « Adèle », puis la deuxième fois « Agnès » au-dessus de « Adèle » raturé.

36—*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, n°CII : « *ob remedium anime Agnetis matris mee, et, ut dominus noster, anime Hervei de Porta, precibus matris sue* ». On notera qu'un Hervé de la Porte, chevalier, vivait à Meung exactement à cette époque ; il était témoin de l'acte de 1163 (LXXIV) et donna en 1170 une maison du Cloître Saint-Liphard au chapitre pour l'anniversaire de ses parents, avec l'accord de son frère Robert et de sa mère Mathilde, don qui fut amorti en 1178 par Bouchard et son fils Gervais (*Cart. chap. St-Liphard I*, n°23 et 93). Il ne s'agit évidemment pas de celui-là ; je pense qu'il s'agissait plutôt d'Hervé, époux de Béatrix, et que c'est à la prière de celle-ci, mère d'Agnès, que l'anniversaire fut fondé. Pour autant, on peut se demander si le copiste ne fit pas ici une confusion.

partenait au prieuré, en plus de la dîme sur le moulin du château³⁷.

Enfin, en 1184, Bouchard donna au prieuré 12 mines de seigle sur son moulin du château de la Ferté-Avrain, pour l'anniversaire de son épouse Sybille, et celui de son fils Lancelin, tous deux décédés, confirmant par ailleurs la précédente donation³⁸. La même année, il aurait fait un don important à l'autre établissement religieux de la Ferté, le chapitre Saint-Barthélémy qui était une dépendance de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans³⁹, mais il s'agissait probablement d'une confirmation et augmentation des donations de ses prédécesseurs qui ne nous sont pas parvenues : la donation englobait les deux foires se tenant chaque année les jours de Saint-Barnabé et de Saint-Barthélémy, avec la justice pendant ces deux jours et la veille, le droit de pain et de fournage dans son four banal, et six setiers de blé de rente annuelle sur son moulin⁴⁰.

Le seigneur de Meung

La documentation relative à la gestion des affaires de Bouchard à Meung est très fournie, et présente un grand intérêt car elle montre comment au milieu du XII^e siècle, l'évêque Manassès de Garlande reprit le contrôle de la terre de Meung en s'imposant à Bouchard qui y occupait encore une place dominante malgré l'épisode de 1103 fatal à Léon II. On rappellera que cet évêque avait souhaité imprimer sa marque en construisant, dès avant 1162, une tour résidentielle accolée au clocher de Saint-Liphard, symbole de sa prise de contrôle dans une seigneurie où il ne possédait aucune résidence attirée⁴¹.

Le premier document date de 1167 et relate le règlement d'une affaire qui opposait Bouchard à l'évêque et au chapitre Saint-Liphard de Meung concernant le droit de crédit (*creditoria*) dont il estimait disposer sur les marchands (*negociatores*)

37—*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, CII.

38—*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, CXV. Je ne pense pas qu'il se soit agi d'une seconde épouse, mais plutôt d'une erreur (Sybille pour Cécile).

39—Sur le chapitre, voir Guérin-Brot 1994, p.43-45. Poitou, 1994.

40—Cet acte est rapporté par le chanoine Hubert, dans ses *Généalogies orléanaises*, ms.610, fol. 189, sans citer ses sources. Je n'ai pu le retrouver ; le contenu s'en retrouve dans la charte de 1204 de son petit-fils Hugues, citée plus loin.

41—1162 : *Documents orléanais*, p.401-403 ; Manassès fait mention de la tour construite par ses soins dans un acte de 1171 : *Cart.chap. St-Liphard I*, n°4 ; II, fol. 157 recto-verso. Voir Charoy 1908, p.202. C'est probablement dans la tour qu'étaient signés les actes émanés de Meung, comme celui de la réconciliation entre Lancelin de Beaugency et l'abbaye de la Trinité de Vendôme, scellé sous l'autorité de Manassès, Bouchard de Meung étant témoin (*Cart.abb. Trinité Vendôme*, n°569).

de la ville⁴². On sait que les seigneurs titulaires du droit de ban disposaient fréquemment d'un droit de crédit forcé sur les hommes du ban, et les chartes de liberté accordées aux XII^e et XIII^e siècles règlementèrent, entre autres, cet usage afin qu'il ne pèse pas de façon outrancière sur la population⁴³ ; au-delà du seigneur banal, les chevaliers usèrent souvent de leur position sociale dominante pour obtenir des crédits plus ou moins volontaires de la part des bourgeois urbains⁴⁴.

Dans le cas qui nous occupe, Bouchard prétendait avoir sur la ville un droit de crédit de 60 livres remboursables au terme d'une année ; mais les plus anciens officiers de Saint-Liphard soutenaient à l'inverse que son droit était limité à 60 sous (vingt fois moins), remboursables au terme de 40 jours, et qu'en aucun cas Bouchard ne pouvait emprunter plus s'il n'avait pas remboursé. Usant de la proscription canonique du recours à l'usure, Manassès interdit aux « marchands » de la ville de consentir toute nouvelle ouverture de crédit à Bouchard sous peine d'excommunication, et il demanda au prévôt royal d'Orléans de s'assurer que cet interdit soit respecté ; il s'agissait ici d'un moyen indirect de contrer Bouchard, en donnant aux habitants un motif de ne pas céder aux pressions qu'il était susceptible d'exercer. L'évêque confia une mission d'arbitrage à deux seigneurs notables, Lancelin de Beaugency et Évrard du Pui-set, qui lui recommandèrent de prendre en gage la *creditoria*, c'est-à-dire le droit de crédit de Bouchard, pour un montant de 160 livres, ce dernier ayant la faculté de racheter le gage à tout moment ; il semble donc qu'en fait, les arbitres suggéraient tout simplement à l'évêque d'allouer un crédit de 160 livres à Bouchard (sans doute ce montant était-il la somme de la dette existante et des intérêts non officiels), déchargeant les habitants de toute obligation vis-à-vis de lui tant qu'il n'aurait pas remboursé ces sommes à l'évêque. Après remboursement, Bouchard ou ses successeurs récupéreraient leur droit coutumier, mais ne pourraient l'exercer sans qu'un accord préalable ait été

42—Cette charte a été publiée dans le *Cart. Ste-Croix*, p.CX-CXI. Les éditeurs du cartulaire ont interprété cet acte comme étant relatif à un établissement de crédit (« Il nous paraît impossible de traduire autrement que par *banque* le mot *creditoria* »), ce qui est certainement anachronique et impropre.

43—Voir à ce sujet du « crédit forcé » Garaud 1953, p.64 ; Garaud 1964, p.166. L'un des exemples significatifs de cet encadrement du crédit forcé est donné par la charte de Vervins de 1238, qui établit que le seigneur ne peut « emprunter » que du vin ou de la viande, dans la limite d'un plafond de crédit fixé suivant la fortune des habitants, et en tout cas inférieur au cens dû » (voir l'article dans la charte publiée par Melleville 1848, p.330).

44—Voir à ce sujet Barthélémy 1984, p.298-301, dans le contexte de la charte de Vervins.

trouvé entre les habitants de Meung et Bouchard sur le plafond d'emprunt et le terme de remboursement. Enfin, l'évêque précisa qu'il donnait cette créance de 160 livres à titre d'aumône au chapitre Sainte-Croix d'Orléans, afin que le revenu soit utilisé pour célébrer son anniversaire.

L'accord de 1167 était d'importance pour tous les acteurs : Hervé était assisté, lors de la signature dans la salle capitulaire de Sainte-Croix d'Orléans, par sept chevaliers et trois *servientes*, mot que l'on traduirait volontiers par officiers. L'évêque, pour sa part, eut pour témoins le doyen, le sous-doyen, le chantre et le sous-chantre de Sainte-Croix, quatre archidiaques, un archiprêtre, son chapelain, ainsi que Lancelin de Beaugency, Evrard du Puiset et Raoul de Nids, chacun accompagné de trois *milités*. Cette importance se mesure au fait que Bouchard détenait apparemment ce droit de *creditoria* sur tous les hommes de Meung, et non pas seulement sur ses hommes à lui ; en d'autres termes, il s'agissait d'une prérogative banale vraisemblablement usurpée, qui fut de fait supprimée en 1167 car l'on entend plus parler de l'usage d'un tel droit par la suite.

En 1172, la prise de contrôle sur la ville par l'évêque se concrétisa plus fortement encore, par un accord qu'il passa avec Bouchard sur la gestion des fours et moulins banaux du ressort⁴⁵. Cet acte constatait d'abord que, si l'évêque possédait le ban concernant le droit de moudre et de cuire sur tous les marchands ou les ministériaux (« fonctionnaires » seigneuriaux), en revanche il ne détenait d'antiquité aucun four, et venait seulement tout récemment de construire un moulin près de la fontaine Saint-Liphard, alors que Bouchard possédait, lui, un four et un moulin sur sa terre. L'évêque se trouvait donc dépendre du bon vouloir de Bouchard pour récupérer les droits banaux qui lui étaient dus lorsque les habitants étrangers à la terre de Bouchard utilisaient le four et le moulin de Bouchard. Afin de faire cesser cet état de fait qui lui était insupportable, l'évêque avait fait construire le nouveau moulin, et se proposait de faire construire un nouveau four dans le *castrum* ; mais, sans attendre cette construction, il convint avec Bouchard de partager à égalité la possession des moulins et des fours, avec les droits banaux et les droits de justice afférents, l'acte de 1172 réglant le fonctionnement de l'indivision. Cet acte prévoyait aussi l'accroissement de population de la ville : si un tel accroissement justifiait la construction d'autres fours ou moulins banaux, alors

45—Acte de 1172 : *Cart. Ste-Croix*, n°LXI, p.116-118. Acte confirmé par Cécile épouse de Bouchard, et leurs enfants Bouchard, Lancelin, Gervais et Hervé.

ils seraient bâtis et entretenus à frais communs. L'accord portait également sur l'approvisionnement en bois des fours : l'évêque ne disposant pas de forêts à proximité, Bouchard accepta de réserver tous ses bois situés au-delà de *Malestret*, situés en rive gauche de Loire, à la Salle-lès-Cléry⁴⁶. Si par fait de guerre, ou par impossibilité de traverser la Loire, on ne pouvait accéder à ces bois, les parties devaient s'accorder pour payer en commun la fourniture de bois en remplacement.

Cette fois, Bouchard était accompagné d'un groupe de témoins ressemblant à celui de 1167 ; l'évêque quant à lui, avait pour témoins quatre archidiaques, un diacre, quatre sous-diacres, un archiprêtre, son chapelain, Étienne, l'abbé de Saint-Euverte, et un certain nombre d'officiers - le maire, le prévôt, un *miles*, le cellérier, etc. En outre était présent son frère Guy de Garlande, seigneur de Tournan-en-Brie, père de Hugues qu'il avait placé comme sous-doyen de Sainte-Croix et qui devint doyen à partir de 1173, puis évêque à partir de 1198.

Ces deux actes montrent clairement le changement qui s'opéra dans l'agglomération de Meung durant les années 1160-1170 ; alors que jusqu'au milieu du XII^e siècle, malgré la première reprise en main de 1103, la ville était largement dominée par la famille de Meung, Manassès de Garlande s'imposa comme seigneur dominant en contrôle de la ville et de la seigneurie, réduisant le rôle de Bouchard à celui d'un vassal, certes riche, mais désormais second. Pour autant, Bouchard de Meung conserva la moitié des prérogatives banales que ses prédécesseurs avaient usurpées.

Le départ à la troisième croisade

Dès 1184, il semble que Bouchard chercha à régler ses affaires ici-bas, puisqu'on le voit solder ses conflits et établir des anniversaires pour sa femme, déjà décédée, et lui-même ; cependant, il était encore à Meung en 1190, puisqu'il assista à une donation faite par son fils Gervais. Cette année-là, il décida de se croiser avec son fils Hervé, certaine-

46—Le nom de lieu-dit *Malestret* n'existe plus sous cette forme exacte. Il s'agit du lieu-dit actuel de Matétrás sur la commune de Cléry, au sud de la Salle, dont le nom est une dégénérescence du vocable primitif. En avril 1229, Jean de Meung, seigneur de la Salle, accorda une charte à ses hommes, qui « auront tout le bois mort jusqu'à la voie de Bretagne, en dehors de la Défense et du bois de « Malestrop » » (Jarry 1899, p.j. III bis, p.329-331). Plus tard, ce bois est appelé « bois de Malatrap » dans le descriptif des fiefs tenus de Jean de Meung l'archidiacre (*Cart.fiefs évêques Orléans*, fol. 316) ; on le retrouve sous le même nom dans l'aveu rendu en 1410 par Alix de Melun pour la Salle (Jarry 1899, p.J. VII, p.338-346). Ceci constitue la première indication par laquelle on peut penser que la famille possédait déjà la seigneurie de la Salle aux portes de Cléry, sur la grande voie de rive gauche de la Loire.

ment un cadet : c'est probablement à cet effet qu'il vendit certains biens à l'église d'Orléans pour un montant de 600 livres, avec l'autorisation du roi Philippe Auguste⁴⁷. Deux ans plus tard, en 1192, une donation de son fils Gervais [I] au prieuré Saint-Martin de Meung, appartenant à l'abbaye Saint-Avit de Châteaudun, nous apprend qu'Hervé et Bouchard « ont goûté une mort heureuse au service de Dieu dans les pays d'outre-mer »⁴⁸. Ils avaient donc participé à la troisième croisade, probablement à la suite de Philippe Auguste qui partit en juillet 1190.

Bouchard devait être alors assez âgé lorsqu'il se croisa ; son premier acte, la confirmation des biens de la Magdeleine, avait été signé avant 1149, mais sa vie « seigneuriale » active véritable ne commença qu'en 1160, avec sa grande donation au profit des frères de l'Hôpital qui prouve son inclination pour la Terre Sainte dès son âge mûre. On peut estimer qu'il avait en 1190 entre 55 et 60 ans, ce qui était un âge très avancé.

La descendance de Bouchard [I]

Du mariage de Bouchard avec une certaine Cécile, naquirent au moins sept enfants, souvent appelés à confirmer les actes paternels : Bouchard [II] (actes de 1160 et 1172⁴⁹ ; probablement décédé avant 1180) ; Lancelin [I] (actes de 1160, 1172 ; décédé avant 1180)⁵⁰ ; Hervé (actes de 1172, 1180, 1184, 1190⁵¹ ; décédé à la troisième Croisade comme on vient de le voir) ; Hugues [I] (actes de 1180, 1184, 1190, 1192)⁵² ; Lucie (actes de 1160 et 1180)⁵³ ; Adèle/Agnès (acte de 1180)⁵⁴ ; Gervais [I] (actes de 1160, 1172, 1178, 1180, 1184, 1190)⁵⁵. Le chanoine Hubert Robert a créé de toutes pièces un autre fils, « Ursion », qu'il considère comme « le quatrième »,

à côté de Lancelin, Gervais et Hervé ; il a certainement fait confusion avec Hugues⁵⁶.

GERVAIS [I] ET HUGUES [II] DE MEUNG

Ce fut Gervais qui succéda à son père dans l'ensemble de ses possessions. : en 1190, il créa son propre anniversaire à Saint-Liphard, en donnant deux sous de cens sur Cléry, en présence et avec l'accord de son père et de ses frères Hervé et Hugues. L'acte, passé devant le chantre de Saint-Liphard et plusieurs chanoines, le maire de Meung et celui de Cléry, trois *milites* de son père, et d'autres clercs et laïcs, confirme que la famille avait des biens à la Salle-lez-Cléry, sur la rive gauche. En 1192 et 1195 il fit deux donations successives au prieuré de Saint-Michel, dépendant de l'abbaye de Saint-Avit de Châteaudun, pour le salut de l'âme de son père Bouchard et de son frère Hervé décédés à la Croisade⁵⁷. La seule autre trace qu'on ait de lui est la donation de 20 sous sur le péage de la Ferté-Avrain en la fête de Saint-Barthélémy, qu'il fit à l'Hôpital de Jérusalem ou plutôt à la commanderie Saint-Marc de cet ordre, mais on en ignore la date ; il est probable que cette donation était liée d'une façon ou d'une autre à la croisade de ses père et frère⁵⁸.

Il était décédé en 1204, car son fils unique Hugues commença à délivrer des actes de confirmation, de ratification et d'amortissement à partir de cette date. On conserve la trace d'un grand nombre de tels actes au cours de sa vie, surtout dans le contexte de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, c'est-à-dire dans le secteur de la Ferté-Avrain (prieuré Notre-Dame) et à Saint-Sigismond (prieuré-cure du lieu) ; mais on en trouve

47—Les historiens anciens d'Orléans rapportent qu'en 1190, Philippe Auguste autorisa l'évêque Henri de Dreux à puiser 600 livres parisis dans le trésor de la cathédrale pour « donner à Bouchard de Meun pour retirer de luy quelques heritaiges appartenans à l'Evesché d'Orléans » Guyon 1647, Première partie, p.419. Le Maire 1648, Deuxième tome, p.190, cite la source comme étant le Cartulaire de Sainte-Croix, fol. 3 (disparu aujourd'hui).

48—« *pro remedio animarum patris mei Bucardi et fratris mei Hervei qui felicem mortem in Dei servitio gustaverunt in partibus transmarinis* » (Archives départementales d'Eure-et-Loir, H 4654 : donation d'un setier de froment de rente sur la baillie de Jean Bernard).

49—Voir notes 34, 46.

50—Ibidem.

51—1172 : voir note 46. 1180 : voir note 36. Acte de 1184 par lequel Bouchard, pour le salut de sa femme Cécile et de son fils Lancelin, donne au chapitre de Meung six mines de seigle, avec l'assentiment de ses fils Gervais, Hervé, Hugues (*Cart.chap. St-Liphard I*, n°27). Acte de 1190 suivant lequel Gervais de Meung notifie qu'il a donné au chapitre Saint-Liphard deux sous de cens à prendre à Cléry après son décès, pour faire son anniversaire ; en présence de son père Bouchard et de ses frères Hervé et Hugues (*Cart.chap. St-Liphard I*, n°100).

52—Actes référencés ci-dessus. En 1192, Hugues est encore témoin d'un acte de son frère Gervais (voir note 49).

53—1160 : voir note 33. 1180 : voir note 35.

54—Voir note 35

55—Voir les notes ci-dessus.

56—*Généalogies orléanaises*, fol. 189 et 192. « Ursion de Meung, quatrième filz de Bouchar troisième seigneur de la Ferté Avrain et du Chéré, fut seigneur du Chéré et de Pierrefite proche de Meung en la paroisse de St-Pierre. Ceste terre de Pierrefite a esté depuis dans la maison de Montgommery et y estoit encore en 1360, et en 1584 a passé en celle des Vétus. Ledit Ursion vivoit environ l'an 1200 (...) ». Il est probable qu'Hubert a fait une confusion entre les déclinaisons latines (*Ursionis/Hugonis*). Mais on ne peut exclure qu'il ait été influencé par l'existence d'un « Ours de Meung » (*Ursus de Magduno*) à la fin du XIIIe siècle (voir p.43).

57—Acte de 1192, voir note 49. 1195 : Arch. Dép. Eure-et-Loir, H 4659 : donation de 12 d. de cens sur sa censive de Meung dans la baillie d'Hervé Auger.

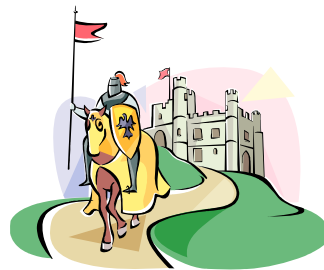
58—Acte de 1208 signé à Meung, par lequel Hugues de Meung confirme la donation faite par feu son père Gervais, dont il est le fils unique (« *unicus ejusdem Gervasii filius* ») : BnF, lat.12776, fol. 418 ; *Cart.comm. Saint-Marc d'Orléans*, p.41. Copié dans Arch.dép.Loiret, fonds Jarry, 2J 2461.

également au cœur des possessions familiales, comme dans le secteur de Huisseau⁵⁹.

Hugues [II] comptait parmi les chevaliers bannerets recensés entre 1204 et 1208 par les clercs de Philippe Auguste⁶⁰. Il épousa une certaine Aveline ou Ameline, avec laquelle il donna aux moines de Mont-Sion qui occupaient l'église de Saint-Samson d'Orléans, le tiers d'une place attenante à leur église pour les anniversaires de son grand-père Bouchard [I] et de son père Gervais [I], ainsi que pour son anniversaire propre ; il leur vendit les deux autres tiers pour 116 livres parisis⁶¹. En novembre 1212, il envisageait d'agrandir sa maison située dans le Cloître à Meung (l'hôtel du Chéray évoqué plus haut) ; il lorgnait donc sur un emplacement situé à l'ouest de sa maison, du côté du puits et de la maison aumônière qui devait devenir, bien plus tard, l'Hôtel-Dieu de Meung (fig.2). Après enquête, le permis de construire ne lui fut pas accordé par l'évêque, la place du Martroy étant reconnue comme étant primitivement un cimetière, donc un lieu consacré⁶².

En février 1224 (n.st.), Hugues fit un don de 20 sous au chapitre Saint-Liphard pour son anniversaire et celui de sa femme Ameline, à prendre sur les revenus de sa terre de Meung⁶³. C'est la der-

nière charte conservée de ce personnage, dont on peut supposer qu'il décéda peu après. Il n'existe, à ce jour, aucune preuve tangible de sa descendance, ni des liens qui l'ont uni avec les personnages qui suivent⁶⁴ ; c'est donc par extrapolation que je propose ici de lui attribuer deux fils, Jean [I] et Lancelin [II], qui, selon moi, se partagèrent la succession de leur père, le premier héritant de la part du lion, avec l'essentiel des possessions magdunoises et briardes et la moitié de la seigneurie de la Ferté-Avrain, le second héritant de l'autre partie de la seigneurie de la Ferté-Avrain.



59—Acte de 1204 par lequel Hugues, sire de la Ferté-Avrain, confirme les donations faites par ses prédécesseurs à la collégiale Saint-Barthélémy : *Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 3 verso. En 1207, Hugues ratifie la vente et cession de serfs à l'abbaye de Saint-Mesmin par Humbaud *Credomih* : *Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, CXLII. En 1208, Hugues ratifie un arbitrage entre le prieuré de Saint-Mesmin et trois de ses vassaux : *ibidem*, CXLIII. En 1214, Hugues ratifie une vente de dîmes sur le territoire de Jouy au prieuré Notre-Dame et au chapitre Saint-Barthélémy : *ibidem*, CLXVIII. En 1217, Hugues amortit la donation de 27 muids de seigle au prieuré par Rainaud Chenart : *ibidem*, CLXXVIII. La même année, il amortit un don fait par Hugues de Saran à la maison hospitalière de Chogy : BnF, lat.12776, fol. 436. En 1220, amortissement de la donation d'une dîme à Saint-Mesmin par le chevalier Renaud de Saint-Sigismond : *Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, CXCIII. La même année, Hugues, chevalier, amortit un don fait par Agnès, femme du chevalier Guillaume Prunelé, seigneur de Montpipeau, décédée en 1218, à l'abbaye Notre-Dame de Voisins de Beaugency, de la dîme sur la paroisse de Coulmiers dans le territoire de Bonneville, et dans les paroisses de Rosières et de Huisseau, avec l'assentiment de sa fille Élisabeth et de son gendre Jean d'Orléans : *Cart.abb. ND de Voisins*, p.57. En 1221, il amortit un don fait par un de ses vassaux à la même abbaye sur les paroisses de Trogny, Huêtre et Sougy, au nord-est de Saint-Sigismond : *ibidem*, p.157-158.

60—*Les Registres de Philippe Auguste*, pub. John W. Baldwin, Paris, Imprimerie Nationale, 1992, p.320.

61—De Vassal 1848, p.7, ne cite malheureusement pas la date de cet acte, que je n'ai pu retrouver ; l'approbation par Manassés de Seignelay donne l'intervalle 1207-1221.

62—*Cart.chap. St-Liphard I*, n°76 ; publié par Charoy 1908, p.j. G, p.196. Voir également l'analyse dans Charoy 1908, p.53-54. Voir enfin notre « Annexe 2 : Les seigneuries du Chéray et de la Salle. Localisation du siège de la seigneurie des Meung dans la ville ».

63—*Cart.chap. St-Liphard I*, n°113. Publié par Charoy 1908, p.j. H, p.270-271.

64—Hubert, dans *Généalogies féodales*, ms.610, fol.189, cite un Jean, fils d'Hugues, « mentionné en 1213 dans le Cartulaire Saint-Mesmin », dont je n'ai retrouvé trace à cette date. Mais il crée surtout un Geoffroy, fils de Hugues, pour lequel il fausse la lecture du cartulaire de l'abbaye en affirmant « Geoffroy (...) fils puisné de Hugues et non de Foulques comme il est écrit en quelques endroits du Chartulaire de Saint-Mesmin - 1226 ». Ce Geoffroy fils d'Hugues n'a jamais existé : voir *Cart.abb. St-Mesmin VII*, CCXI, où l'analyse d'un acte de mai 1226 cite un certain Geoffroy, fils de Foulques, de la Ferté-Avrain, qui donnait pour moitié, et vendait pour l'autre moitié, des vignes à Villais au prieuré Notre-Dame ; en 1224, Imbaud, fils de Foulques, avait fait une vente équivalente, et au début de 1228, Guillaume Couteux, puis Suzanne de Villais, veuve de Guillaume Imbert, sans doute apparentés, firent de même. Il s'agit évidemment de chevaliers de la Ferté-Avrain, qui n'avaient rien avoir avec la famille des seigneurs du lieu. Hubert transforma Geoffroy en un seigneur de la Ferté-Avrain, contestant bizarrement le prénom de Foulques ; dom Vernay, dans un autre écrit (*Cart.abb. St-Mesmin IV*, p.33) fournit d'ailleurs également une analyse erronée (*Gofridus dominus de Feritate Abreni*), faisant la même erreur que Hubert. Hubert ajoute à la confusion en inventant un Jean, fils de Geoffroy, dont il prétend avoir trouvé la trace dans un acte de 1230 : il s'agit en fait de Jean [I] de Meung.

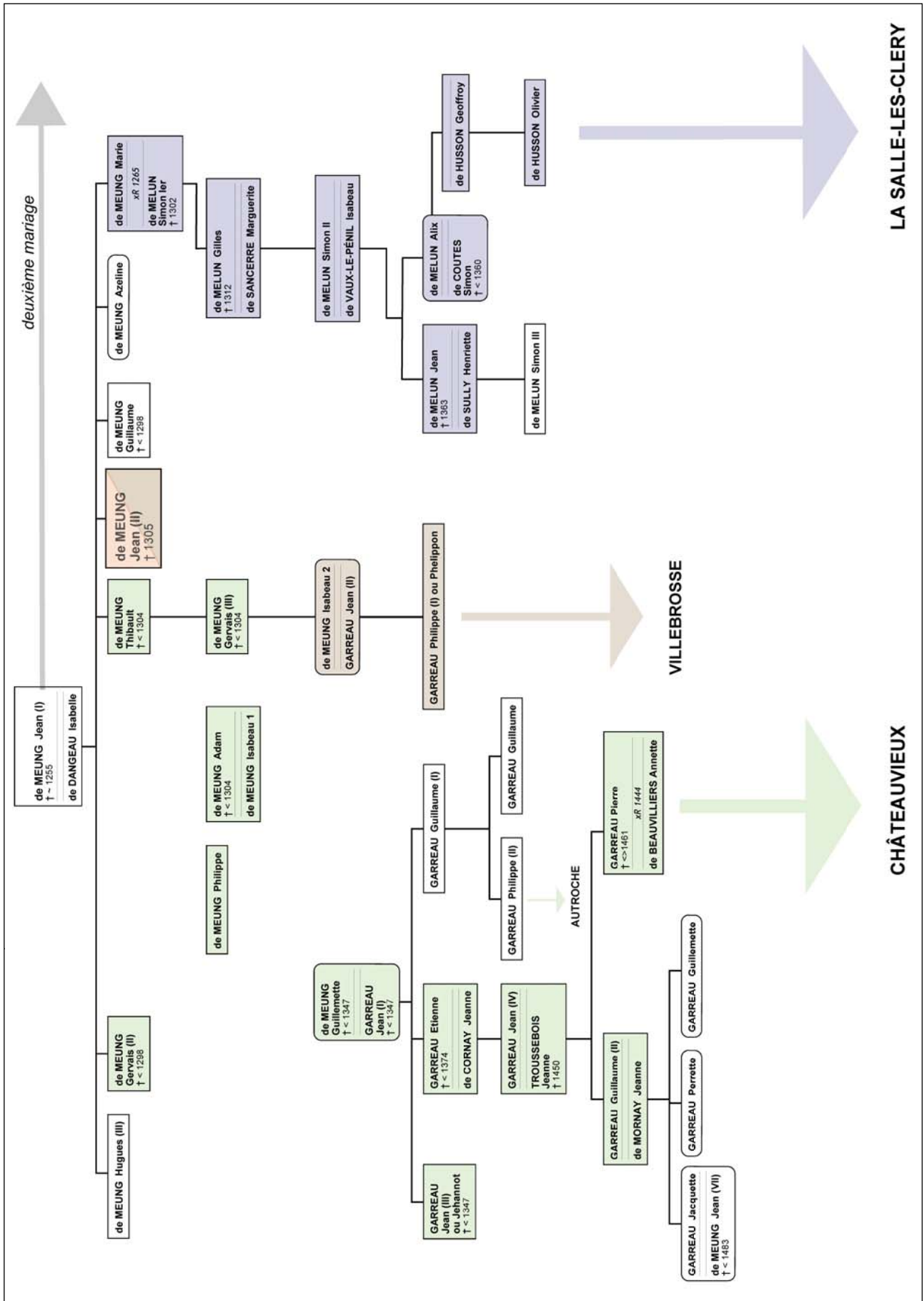


Fig.6: Arbre de la descendance issue du premier mariage de Jean (I) de Meung

La branche aînée des seigneurs du Chéray et de Châteauvieux

LE CHEVALIER JEAN [I] DE MEUNG, SEIGNEUR DU CHÉRAY, DE LA SALLE-LEZ-CLÉRY, DE CHÂTEAUVIEUX, DE LA QUEUVRE

Jean de Meung, chevalier, fait son apparition dans les sources en 1229⁶⁵, à peu près au moment où Hugues disparaissait de la vie active. Beaucoup d'actes qui permettent de le suivre sont des ratifications ou des confirmations de transactions, au profit de Saint-Mesmin, de Notre-Dame de Voisins, de Sainte-Croix, et concernent plus spécifiquement les localités de Chaingy et de Gidy⁶⁶. On sait par ailleurs qu'il avait du bien et des fiefs dans la ville d'Orléans même, puisqu'il y détenait une censive ; à Meung, un acte mentionne sa possession de plusieurs chambres en fief de l'évêque⁶⁷. On peut cerner l'étendue de son patrimoine en listant les possessions qu'il légua à ses enfants : il possédait la seigneurie du Chéray à Meung, avec les actifs beaucerons s'étendant jusqu'à Chaussy au nord-ouest ; la seigneurie de la Salle-lez-Cléry de l'autre côté de la Loire ; la terre de la Queuvre (com. Férolles, Loiret) à l'est du département du Loiret, entre Vienne-en-Val et Jargeau. Il reçut également en partage une partie de la seigneurie de la Ferté-Avrain, comprenant en particulier le site

65—Hubert propose de faire du Jean, chevalier seigneur du Chéray, le fils d'un certain « Ursion de Meung, seigneur du Chéray et de Pierrefitte dans la paroisse Saint-Pierre (voir ci-dessus, note n°56). Cette proposition n'est pas recevable, mais elle a été reprise sans critique par certains auteurs (voir par exemple Jules Doinel dans le *Testament de Jean de Meung*, p.332). Il est possible qu'Hubert ait fait une mauvaise lecture de *filius Hugonis* en *filius Ursionis*. Voir aussi p.43 le développement relatif à Jean, fils d'Ours.

66—1229 : voir note 70. 1231 (février n.st.) : Ratification de la vente de bois des Montils sur Chaingy à l'abbaye Saint-Mesmin par Henri de Mogy (*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, CCXXII, CCXXIII). 1231 : Ratification d'un don à Notre-Dame de Voisins par Hervé Chéneau (*Cart.abb. ND de Voisins*, p.4). 1252 : Ratification d'un échange entre Eudes des Roches et le chapitre Sainte-Croix concernant une dime de Gidy, puis ratification de l'évêque (*Cart. Ste-Croix*, n°CCXCIII). 1254 (mars n.st.) : Ratification, comme deuxième seigneur féodal après Jean de Crissy, d'une donation faite à ND de Voisins à Chaingy, à côté de la voie qui mène de Huisseau vers le sud (*Cart.abb. ND de Voisins*, p.40).

67—1236 : censive de Jean d'Orléans (*Cart. Ste-Croix*, n°CCXXXVIII). 1250 : Tient en fief de l'évêque cinq chambres à Meung : *Cart.chap. St-Liphard I*, n°37 et 38.

primitif de la fortification castrale, désormais appelé « Châteauvieux » pour le différencier de la nouvelle résidence seigneuriale construite sur l'autre rive, à l'emplacement du château classique, ainsi que la motte de l'Exploit et son moulin, situés au sud-ouest, enfin la terre de Villebrosse (fig.4)⁶⁸.

Le Chéray et les droits beaucerons faisaient probablement partie du fief épiscopal d'origine ; symétriquement la Ferté-Avrain, désormais démembrée, était le fief tenu des seigneurs de Beaugency. La Salle-lez-Cléry, fief royal, était dans le patrimoine familial depuis la seconde moitié du XII^e siècle au moins ; en 1229, Jean [II] accorda d'ailleurs aux hommes de sa petite seigneurie une charte d'affranchissement recopiée sur celle que Philippe Auguste avait accordée en 1201 au village de Cléry, de l'autre côté de l'Ardoux⁶⁹. Les Meung y possédaient la petite forteresse de la Salle, qui contrôlait la traversée du cours d'eau par l'antique voie d'Orléans à Blois en rive gauche de Loire (fig.2, fig.7)⁷⁰. Au-delà de cet intérêt stratégique, La

68—Le site n'est identifié en tant que Château vieux qu'à partir de 1304, mais il est clairement identifié comme appartenant aux enfants de Jean. On ne peut douter qu'il s'agisse du site primitif, même si Guérin-Brot 1994, p.24-25, envisage l'hypothèse avec une prudence presque excessive, et propose même qu'il ait pu être construit après le partage. Sur sa désignation : aveu du jeudi après Chandeleur 1347 (n.st.) rendu au comte de Blois pour la seigneurie de Beaugency : « Le chasteau de Chateauvielz avec les foussez, les aulnaiz, oulches et bergerie, courtilz, prez et garemnes séanz environ ledit chasteau et tout les aulnaiz et prez qui sont au-dessus du pont du moulin de la Ferté-Avrain (...) » (Archives municipales de Romorantin, Fonds Nicolas, Archives de Courbantou ; je remercie Mme Corinne Boetti, responsable de Centre de documentation du musée de Sologne, d'avoir bien voulu rechercher et reproduire ce document). En 1404 : « maison, édifice, murs, tourelles, fossés et arrière-fossés d'autour ledit château » (Guérin-Brot 1994, p.24 n.50). Ce château est encore reconnaissable par ses fossés, en rive droite du Beuvron. La seigneurie ainsi démembrée de la seigneurie principale de la Ferté-Avrain comprenait aussi la motte de l'Exploit (« item le lieu et harbergement de l'Exploit » dans le même acte ; appelé la « Motte de l'Exploit » par Guérin 1960, p.66, 178, à partir de textes de 1539). Le document de 1347 contient une délimitation très détaillée des ressorts des deux petites seigneuries.

69—Jarry 1899, p.j. IIIbis, p.329-331.

70—Le château de la Salle existe encore sur la commune de Cléry ; il ne doit sans doute rien au Moyen Âge que sa plateforme fossoyée, sur laquelle s'élève un bâtiment moderne. En 1410, il était décrit comme : « la muraille, place, les fossez et circuits dudit chastel lequel est à présent en ruïne et désert » (Jarry 1899, p.338-339).

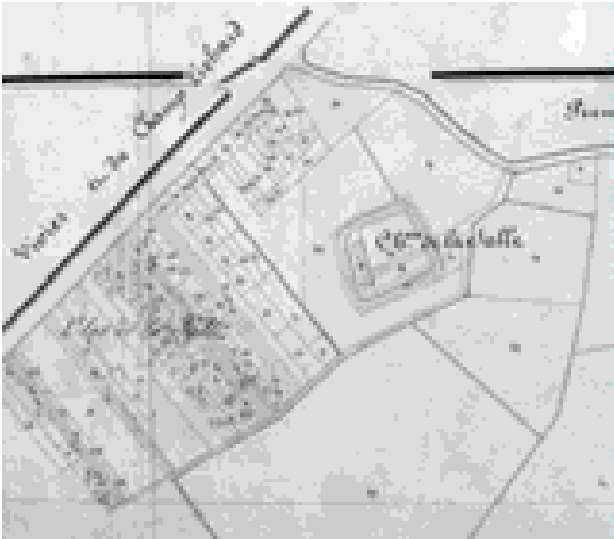


Fig.7: Plan cadastral du château de La Salle à Cléry-Saint-André, en 1827. La plate-forme fossoyée subsiste, avec un bâtiment d'exploitation agricole moderne.

Salle offrait de précieuses ressources en bois de chauffage, comme on l'a vu plus haut. Quant à la seigneurie de la Queuvre, tenue en fief des seigneurs du Puiset, qui eux-mêmes la tenaient de l'évêque, on peut penser qu'elle entra par mariage dans la famille à une génération antérieure⁷¹.

Jean épousa en premières noces Isabelle, fille du chevalier Thibault de Dangeau ; celui-ci possédait, outre la seigneurie de Dangeau, le petit fief de Rondonneau situé au nord de Meung⁷². Jean et Isabelle vivaient principalement à Meung⁷³. Ils eurent une progéniture nombreuse : Hugues [III], écuyer, signalé en 1255, mais qui disparaît ensuite de la documentation⁷⁴ ; Gervais [II] et Thibault, écuyers, Jean [II] – que nous appelons ici Jean l'archidiacre – et Guillaume, clercs, enfin Azeline, tous signalés dans le même acte de mars 1260 (n.st.)⁷⁵.

71—Voir plus loin, p.34.

72—En 1195-99, Thibaud de Dangeau confirme le don d'une terre à Rondonneau par Thibaud Cotez son vassal, au prieuré Saint-Michel de l'abbaye Saint-Avit de Châteaudun (Archives départementales d'Eure-et-Loir, H 4643). La seigneurie passa à son gendre.

73—En 1237, après le décès de Thibault de Dangeau, Jean et Isabelle confirmaient la donation d'un sixième du moulin de la Varenne à Cloyes-sur-le-Loire qu'il avait faite à la Madeleine de Châteaudun (voir *Cart.abb. Madeleine Châteaudun*, n° LXXXIV, CXI, CXIX).

74—Novembre 1255 : Hugues de Meung, écuyer (*Hugo de Meduno, armiger*) ratifie une donation de censives sur le territoire de Dangeau à l'abbaye de Marmoutier par le chevalier Picois (Arch.dép. Eure-et-Loir, H 2524 ; *Cart. Marmoutier Dunois*, n° CCLIX).

75—Mars 1259 v.st. : Ratification par Gervais et Thibault, Jean et Guillaume, Azeline, tous enfants de Jean de Meung, chevalier, de la donation de censives sur le territoire de Dangeau à l'abbaye de Marmoutier par le chevalier Picois (Arch.dép. Eure-et-Loir, H 2524). La date de Pâques 1260 ayant été le 4 avril, il n'y a aucun doute qu'il s'agit donc de mars 1260 nouveau style. (« *Gervasius et Theobaldus armigeri, magister Johannes et Guillelmus clerici fratres, et Azelina soror ipsorum, filii nobilis viri domini Johannis de Mauduno militis* »).

On peut y ajouter Marie, qui épousa en 1265 Simon de Melun, futur maréchal de France, seigneur de la Loupe et de Viévy-le-Rayé⁷⁶. Cette alliance arrangée par l'un de ses frères – probablement Gervais –, prouve que la famille avait acquis une respectable notoriété et une assise financière appréciable, même si ce mariage fut le seul à sortir de l'orbite régionale.

Je pense que Jean contracta, peu avant son décès, une seconde alliance, avec une certaine Jeanne ; il en aurait eu deux enfants, Marguerite et Jean III. On reviendra plus loin sur la justification de cette assertion, qui résulte de l'analyse de la succession de Jean [II] l'Archidiacre son fils, et non de preuves directes (voir p.28).

Jean [I] fit partie des chevaliers convoqués par le roi en 1236 à Saint-Germain-en-Laye pour trois semaines de service militaire ; six ans plus tard, il fit partie des chevaliers convoqués à Chinon pour constituer l'armée royale contre le comte de la Marche⁷⁷. Son patrimoine très important fut partagé entre ses enfants. Se constituèrent ainsi quatre entités : la seigneurie de Châteaueux, aux mains de Gervais et Thibault ; la seigneurie du Chéray et les possessions beauceronnes aux mains de Jean [II] l'archidiacre et sans doute de Guillaume ; la seigneurie de la Salle, en tant que dot de Marie, épouse de Simon de Melun ; enfin la seigneurie de la Queuvre, qui paraît être passée à Jean [III].

LA DESCENDANCE DE JEAN [I].

(1) LES MEUNG SEIGNEURS DE CHÂTEAUEUX, ET LES GARREAU

Gervais [II] de Meung, chevalier, seigneur de Châteaueux

Gervais [II], fils de Jean [I], écuyer en 1260⁷⁸, avait été adoubé chevalier avant 1265 ; à cette date, il est intitulé sire de la Ferté-Avrain dans un acte du chapitre Saint-Barthélémy de cette ville, mais son véritable titre était seigneur de Châteaueux⁷⁹. Un acte de 1266, postérieur d'un an au ma-

76—Voir p.29.

77—*Recueil des Historiens de la France*, t.XXIII, p.725, 727.

78—C'est à tort que René Merlet, dans *l'Inventaire sommaire des archives départementales d'Eure-et-Loir*, série H, t.I, Chartres, 1897, p.273, donne « Gervais de Meung, seigneur de Dangeau, *Gervasius de Magduno, armiger, dominus de Dangeolio* ». En effet, le texte de H 2524 donne seulement Gervais comme écuyer, jamais comme seigneur de Dangeau (voir note 76).

79—1255 : Vente au chapitre Saint-Barthélémy par Gervais, sire de la Ferté-Avrain, de tout ce qu'il avait à Bouchault (*Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 105). Voir note 94 pour son titre de seigneur de Châteaueux. Son intitulé comme sire de la Ferté-Avrain montre à quel point la détention du château primitif demeurerait symbolique pour les contemporains.

riage de sa sœur Marie avec Simon de Melun, montre qu'il possédait des terres à Cléry, jouxtant celles du jeune couple⁸⁰. Cette année-là, il fit partie de l'expédition de Charles I^{er} d'Anjou contre Manfred de Hohenstaufen, et participa à la bataille victorieuse de Bénévent, en compagnie des chevaliers orléanais Guillaume [III] Prunelé⁸¹ et Jean de Marolles⁸² ; mais il ne resta pas dans le pays, et ne figure pas parmi les chevaliers dotés de revenus dans le royaume de Sicile⁸³.

Sans doute cette expédition ne fut pas la seule qu'il mena, et il devait avoir acquis une certaine stature parmi les grands du royaume ; en mars 1268/1269, il était témoin de l'acte de donation signé par Eschivat IV de Chabonais, comte de Bigorre, suivant lequel de dernier faisait de sa demi-sœur Mathilde de Courtenay l'héritière du comté. L'acte fut signé « au *castrum* de Meung, dans les maisons de l'évêque, en la chapelle supérieure »⁸⁴. Il figurait parmi les proches du comte de Blois Jean I^{er} de Châtillon lorsqu'en 1269 celui-ci fit hommage à Paris du fief de Gournay-sur-Marne à l'évêque Étienne II ; cette année-là d'ailleurs, ses deux frères Jean et Guillaume que l'on retrouvera plus loin comptaient sur lui pour rembourser à Paris un prêt qu'ils avaient contracté auprès de changeurs de Bologne⁸⁵. Il décéda avant 1298,

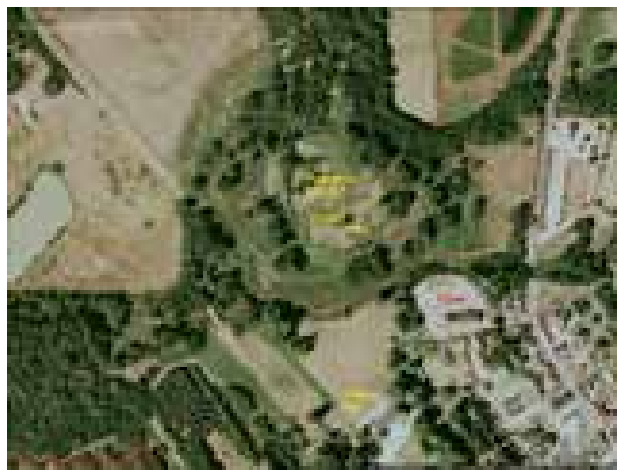


Fig.8: Vue aérienne (2002, Google Earth) du site de Châteauvieux. La plate-forme fossoyée centrale porte au sud-est une porterie en brique (porte piétonne et porte charretière à encadrement de pierre de tuffeau) datant au plus tôt de la fin du XV^e siècle. On trouve également une petite cave à plan en croix, avec deux nefs voûtées en berceau surbaissées, et une croisée d'ogives sur la travée centrale. La croisée n'est pas antérieure au XIV^e siècle, et peut être plus tardive.

puisque son frère Jean l'archidiacre légua dans son testament, signé cette année-là, 10 livres à l'église de Laas (arr. Pithiviers) pour l'anniversaire de Gervais et le sien propre⁸⁶.

Thibault de Meung, seigneur de Châteauvieux, et son fils Gervais [III]

Thibault, également chevalier, semble avoir eu lui aussi quelques droits sur la seigneurie de Châteauvieux - on ne sait quasi rien de lui, si ce n'est par un acte de 1304 rappelant son anniversaire à Saint-Barthélémy⁸⁷. Il était, lui aussi, décédé avant 1298. Thibault avait apparemment reçu, dans le partage des biens de Jean [I], la terre d'Orcière (comm. Cravant), ainsi que la seigneurie sur plusieurs fiefs, dont celui de la Thibaudière à Meung au nom évocateur ; son fils Gervais [III] en hérita, et fit aveu de son « hébergement » d'Orcière vers 1292, qu'il tenait directement de l'évêque⁸⁸. Il tenait également la terre du Rondonneau au voisinage de Meung (comm. Huisseau-sur-Mauves), mais cette fois en fief de son oncle Jean l'archidiacre ; l'anniversaire de son père Thibault à la cathédrale fut doté de 40 s. sur cette terre⁸⁹. Peut-être fut-il la tige d'un rameau de la famille qui eut

80—1266 : Échange entre l'abbaye de Saint-Mesmin et Simon de Melun : l'abbaye cède à Simon des prés proches de ceux de Gervais, et proches du vivier de Simon, contre d'autres prés tenus par lui (*Cart.abb. St-Mesmin de Micy VII*, CCCLIV). Le lieu-dit « Les Viviers » existe encore à l'ouest du château de la Salle, sur la commune de Cléry.

81—Guillaume Prunelé sire d'Herbault en Blésois et de la Porte en Orléanais, était aussi seigneur d'Alzonne et de Montréal en Carcassonnais ; c'est à ce titre qu'il devait connaître Guy de Mirepoix (voir note suivante) (Moreri, *Supplément au grand Dictionnaire historique*. Vol.2, p.122).

82—Voir la chronique de la bataille par le contemporain André de Hongrie, chapelain des rois Bela et Étienne (vers 1272) dans André Duchesne, « *Descriptio victorie quam habuit ecclesia romana anno dominicæ incarnationis MCCLXVI* », dans *Historiæ Francorum scriptores a Philippo Augusto usque ad regis Philippi [IV] dicti Pulchri tempora*, t.V, Paris, Sébastien Cramoisy, 1649, p.843. Voir aussi l'édition de O. Older-Hegger dans *M.G.H., S.S.*, XXVI, p.559-580, ici p.575. Il est particulièrement curieuse que ces trois chevaliers orléanais soient quasiment les seuls désignés nommément par André de Hongrie ; ils étaient dans la première « bataille » dirigée par Jean de Brayselve, maréchal de Sicile, où figuraient aussi le maréchal Guy de Mirepoix, et le vicaire de Sicile Philippe de Montfort, seigneur de Castres et de la Ferté-Alais ; dans la deuxième, sous la conduite de Guy de Mello, évêque d'Auxerre, figuraient Henri de Sully et Hugues son frère, ainsi que Pierre de Villebon, chambellan de France, et les chevaliers de la maison de Beaumont ; dans la troisième Robert, fils aîné du comte de Flandres et Jean, fils aîné du comte de Soissons.

83—Ni Guillaume Prunelé, ni Gervais n'apparaissent dans l'impressionnante liste des français du royaume de Sicile dressée par Paul Durrieu, *Les Archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles Ier*, Paris, Ernest Thouin, 2 vol., 1886-1887. En revanche, Jean de Marolles y figure.

84—Merlet 1857, p.318, p.j. n°X. : « *in castro quod dicitur Meun sur Loire, in domibus episcopi, in capella superiori* ».

85—*Cart. ND de Paris*, t.I, n°179. Pour le remboursement du prêt, voir note 110.

86—« *Lays* » dans le texte originel.

87—Voir note 94.

88—La grande ferme d'Orcière ne comporte plus aujourd'hui de bâtiments antérieurs au XIX^e siècle : voir le dossier de l'Inventaire national, dressé par Daniel Bontemps en 1998 et 2005, référence Mérimée IA45000189, en 2013 <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR24/IA45000189/index.htm>).

89—*Cart.fiefs évêché Orléans*, fol. 310 verso. *Pouillés de la Province de Sens*, p.120, au 12 novembre.

des biens à Gidy, Bricy, et Combleux, et qui semble s'être éteint dans la première moitié du XV^e siècle⁹⁰.

Gervais [III] fut donataire de son oncle Jean l'archidiacre pour la seigneurie solognote de Villebrosse, ainsi que pour la terre de Laas, sur lesquelles on va revenir en évoquant la succession de ce dernier ; il mourut avant l'acte de 1304 où ses propres successeurs confirmèrent devoir 10 sous au chapitre Saint-Barthélémy pour son anniversaire. Il ne semble pas avoir été adoubé chevalier⁹¹.

L'extinction des Meung de Châteaueux et l'apparition de la famille Garreau à la tête de la seigneurie

La dévolution successorale de Châteaueux après le décès de Thibault et des deux Gervais n'est pas limpide : l'acte de 1304 relatif à la collégiale Saint-Barthélémy mentionne deux porteurs du nom de Meung ayant-droit sur la seigneurie, vivants à cette date, qui confirmèrent les rentes dont bénéficiait le chapitre Saint-Barthélémy pour les anniversaires des deux Gervais et de Thibault : il s'agit de Philippe de Meung, écuyer, et de Isabeau, veuve de Adam de Meung, également écuyer⁹². Ils étaient probablement des descendants de Gervais [II] ou de Thibault, sans que l'on puisse savoir leur relation exacte à l'un ou à l'autre.

Mais la seigneurie finit par revenir à une Guillemette de Meung avant 1310, peut-être fille de Gervais [III] ; elle épousa Jean [I] Garreau, écuyer, d'une famille gâtinaise⁹³. Dans deux actes de 1310 et 1315, Jean [I] et son épouse sont désignés comme « sire et dame de la Fermeté-Avrain », mais la suite des actes concernant la famille prouve qu'ils

étaient seigneurs de Châteaueux. Jean vécut jusque vers 1345 ; à la fin de sa vie, il laissa le site de Châteaueux à ses enfants, et se retira dans l'« hébergement de l'Exploit », constitué par une motte située à l'ouest du château originel⁹⁴.

De ses trois fils, l'aîné Jehannot qui rendit aveu de la seigneurie au comte de Blois en 1343, décéda avant 1347 ; ses deux frères Étienne et Guillaume se partagèrent la seigneurie. À l'aîné revint Châteaueux et sa justice ; au second revint la motte de l'Exploit, ainsi que les terres qui devaient porter plus tard le château d'Autroche⁹⁵. L'aîné, Étienne, n'hésita pas à réutiliser les matériaux de l'église Saint-Barthélémy pour refaire son château, et à découvrir deux maisons pour en récupérer les tuiles, peut-être durant les années troublées de l'après-bataille de Poitiers ; sa veuve dut abandonner au chapitre un moulin, en 1374, pour compenser le préjudice⁹⁶. Sa succession fut assurée par Jean [IV] Garreau⁹⁷ ; il est intéressant de noter que ce dernier fut en contentieux avec son cousin très éloigné Jean [VII] de Meung, seigneur de la Ferté-Avrain sur l'autre rive du Beuvron, au sujet de la fortification que ce dernier avait fait faire sur « la mote de La Ferté-Avrain », qui devait être la plateforme fossoyée du château neuf⁹⁸. En 1411, Jean [IV] était, avec son fils Guillaume et sa jeune épouse Jeanne de Mornay, impliqué dans un autre contentieux ; mené conjointement avec les époux des deux sœurs de Jeanne, ce contentieux l'opposait à l'évêque de Chalons et au duc de Bourgogne, au sujet de la vente au grand avocat Jean Jouvenel,

90—Voir p.44.

91—Voir note 94.

92—Juillet 1304 : «Comment les seigneurs de Chasteau vieulx recognurent devoir audit chapitre plusieurs choses pour les anniversaires de leurs devanciers, tant sur la prévosté de Neung que ailleurs » : « À tous ceux qui verront ces présentes lettres, Philippe de Meun [pour Meun (erreur du copiste)] escuier et Ysabeau de Meun femme jadis feu Adam de Meun [pour Meun] escuier seigneurs de Chasteauviez, salut en nostre seigneur. Sachent tuit que nous recognoissons devoir chascun an et sommes tenus à paier si comme il est contenu en ces lettres les anniversaires de nos devanciers : c'est assavoir de noble homme feu Thibault de Meun jadis chevalier et de Gervaise son filz escuier, et de Gervaise de Meun jadis chevalier frère dudit feu Thibault, seigneurs jadis dudit Chateauviez (...) » (*Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 29 verso).

93—Jean [I] ne doit pas être confondu avec son contemporain Jean [II] Garreau, chevalier, époux d'une cousine de Guillemette, sur lequel on va revenir (voir p.28).

94—1310 : Acte reprenant les termes de celui de 1304 signé par Philippe et Isabeau de Meung (copie du XVI^e siècle pleine d'erreurs de lecture : *Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 6). 1315 : mention de la « terre et joustise Jehan Garreau sire de la Ferté Avrain » dans l'aveu de Villebrosse par Jean [II] Garreau seigneur de cette terre (*Cart.fiefs comte de Blois I*, fol. 12 verso). 1329 :

Vassal du comte de Blois pour un fief de 100 livres de revenu et 23 arrière-fiefs (Guérin 1960, p.178). 1343 : Jean, sire de Châteaueux, atteste qu'un de ses vassaux a fait hommage au comte de Blois (*Cart.fiefs comte de Blois II*, fol. 30). La même année, Jean [I] Garreau occupe désormais « l'hbergement de l'Esplet lez la Ferté-Avrain », qu'il tient en fief de son fils Jehannot (*Cart.fiefs comte de Blois II*, fol. 21 verso).

95—Voir note 69. Malheureusement, Pol Potier de Courcy, dans ses suppléments au Père Anselme (t.IX-2, p.970-980), a repris la généalogie fautive du chanoine Robert Hubert dans ses *Généalogies orléanaises*, t.VIII (ms.614), fol. 101-102, qu'il est préférable de ne pas utiliser ; Guillaume y est considéré comme le fils d'Étienne. On peut probablement identifier Guillaume, seigneur de l'Exploit, avec le Guillaume Garreau qui fit aveu de son hébergement de Livry à Châteaurenard (Loiret) en 1353 (*Cartulaire des fiefs du duché d'Orléans*, ms.487, fol. 232). Le fils aîné de Guillaume, Philippe [II] Garreau, fut seigneur d'Autroche, hébergement construit un peu à l'est de la Ferté-Avrain, sur les terres que Guillaume avait reçues en partage (aveu rendu en 1406, *ibidem*, fol. 250) ; son frère, appelé Guillaume, hérita de Livry (aveu rendu en 1403, *ibidem*, fol. 266).

96—Arch.dép. Loir-et-Cher, G 337, fol. 10 verso).

97—Jean 4 est sans doute concerné par un aveu rendu en 1389 au duc d'Orléans rapporté par Hubert (*Généalogies orléanaises*, t.VII, fol. 101 verso) ; il est possible qu'il ne soit que le petit-fils d'Étienne, comme le suggère Hubert. Il est ensuite mentionné dans deux aveux de 1403 et 1404 (*Cartulaire des fiefs du duché d'Orléans*, fol. 249 verso ; Archives nationales de France, Q1 487).

98—Guérin 1960, p.58. Voir p.36.

de la seigneurie de Traînel qui leur venait de leur père et beau-père Guillaume de Mornay⁹⁹.

On terminera cette évocation des Garreau seigneurs de Châteauvieux, en notant que la lignée s'arrêta avec Pierre Garreau, fils de Guillaume, qui mourut apparemment vers 1461¹⁰⁰. Sa sœur Jacqueline épousa Jean VIII de Meung, son cousin au quatorzième degré, seigneur de la Ferté-Avrain¹⁰¹; quant à Pierre, il épousa Annette de Beauvillier, fille de Jean [III] de Beauvillier et d'Alix d'Estoutville, dame du Chéray, de la Ferté-Hubert et d'autres lieux, que nous rencontrerons plus loin. Il en eut une fille, Alix ou Alizon Garreau, qui épousa André de Mornay. La suite des seigneurs de Châteauvieux a été parfaitement étudiée par Isabelle Guérin-Brot¹⁰².

LA DESCENDANCE DE JEAN [I].

(2) LES CHANOINES : JEAN [II] DE MEUNG L'ARCHIDIACRE, SEIGNEUR DU CHÉRAY, ET SON FRÈRE GUILLAUME

Après avoir évoqué, parmi les enfants de Jean [I] de Meung, les deux « laïcs » que furent Gervais et Thibault, voyons ce que devinrent les deux clercs, Jean [II] et Guillaume. Dès 1260, le premier portait le titre de maître, alors que le second était dénommé seulement clerc; cette différenciation perdura pendant la décennie suivante, montrant que Jean avait acquis le grade de maître, contrairement à son frère. Probablement après de premières études de droit civil à l'Université d'Orléans (qui ne porta officiellement ce nom qu'à partir de 1305), les deux frères partirent étudier de 1265 à 1269 à l'université de Bologne, en Italie, réputée pour son enseignement de droit romain et canonique¹⁰³ : c'était un dépaysement que seuls

99—Battifol 1894, p.185, n.1 : la seigneurie de Traînel avait appartenu à Guillaume de Mornay, le père de Jeanne et de ses deux sœurs.

100—Testament de Pierre : 1461 (*Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 134).

101—1484 : Fondation d'un anniversaire par noble demoiselle Jacqueline Garelle, veuve de noble homme Jean de Meung, écuyer, seigneur de la Ferté, en considération de ce que depuis son jeune âge elle a eu une grande dévotion à la collégiale dans laquelle elle a été baptisée, où Guillaume Garreau, écuyer, seigneur de Châteauvieux, et Jeanne de Mornay, ses père et mère, et son mari sont inhumés (*Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 50).

102—Guérin-Brot 1996.

103—Durréu 1914 ; Thomas 1918 ; Walther 1979, p.97-99 ; Rossi 2003 ; Rossi 2004 ; Rossi 2005 ; Rossi 2008. Luciano Rossi a totalement renouvelé ces dernières années les connaissances relatives à Jean de Meung, le juriste, l'écrivain, et l'auteur du *Roman de la Rose*, et je le remercie très vivement d'avoir bien voulu me faire partager ses analyses.

104—On s'amuse à lire le commentaire de René Louis lorsqu'il écrit, à propos de Jean [I] de Meung, le père de celui qui nous concerne : « *Ce petit seigneur de village* avait donc fait élever deux de ses fils dans le métier des armes, tandis que les deux

pouvaient permettre de confortables revenus¹⁰⁴. Jean et Guillaume fréquentaient là-bas des compatriotes venus de la plupart des régions de France : grâce à une vingtaine de reconnaissances de dettes passées devant notaire, on connaît les origines de leurs camarades d'études, qui venaient des diocèses du Mans, de Lisieux, Bourges, Saintes, Tournay, Reims, Troyes, de Marseille, et d'autres encore, tous étant fils de chevaliers ou d'écuyers, d'ailleurs souvent décédés comme l'était à l'époque Jean [I] de Meung. Parmi eux, on remarquait par exemple Pierre de Vendôme, fils du comte de Vendôme, chantre de la cathédrale du Mans, qui décéda là-bas.¹⁰⁵ On connaît aussi leurs livres d'étude : ainsi, dès le 5 juillet 1265, à peine arrivé, Guillaume commandait à un copiste une édition d'un recueil de droit romain, le *Digestum vetus*. Il devait lui en coûter 38 livres bolognaises, soient un peu plus de 12 livres tournois, c'est-à-dire le revenu annuel d'un petit fief comme celui de Laas qui fut la résidence préférée de Jean comme on le verra plus loin¹⁰⁶. Plus tard, en février 1268, il commandait une partie du *Digestum novum*, et des gloses à l'intérieur d'une autre partie de ce corpus juridique appartenant à son frère, l'*Infortiatum* ; le notaire l'appelait « *Guilielmino* »¹⁰⁷. En mars 1269, Jean commandait encore une partie du *Digestum novum*, pour lequel était prévu un délai de copie de dix mois, ce qui prouve que les deux frères envisageaient encore de rester quelques temps¹⁰⁸. C'est par le biais des banquiers pisans que s'effectuaient les transactions ; les sommes prêtées à Bologne étaient rendues à Orléans, à Paris ou à Provins par des connaissances des étudiants. L'on possède un acte du 14 janvier 1269 où Jean reçut à Bologne la contrepartie de 200 livres tournois versées dans la ville d'Orléans à des changeurs par le chevalier Gervais [II] de Meung, frère aîné des deux clercs¹⁰⁹.

Cependant, quelques semaines avant le 2 juillet 1269, Guillaume était rentré à Paris ; quant à Jean, le 19 juillet, avec ses deux confrères Jean de Bouilly (diocèse de Sens) et Renaud de Buisseau (diocèse de Chartres), il mit en gage une édition complète

suivants entraient dans la carrière ecclésiastique et obtenaient des bénéfices dans le chapitre cathédral d'Orléans. » (Louis 1974, p.88-89).

105—Voir *Chart.studii Bononiensis*, V, VII, X, XI, *passim*. Voir analyses dans Walther 1979, p.97-99 ; publication dans Rossi 2003, analyses dans Rossi 2008.

106—*Chart.studii Bononiensis*, V, XLVIII.

107—*Chart.studii Bononiensis*, VIII, XXXIX.

108—*Chart.studii Bononiensis*, XI, CCCLXIX.

109—Le 4 février 1269, Guillaume et Jean empruntent 300 livres tournois, et s'engagent à faire rembourser 150 aux foires de mai de Provins, et le reste aux foires de Saint-Ayoul, en novembre. *Chart.studii Bononiensis*, XI, CCCXLI ; CCCXXXVIII.

du Corpus Juris civilis et une Lectura d'Odofrède, grand maître bolognais, contre 300 livres tournois ; les volumes devaient être acheminés et rendus le 20 novembre à Paris, contre remboursement, moyennant 11 livres tournois pour le transport¹¹⁰. À la fin septembre 1269, arrivait à Bologne un hôte de marque : il s'agissait de Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, petit fils du roi Louis le Gros. Le 30 septembre, il cosigna avec Jean de Meung une reconnaissance de dette, il en signa d'autres pour les frères Jean et Guillaume de Bouilly ; peut-être s'agissait-il de financer le retour au pays des étudiants, qui dès le 18 octobre avaient quitté Bologne, mais en tout cas ceci prouve la proximité de ces étudiants, parmi lesquels Jean au premier chef, avec l'évêque¹¹¹. On peut penser que Robert de Courtenay n'avait pas pour unique but de venir rapatrier les étudiants, et son voyage était également politique¹¹².

Venait-il aussi proposer au jeune maître ès arts la charge d'archidiacre de Beauce qu'il occupa par la suite ? C'est possible, mais les preuves de première main manquent ici cruellement ; selon certains érudits orléanais du XVII^e et du XVIII^e, il serait mentionné en tant qu'archidiacre en 1270 et 1275 siècle ; le titulaire précédent du poste, Régnaud Chertemps, est mentionné pour la dernière

110—Le 2 juillet, Jean reçoit à Bologne des sommes payées par Guillaume à Paris, ce qui signifie que Guillaume devait y être depuis un mois au moins, sinon plus ; le dernier acte où il est mentionné à Bologne date du 4 février 1269 (ci-dessus) ; *Chart.studii Bononiensis*, X, DVIII ; CXXIV.

111—Cette proximité, et ce qu'elle implique en matière de réseau relationnel, a déjà été soulignée par Luciano Rossi dans ses articles. Acte du 18 octobre selon lequel Renaud de Boissy, chanoine de Chartres (et futur doyen de Meung), s'engage à payer des sommes empruntées par l'évêque Robert et maître Jean de Meung. Reconnaissance de remboursement (sans doute finale) le 29 novembre 1269 : *Chart.studii Bononiensis*, XI, CCLI, CCLXXXVII.

112—Le voyage de Robert de Courtenay à Bologne ne fut certainement pas motivé par l'unique souhait de faire rentrer Jean ; peut-être était-il occupé par les affaires relatives à la préparation de la VIII^e croisade qui partit en mai 1270 d'Aigues-Mortes, où il fut aux côtés du roi à son décès.

113—Le chanoine Hubert, et plus tard Dom Gérou, qui consultèrent les archives du chapitre Sainte-Croix disparues aujourd'hui, auraient vu des actes de 1270 et 1275 mentionnant Jean de Meung, chanoine et archidiacre de Beauce, provenant du Livre rouge de Sainte-Croix qui a disparu (Médiathèque d'Orléans, ms.560-561 : Robert Hubert, *Histoire du pays Orléanais...* ; ms.633 : Dom Gérou, *Bibliothèque des auteurs orléanais...*, t.I, p.58). Malheureusement, on ne peut exclure que les érudits se soient recopiés les uns les autres, et il convient de rester prudent avec le chanoine Hubert, qui utilisait le *Cartulaire des évêques* en l'antidatant largement.

114—Régnaud Chertemps était aussi chanoine de la cathédrale de Chartres, où il officia au moins à partir de 1234 : voir *Cart.chap. ND Chartres*, passim. Alexandre Clerval, *Les écoles de Chartres au Moyen Âge*, Paris, Picard, 1895, p.336. Régnaud fut nommé archidiacre de Beauce vers 1260 par Robert de Courtenay, qui l'avait connu alors qu'il était lui-même doyen du chapitre de Chartres (de 1251 à 1258) ; il remplaçait un nommé Jean de la Porte, mentionné en 1255 et 1257 (Cuissard 1904, p.169 ; de

fois sous cette titulature en mai 1269¹¹⁴ mais d'autres actes signaleraient en 1273 et 1276 un certain Thomas comme archidiacre de Beauce, avant qu'il ne devienne sous-doyen au-moins à partir de 1282¹¹⁵. S'il est tentant d'imaginer que l'évêque soit allé chercher Jean de Meung à Bologne pour lui confier ce bénéfice, on ne peut rien affirmer de certain sur sa nomination avant 1283¹¹⁶.

En revanche, un texte récemment exhumé par Luciano Rossi montre qu'en cette fin d'année 1269, il fut probablement l'un des juristes appointés par le roi Charles d'Anjou le 16 novembre pour faire partie d'une ambassade envoyée auprès du roi de Castille Alphonse le Savant ; le roi de Sicile nommait plusieurs des plus grands juristes parisiens et orléanais pour cette mission, qui avait pour but d'obtenir du roi un subside pour armer et gager 300 chevaliers, 200 écuyers et 100 arbalétriers afin d'aider l'empereur sans terres Baudouin II de Constantinople à reconquérir son empire. L'identification n'est évidemment pas totalement certaine ; pour autant, le fait que parmi les juristes figurait également le sous-doyen d'Orléans Pierre de la Motte ne laisse guère de doute, comme l'a montré l'inventeur du texte. On ignore si Jean accomplit effectivement cette ambassade. Mais le fait qu'il ait été retenu parmi les plénipotentiaires choisis par Charles d'Anjou montre que sa réputation dépassait largement les limites de l'Orléanais - probablement avait-il été introduit par Robert de Courtenay lui-même¹¹⁷.

Foulques de Villaret 1883). Régnaud fonda son anniversaire en l'abbaye Saint-Mesmin en mai 1269 : *Cart.abb. St-Mesmin VII*, CCCLXII. En 1269 encore, il achetait des dîmes qu'il donna à l'église de Chartres ; l'une d'entre elles fut amortie en 1273, mais ceci ne signifie pas qu'il vivait encore (*Cart.chap. ND Chartres*, II, p.118 n.1 et p.195, CCCLV). Un titre de Sainte-Croix d'Orléans du 12 novembre 1273 faisait mention de son testament en tant qu'archidiacre de Sologne (*Cart. Ste-Croix*, p.XVII).

115—Cuissard 1902, p.222. *Cart. Ste-Croix*, p.470.

116—À la suite de l'érudite Polluche (Médiathèque d'Orléans, ms.552, p.182), Charles Cuissard cite un acte du 19 décembre 1283 où Jean, archidiacre de Beauce, aurait amorti une maison de sa censive (Cuissard 1904, p.190). Il s'agit donc malheureusement de nouveau d'une source de seconde main. Les éditeurs du *Cart. Ste-Croix*, p.XV, citent l'acte mais non la date, postérieure à 1281 qui est la date de la vente de la maison.

117—On doit la découverte du texte à Luciano Rossi (Rossi 2008, en particulier p.366). Le texte originel est publié dans *Registres chancellerie angevine*, p.274 ; Luciano Rossi l'a reproduit dans son article. La lettre royale donne pouvoir à neuf maîtres « ou à deux d'entre eux » au minimum, comme c'était fréquemment le cas ; il n'est donc pas certain que Jean ait voyagé, et, de plus, il est peu probable que l'ambassade était destinée à partir de Naples. Plus probablement, les maîtres devaient être à Paris lorsque Charles signa sa lettre. Ils avaient pour mission de rapporter l'équivalent des gages de ces soldats, soit la bagatelle de 24 mille marcs d'argent ou 200.000 livres tournois, et de les déposer auprès du roi Saint Louis, puis de délivrer mois par mois les gages. On ne peut douter de l'identification de Jean, comme l'a fort bien montré Luciano Rossi, qui a analysé les implications de cet acte important.

Quant à son frère cadet Guillaume, appelé « homme fameux » (vir memorabilis) dans un acte, il était dès 1275 chanoine de Saint-Liphard, et habitait dans une maison proche de la porte « Besieur » percée dans le « mur de monseigneur l'évêque » à Meung, c'est-à-dire l'enceinte du Cloître ; en 1288, il apparaît dans une charte donnée par sa tante maternelle Mathilde, dame de Dangeau, où cette dernière acceptait de rendre au curé de Dangeau une dîme dont elle prétendait posséder la moitié, et « maître Guillaume » son neveu l'autre moitié. Guillaume était aussi chanoine du chapitre Sainte-Croix d'Orléans puisque c'est sous ce titre qu'il témoigna en 1291 dans deux actes de bornage des biens du chapitre et de ceux du comte de Blois à Nouan-sur-Loire¹¹⁸. Il était certainement décédé lors de la rédaction du testament de son frère Jean, le 25 janvier 1298, mais ce dernier ne le mentionne même pas¹¹⁹.

Le patrimoine et la fortune de Jean l'archidiacre

On a la chance de disposer, pour évaluer en partie le patrimoine de Jean, d'extraits du Cartulaire des fiefs des évêques d'Orléans, constitués au XVIII^e siècle par dom Jean Verninac¹²⁰ (fig.9) ; dans ce document datable des années env.1292 - env.1312, Jean [II] demeurait l'unique représentant de la fratrie issue de Jean [I] le chevalier et d'Isabelle de Dangeau, de même qu'il l'était aussi dans son testament de 1298. Mentionné comme archidiacre de Beauce, il était titulaire au premier chef du fief du Chéray à Meung, comprenant l'« hébergement » - c'est-à-dire l'hôtel du Chéray -, les terres et tous les droits afférents, ainsi qu'une impressionnante liste de fiefs et d'arrière-fiefs relevant de lui, éparpillés sur toute la Beauce or-

léanaise, et même jusque dans la vallée de l'Essonne (fig.6) ; l'énumération est telle, dans le cartulaire, que l'archidiacre apparaît comme l'un des plus importants feudataires de l'évêque.

Et pourtant l'énumération ne recense que les fiefs relevant de l'évêché d'Orléans : l'archidiacre, lorsqu'il parlait de son patrimoine dans son testament, évoquait en grandes masses sa terre du Chéray, sa terre de Laas (arr. Pithiviers) complètement au nord-est du département, sa terre de Villebrosse (com. St-Viâtre, Loir-et-Cher) démembrement probable de la seigneurie de La Ferté-Avrain, et sa terre de la Queuvre (com. Férolles, arr. Orléans). Seules la première et la dernière relevaient de l'évêque ; Laas était tenu en fief du roi, alors que Villebrosse était tenu du comte de Blois.

Lorsqu'il était à Meung, Jean résidait à l'hôtel du Chéray, mais il possédait une autre maison, la maison de la Croix, dans la paroisse de Saint-Pierre, dont on va voir qu'il la donna à une certaine Belone Messager. Il s'agissait d'une maison extra muros ; cependant, il est assez peu probable qu'elle se soit située près de la Croix Haute, comme le proposaient Doinel et Croissandeau dans l'édition du Testament due à ce dernier. Jean résidait aussi dans sa terre de Laas, près de Pithiviers, puisqu'il y avait en permanence un serviteur et une servante ; manifestement, il appréciait cette villégiature, très proche de la forêt des Loges et des résidences royales du Gâtinais¹²¹. À Orléans, il avait une censive et donc la seigneurie sur plusieurs maisons, mais celle où il demeurait lorsqu'il se trouvait dans la ville n'est pas mentionnée ; il devait certainement avoir une maison dans le Cloître de Sainte-Croix, mais seulement en location.

On considère trop souvent son testament, daté de janvier 1298 (n.st.), comme le récapitulatif de l'ensemble de ses possessions. Il n'en est rien, car ce

118—2 février 1275 n.st. : mention de la censive de Guillaume, à Villequante (com. Dry, Loiret) (*Cart.abb. ND de Beaugency*, p.43). 1278 : *Cart.chap.St-Liphard*, n°125. *Cart.abb. Marmoutier Dunois*, n° n°CCLXXVIII. *Cart.chap.Ste-Croix*, p.434, 436.

119—Il est possible qu'il soit le Guillaume dont l'obit tombait le 29 octobre, pour l'anniversaire duquel 40 sous étaient pris sur la terre de « Puisseaux et Dagy » (Cuissard 1902, p.190).

120—*Cart.fiefs évêques d'Orléans*. Dom Jean Verninac (1690-1748) était un religieux Mauriste qui fut bibliothécaire à l'abbaye de Bonne-Nouvelle d'Orléans, puis collaborateur de *Gallia Christiana*, enfin généalogiste. Concernant le cartulaire lui-même, il a fait l'objet de deux index, l'un par nom topographique, l'autre onomastique, par Charles Cuissard, dans Cuissard 1902, p.163-219 ; mais ces index, très utiles au demeurant, ne dispensent pas de consulter le manuscrit, car ils ne fournissent aucune analyse. Dom Verninac avait cru pouvoir dater le document de la façon suivante : « L'écriture de ce Cartulaire (...), quoiqu'écrit par différentes mains, à trois actes près & quelques remarques, est certainement de la fin du XIII^e siècle, & du commencement du XIV^e, c'est-à-dire depuis environ l'an 1290 jusque'en 1312 » (cité par d'Hozier dans l'*Armorial général*, Registre 3, 2^e partie, 1752, p.39/799). On trouve dans les extraits les dates suivantes : juin 1292 (fol.9 orig./fol.288 Vern.) ; avril 1293 (fol.56 or./fol.296 verso Vern.) ; août 1292 (fol.64 or./

fol.297 verso Vern.) ; juillet 1293 (fol.75 or./fol.297 verso Vern.) ; 1294 (fol.218 or./fol.313 verso Vern.). La date de 1312 donnée par Verninac était fournie en fin de cartulaire par un acte manifestement plus tardif par lequel l'évêque Milon de Chailly acceptait un fief à titre de droit de rachat ; mais on notera que le cartulaire contient des aveux antérieurs à 1305 (Jean [III] de Meung signalé) ; à 1302 (Simon de Melun, seigneur de la Salle, mentionné), ce qui permet de penser que l'intervalle peut être réduit à 1292-1302. À l'inverse, on peut estimer que le rédacteur compila des aveux plus anciens, comme c'était fréquent à l'époque.

121—Il ne demeure rien de la demeure de Laas qui accueillait Jean ; en 1871, l'abbé Patron écrivait : « Il y avait à Laas un château remarquable par sa grandeur et ses fortifications. Il n'en reste qu'une tour et les fossés à demi comblés qui entourent une petite maison bâtie sur les débris du château. On voit encore aux angles d'une vaste cour, deux anciennes tours qui ont conservé leurs meurtrières (...). » (Patron 1871, II, p.275). Mais les ruines de ce château étaient celles d'un édifice classique, et certainement pas celles de la maison aux champs de l'archidiacre : voir n.132.



Fig.9. Carte des fiefs tenus des évêques d'Orléans à la fin du XIII^e siècle par les membres de la famille de Meung. La terre de Laas, au Nord-Est, ne dépendait pas des évêques. La Queuvre était tenue en fief des seigneurs du Puiset (dessin J.Mesqui)

testament ne fait que spécifier la liste des legs dont l'archidiacre souhaitait disposer de façon spécifique à l'intention d'institutions et de personnes ; en revanche, il ne cite nullement de façon exhaustive la partie la plus importante de ses biens, en particulier ses nombreux fiefs, qui devaient être répartis à ses héritiers suivant la coutume par les exécuteurs testamentaires, après que ceux-ci aient réglé le passif.

Compte tenu de cette remarque, l'énumération des dernières volontés est d'autant plus significative de l'aisance de l'archidiacre, ne serait-ce que par sa prodigalité en matière de legs, tant pour les établissements religieux et charitables que pour les pauvres, pour ses serviteurs, voire pour sa parentèle. Au total, ce sont plus de 420 livres en numéraire qu'il légua, sans compter les sommes léguées de façon plus générale (chaque prêtre de l'archidiaconé 5 sous ; chaque clerc des prêtres, 12 deniers ; chaque serviteur présent dans ses mai-

sons le jour de son décès 2 livres ; chaque pauvre présent à son anniversaire 1 denier). Plus de 10 églises reçurent des dons pour célébrer son anniversaire, la cathédrale d'Orléans étant la mieux dotée avec 100 livres, le chapitre Saint-Liphard suivant avec 60 livres, le chapitre de la Ferté-Avrain recevant pour sa part 5 livres, comme les églises d'Orléans.

L'archidiacre de Beauce dota également les Hôtels-Dieu et les léproseries, de façon cependant nettement plus parcimonieuse ; l'hôtel-Dieu d'Orléans reçut 3 livres, et ceux de La Ferté-Avrain, Meung, Janville, Le Puiset et Artenay une livre chacun. L'archidiacre pensa également aux léproseries, toutes situées dans les localités de passage qu'étaient Janville, Toury, Aschères-le-Marché, Artenay, Langennerie ; le choix n'était pas neutre, car il correspond aux possessions de l'archidiacre le long des routes menant de Meung et d'Orléans vers Paris.

Parmi les plus importants de ses légataires, les pauvres de l'archidiaconé reçurent 100 livres - on s'interroge sur la façon dont ceux-ci devaient être affectés, et surtout le nombre qu'il avait en tête ; les serviteurs de Jean furent gratifiés de 77 livres (pour 13 d'entre eux), les legs à la famille et aux proches atteignaient 70 livres. Un cas très particulier déjà signalé fut celui de Belone, veuve de Jean Messenger, dont le fils Jean était son filleul ; elle devait recevoir la maison de la Croix qu'il possédait dans la paroisse Saint-Pierre de Meung (c'est-à-dire hors les murs), ainsi que ses meilleurs vêtements le jour de sa mort. Son fils Jean, vraisemblablement encore enfant, était doté de 20 livres qui devaient revenir à sa mère s'il mourait ou entrait en religion¹²².

La façon dont Jean légua des sommes pour sa famille est intéressante. Le seul de ses frères et sœurs mentionné dans le testament était son aîné Gervais [II], que l'on a rencontré plus haut : Jean légua 10 livres à l'église (Saint-Martin) de Laas pour son anniversaire ainsi que le sien propre, ce qui signifie probablement que Gervais devait de son vivant détenir des droits sur la terre de Laas. Thibault n'est pas signalé, mais Jean s'occupa de Gervais [III] son fils, on va y revenir. Guillaume, décédé peu auparavant, n'est pas mentionné, pas plus que leurs sœurs Azeline et Marie - cette dernière était encore en vie à cette date. En revanche, Jean légua 60 livres à sa parente Isabelle, pour ses fils Gacot et Étienne : ceci paraît montrer que cette dame était alors veuve, et l'on peut se demander s'il ne s'agissait pas d'Isabeau de Meung, veuve d'Adam, écuyer, mentionnée en 1304¹²³. Pour autant, ceci ne nous en révèle pas plus sur cette dernière, ni sur sa descendance.

Jean fit bénéficiaire également de legs quatre de ses « consanguines », comprenons cousines, placées au couvent par leurs parents : il s'agissait d'Héloïse et d'Agnès, nonnes à Romorantin, et d'Alice et d'Isabelle, nonnes à Notre-Dame de Voisins, qui reçurent deux livres chacune, auxquelles il ajouta deux livres pour chacun des couvents. Enfin, il légua à la fille aînée de Lancelin de Meung, écuyer, son parent, la somme importante de 40 livres, « pour la marier ou la faire nonne, comme il semblera bon à son père » ; il s'agissait d'une nièce issue de germaine, de la branche de la Ferté-Avrain¹²⁴, probablement filleule de Jean.

122—Jules Doinel et Jules Croissandeau pensaient que Jean Messenger, l'enfant, était un fils naturel que Belone avait eu avec Jean de Meung (*Le Roman de la Rose* 1880, t.5, p.324-325 n.29, et p.348). Cette affirmation est gratuite ; il n'en reste pas moins que la famille Messenger devait être très proche.

123—Voir note 94.

124—Voir p.37.

Jean [II] mourut un 6 septembre, après 1303, sans postérité légitime¹²⁵ ; comme on l'a dit plus haut, son testament avait pour unique but de définir ce qu'on pourrait appeler sa part réservataire, mais il laissait à ses exécuteurs testamentaires, sept personnes au total dont trois chanoines de Sainte-Croix, le recteur de l'église Saint-Pierre, un prêtre et un clerc, le soin de procéder au partage successoral. Il exprima néanmoins la volonté que le cinquième de tout son héritage du Chéray et de la Queuvre soit vendu pour solder ses dettes et ses dernières volontés, dans le cas où ses héritiers et donataire ne s'en seraient pas acquittés pas d'eux-mêmes, et que le solde soit distribué aux pauvres.

Un maître Jean de Meung à Paris en 1292-av.1305

Au siècle dernier, Jules Quicherat avait découvert qu'un maître Jean de Meung louait à Paris une maison, au moins depuis 1292, jusqu'à sa mort qui était effective en 1305¹²⁶. Cette maison se trouvait au 218 de la rue Saint-Jacques¹²⁷. L'identification entre ce maître parisien et l'archidiacre de Meung fait débat, depuis la découverte du texte ; le plus récemment, Luciano Rossi a mis en exergue les évidentes relations nouées par l'archidiacre-juriste dans le milieu parisien, et plus spécifiquement auprès de grands personnages tels que Robert de Courtenay et Charles d'Anjou, pour proposer d'identifier de façon définitive le maître orléano-bolognais et le maître parisien.

On sait les arguments qui sont souvent avancés contre une telle identification : ils consistent à faire valoir que rien, dans les rares actes du maître et archidiacre orléanais, ne mentionne ni ne concerne Paris - à commencer par son testament. Or l'utilisation du testament comme « preuve par l'absence » est particulièrement dangereuse, car celui-ci est nécessairement intervenu en fin de vie, alors même que les voyages de l'archidiacre avaient dû notablement se réduire, ainsi que son cercle de vie et de relations ; comme on l'a vu, les

125—Voir Doinel dans *Le Roman de la Rose* 1880, t.V, p.322 n.2 (décès un 6 septembre dans le *Martyrologe* de l'église d'Orléans) ; p.328 (mention par Polluche de deux actes de Sainte-Croix du 2 décembre 1301 et du vendredi d'après la Saint-Nicolas d'hiver de 1303).

126—Un acte notarié du 7 novembre concernant la donation de la maison où il habitait, l'indique comme décédé à cette date : voir Quicherat 1880, Rossi 2005, p.275 avec la transcription de l'acte.

127—Quicherat 1880 ; Rossi 2005. Cette maison est mentionnée, selon Quicherat, dès 1292 ; elle est mentionnée comme devant 12 deniers au trésor royal en 1299 (*Comptes royaux*, t.I, n°1230). Les comptes de 1305 mentionnent une ruelle acensée à maître Jean de Meung (n°4268). La maison porte une plaque « Ici était la maison où Jehan de Meung composa le roman de la Rose - 1270-1303 ».

seuls lieux où l'on ait, par ce document, la preuve formelle que l'archidiacre a vécu, sont sa maison du Chéray à Meung et son manoir de Laas, à l'exclusion de toute autre résidence. Dans ce même testament, il établit sa dernière demeure à Saint-Liphard de Meung, s'il décède au Chéray, à Sainte-Croix d'Orléans, s'il meurt « ailleurs ».

Par ailleurs, Jules Quicherat avait déjà remarqué que, selon toute vraisemblance, le maître Jean de Meung signalé à Paris ne fut jamais que locataire de la maison hors les murs ; elle appartenait au clerc Adam des Andelys et fut donnée par ce dernier aux Jacobins parisiens¹²⁸. Son absence du testament de l'archidiacre ne constitue donc pas, elle non plus, une quelconque preuve. Seule pourrait paraître troublante l'absence totale de legs en faveur d'établissements parisiens, églises ou hospices, que l'archidiacre, s'il avait une facette parisienne, aurait dû fréquenter ou côtoyer ; mais on ne peut en tirer de conclusion définitive.

Maître Jean de Meung l'écrivain

Une seconde énigme concerne l'identité de l'écrivain Jean de Meung, renommé dès la fin du XIII^e siècle pour son Roman de la Rose, et auteur de plusieurs traductions en français d'ouvrages latins ; cet auteur peut-il être identifié avec l'un ou l'autre de ces maîtres Jean de Meung, ou avec les deux ? Le débat est plus complexe, car au-delà de l'examen des sources, c'est aussi l'œuvre et son analyse par les philologues et les historiens des textes qui est en jeu. D'une façon générale, la plupart des éditeurs de Jean de Meung, et la majorité des spécialistes mettent en doute ces identifications, tout particulièrement l'identification entre l'écrivain et l'archidiacre de Beauce ; plus récemment, le philologue Luciano Rossi propose au contraire dans l'ensemble de ses ouvrages l'identification entre les trois personnages¹²⁹. On ne tentera pas ici de

128—Il a bien existé une tradition orale bien postérieure, attestée en 1499, évoquant une donation de la maison aux Jacobins par Jean de Meung lui-même, suivant un « testament ou ordonnance de dernière volonté ». Quicherat l'avait bien vu, et avait donc laissé ouverte l'hypothèse que l'acte de donation de Adam des Andelys ait pu être passé au titre d'un fidéicommiss après la mort de Jean de Meung, en substitution ; mais une telle proposition ne résiste guère à la critique, car l'acte de 1305 mentionne qu'Adam avait donné la maison « de grand piéça (...) devant », c'est-à-dire longtemps auparavant (Quicherat 1880, p.47). Si l'acte était intervenu au titre d'exécution de la dernière volonté de Jean de Meung, il est impossible que ceci n'ait pas été mentionné de façon explicite. Voir à ce sujet Rossi 2006, p.275-276 qui pense que la tradition orale a déformé la réalité historique, tout simplement du fait de la plus grande notoriété de Jean de Meung.

129—Suivant les analyses de l'expert, l'ensemble du roman pourrait même lui être attribué, les deux noms de Guillaume de Lorris et de Jean Chopinel qui figurent dans l'œuvre n'étant que des fictions littéraires. Cette thèse est suggérée en particulier dans Rossi 2009 : on rappellera ici, à la suite du spécialiste,

pénétrer dans ce débat érudit d'une grande complexité qui mobilise les meilleurs spécialistes¹³⁰ ; si les savantes exégèses ont montré depuis longtemps l'admirable talent de Jean de Meung à brouiller les pistes dans son roman, multipliant double sens et sens cachés, il est amusant de constater que l'auteur parvint également à perdre les lecteurs dans la recherche de ses origines, sans qu'il y ait beaucoup d'espoir d'arriver à les démêler de façon totalement incontestable par les tenants de l'une ou l'autre des thèses. Notons néanmoins quelques remarques de niveau général.

La première est relative à l'origine de l'écrivain Jean de Meung : il ne fait aucun doute que l'homme était issu de la ville de Meung. Jacques Soyer remarquait déjà en 1942 que la référence à Saint-Liphard de Meung au vers 13160 ne pouvait provenir que d'un « indigène », cet indice ne faisant que conforter des mentions directes et explicites présentes ici ou là dans son œuvre¹³¹. La deuxième remarque est relative au milieu relationnel de l'auteur du Roman de la Rose ; on sait depuis longtemps qu'il était introduit à la cour de Philippe le Bel à qui il dédia un ouvrage, et à celle de Jean I^{er} de Brienne, comte d'Eu, familier du roi, grand prince féru de littérature¹³². À tout le moins, cette circonstance permet de penser que l'écrivain était d'un milieu intellectuel, mais aussi social, lui permettant de fréquenter l'aristocratie sans état d'âmes. Enfin, la troisième remarque tient à la persistance de la tradition orale qui s'imposa à Paris au Moyen Âge, suivant laquelle le maître Jean de Meung qui résidait à l'hôtel de la Tournelle n'était autre que l'écrivain¹³³.

Comme il n'y a guère de raison de douter de cette tradition orale qui se perpétua bien au-delà, ceci règle la question de l'identité entre le maître

que les deux noms sont utilisées une seule fois chacun dans l'œuvre, et qu'ils n'apparaissent nulle part ailleurs. Voir aussi Rossi 2008, qui exhibe un Guillaume de Lorris, chanoine et chancelier de l'église de Bayeux, qui fréquenta le chapitre de Sainte-Croix en 1280 et 1283, peut-être modèle malgré lui du Guillaume du roman.

130—La question de l'identification entre le poète et l'archidiacre a fait débat depuis l'origine : elle fut proposée par Doinel et Croissandeau dans le t.5 de l'édition de 1878-80 ; Langlois l'écarta dans son édition de 1914-1924, p.14-15. De la même façon l'identification de Jean de Meung l'écrivain avec Jean de Meung l'étudiant bolonais a fait débat dès l'origine, Durrieu l'admettant en 1914, Thomas l'écartant en 191. Depuis les spécialistes, historiens, historiens des textes et philologues, en débattent encore.

131—« Car par Saint Lyephart de Meun/ Qui s'amour en un seul lieu livre/ N'a pas son cuer franc ne délivre/ Ainz l'a malement asservi » (Bnf, fr. 378, folio 51 recto).

132—Voir en particulier Monfrin 1996.

133—Quicherat 1880, Rossi 2005, 2006. Voir dès la fin du XIV^e siècle le récit de l'*Apparicion maistre Jehan de Meung* (p.5-6 dans l'édition de 1926, p.7-8 dans l'édition de 1845).

parisien et l'écrivain originaire de Meung. Mais ceci laisse ouverte la question de la vraisemblance qu'aient existé, à la même époque, deux maîtres Jean originaires de Meung : l'un, beau-frère du maréchal Simon de Melun comme on le verra plus loin, qui, après des études à Bologne fut rapatrié par Robert de Courtenay en personne, puis sollicité pour une ambassade en Castille par Charles d'Anjou, se serait « enterré » entre sa ville originelle et Orléans ; et l'autre, personnage très cultivé et certainement diplômé, qui aurait émigré à Paris, entrant en contact avec les cours royale et princières pour y développer son art littéraire.

Une telle homonymie est évidemment possible : nous verrons plus loin que Jean l'archidiacre avait un cousin appelé Jean de Meung, chevalier, seigneur de la Queuvre ; mieux, le Cartulaire des évêques révèle vers 1300 l'existence d'un Jean de Meung, fils d'Ours, probablement un bourgeois tenant de l'évêque une maison à Meung dans la paroisse Saint-Pierre (hors les murs), qu'il n'est pas possible de mettre en lien avec la famille principale¹³⁴. Cependant, le Cartulaire cite de façon quasi systématique les titres des tenants de fiefs : ainsi Jean l'archidiacre est toujours intitulé « maître Jean, chanoine, archidiacre de Beauce ». Or Jean, le fils d'Ours, qui n'est mentionné qu'une fois, ne porte pas de titre nobiliaire ni ecclésiastique, ce qui paraît exclure qu'il puisse s'agir du maître parisien.

D'autres occurrences de chanoines s'appelant Jean de Meung peuvent être trouvées à des périodes différentes - nous en avons relevé deux que nous fournissons en annexe, prouvant bien que l'homonymie ne peut être en aucune façon exclue ; néanmoins, nous ne retiendrons pas ici cette hypothèse, car la coïncidence paraît tout de même trop extraordinaire lorsqu'on sait en outre que l'archidiacre avait toutes les raisons de connaître et rencontrer le roi, quand il parcourait la forêt des Loges, ou lorsqu'il venait séjourner au château de Meung¹³⁵.

¹³⁴— Voir [Annexe](#).

¹³⁵— Séjours du roi à Meung le 19 août 1293 ; du 12 au 16 avril 1296 ; en juillet 1300 (*Itinéraire Philippe le Bel*, aux dates). En 1300, le roi donne à l'abbaye Notre-Dame de Voisins la dîme du pain et du vin quand il séjourne à Saint-Ay, Montpipeau, Bucy-Saint-Liphard, Meung-sur-Loire et Chaingy (*Actes royaux*, Xavier Hélary, Christophe Jacobs, Marie Groult, Cyril Masset, Zakaria Abbadi, eds, Orléans : Institut de Recherche et d'histoire des Textes, 2008. (Ædilis, Publications scientifiques, 4). [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/actesroyaux/philippe4/acte1999/>.

¹³⁶— Voir p.20.

¹³⁷— Le fief de « Lais » tenue par Adam le Bouteiller était estimé d'un revenu de 12 lt. dans la prisée du domaine royal en 1332 (Fourquin 1963, p.264). Sur l'échange de 1307, voir par exemple de Maulde 1871, p.114. La terre semble avoir suivi les



Fig.10. L'apparition de Jean de Meung à Honoré Bouvet dans le jardin de la Tournelle, miniature de 1398(BnF, fr.811)

Une donation entre vifs de Jean [II] l'archidiacre à son neveu Gervais [III] : la dévolution de la seigneurie de Villebrosse

Si Jean [II] l'Archidiacre laissa ses exécuteurs régler sa succession suivant la coutume, il avait anticipé en faisant une donation entre vifs au bénéfice de Gervais [III] de Meung, son neveu, fils de Thibault, dont on a vu plus haut qu'il possédait l'hébergement d'Orcière près de Meung¹³⁶. Cette donation portait sur la terre de Laas, et celle de « Vieille Brosse » (*Vetus Brocia*), qui se contracta en Villebrosse. Il est probable que Gervais [III] ou ses héritiers vendirent la terre de Laas : en effet, on la trouve en 1332 aux mains d'Adam le Bouteiller de Senlis, qui l'avait probablement achetée pour agrandir ses domaines dans la forêt des Loges, juste à côté de la châtellenie de Courcy-aux-Loges qu'il avait acquise en 1307 par échange avec le roi¹³⁷.

La terre de Villebrosse se trouvait sur la paroisse de Tremblevif, aujourd'hui Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) ; on y voit encore une plate-forme carrée entourée de fossés en eau qui accueillit la résidence seigneuriale (fig.11). Cette paroisse est mitoyenne de celle de la Ferté-Avrain, et l'on peut

destinées de la châtellenie de Courcy : ainsi, en 1454, Marie Bracque, veuve de l'écuyer Raymond de Macqueron, était dame de « Lais », Escrennes et Courcy (*ibid.*, p.77 ; voir aussi Arch.dép. Loiret A 2048). En 1627, la terre de Laas fut vendue pour 53000 livres par Henri de Bourbon, prince de Condé, au duc de Sully, qui fit faire en 1640 des travaux au château (Isabelle Aristide, *La fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, p.125).



Fig.11. Plan cadastral napoléonien de la forêt de Saint-Viâtre, autrefois Tremblevif (Loir-et-Cher)

penser que la petite seigneurie fut démembrée de celle de la Ferté à la mort d'Hugues [II] vers 1224 ; son fils Jean [I] aura reçu Villebrosse en même temps que Châteauvieux et Jean [II] l'eut dans le partage des biens de son père.

Après la mort de Gervais [III], Villebrosse passa à une certaine Isabelle de Meung, probablement sa fille, qui épousa un chevalier nommé Jean Garreau : ce personnage était distinct de l'écuyer Jean [I] Garreau, pourtant contemporain, que nous avons rencontré plus haut en tant qu'époux de Guillemette de Meung et créateur de la famille des Garreau de Châteauvieux¹³⁸. Le chevalier que nous appellerons Jean [II] Garreau, parent de Jean [I] comme l'étaient d'ailleurs leurs épouses, était probablement celui qui fut appointé en tant que

138—1310 : Investiture à un particulier, par Jean Garreau, et Isabeau de Meung sa femme, d'une terre à eux échue par forfaiture (*Cart.chap. St-Barthélémy*, fol. 298). 1315 : Aveu de la seigneurie de Villebrosse par Jean Garreau, chevalier, du fait d'Isabeau de Meung son épouse, dame de ce lieu (Archives nationales de France, P 1478, fol. 12 verso-13, cité par Guérin 1960, p.178). Voir p.20.

139—*Père Anselme*, t.VIII, p.844 ; Guérin 1960, p.178 pour 1327. Comme dit plus haut en note n°97, il convient de ne pas tenir compte de la généalogie de Pol Potier de Courcy (t.IX-2, p.979-980), entièrement recopiée sur les *Généalogies orléanaises* d'Hubert, fautives. Jean Garreau le sénéchal du Rouergue le 22 janvier 1273 n.st. : *RHF*, vol.24, p.224. Sénéchal de Nîmes et Beau-

maître royal des Eaux et Forêts sous le règne de Philippe VI, de 1315 à 1327 ; parmi ses ascendants figurait un Jean Garreau, sénéchal du Rouergue puis de Beaucaire et Nîmes, mentionné entre 1270 et 1280¹³⁹. La famille était originaire du Gâtinais ; la raison qui poussa les deux Jean Garreau, l'écuyer et le chevalier, à venir en Sologne s'allier aux héritières de Châteauvieux et Villebrosse demeure obscure.

Jean et Isabelle Garreau eurent un fils, Philippe [I] Garreau, connu pour avoir vendu au comte de Blois 16 hommes et femmes de corps en 1340 ; en 1343, il lui fit aveu de la seigneurie de Villebrosse, et en 1350 lui vendit des étangs¹⁴⁰. En mal d'argent, Philippe vendit sa justice à Robert de Graçay, seigneur de Tremblevif, qui lui-même la revendit au comte de Blois ; la seigneurie passa dans la famille de Giverlay dès 1405¹⁴¹.

caire en 1277 (Léon Ménard, *Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Nîmes*, p.224).

140—Isabelle Guérin a fort bien relaté la cérémonie au cours de laquelle cette vente eut lieu, durant laquelle les serfs furent appelés à certifier qu'ils étaient particulièrement heureux de leur nouveau « propriétaire » (Guérin 1960, p.218). Aveu de 1343 (*Cart.fiefs comte Blois II*, fol. 29). Vente d'étangs sur la paroisse de Tremblevif en 1350 (Guérin 1960, p.156).

141—Guérin 1960, p.178-179.

Une donation entre vifs de Jean [II] à une sœur de Gervais [III] concernant le Chéray ?

Selon le chanoine Hubert, une deuxième donation entre vifs aurait été consentie par Jean [II] au profit d'une nièce appelée Perrette, fille de Thibault, sœur de Gervais [III] ; elle aurait reçu la seigneurie du Chéray¹⁴². Cette Perrette aurait épousé Geoffroy de Saint-Brisson, chevalier, faisant passer la seigneurie à la famille de Saint-Brisson, dans la branche des seigneurs de la Ferté-Hubert. Il est certain que le Chéray passa dans la famille de Saint-Brisson, comme on va le voir ci-dessous. En revanche, il ne nous a pas été possible de trouver la moindre trace de cette Perrette, ce qui rend assez douteuse la théorie de la donation entre vifs rapportée par Hubert.

LA DESCENDANCE DE JEAN [I].

(3) LA FAMILLE DE MELUN À LA SALLE-LEZ-CLÉRY

Jean [I] de Meung eut, probablement d'Isabelle de Dangeau, une fille Marie, qui épousa en 1265 Simon de Melun, seigneur de la Loupe et de Viévy-le-Rayé ; elle fut dotée de la seigneurie de la Salle-lez-Cléry¹⁴³. Dès l'année suivante, l'abbé de Saint-Mesmin et Simon passaient un échange de terrains ; il récupérait ainsi des prés situés à côté de son vivier et des prés de Gervais [II] de Meung¹⁴⁴. En avril 1270, juste avant de partir en croisade aux côtés de Saint Louis, Simon se mit en règle avec l'abbaye de Saint-Mesmin, acceptant l'arbitrage rendu par Thomas Grossin, chanoine de Sainte-Croix, selon lequel il devait donner 250 arpents de bois à l'abbaye¹⁴⁵.

142—*Généalogies orléanaises*, t.III, fol. 192 : « Perrette de Meung, dame du Chéré par donation à elle faite par Messire Jean de Meung Archidiacre cy-dessus ». Au volume II, fol. 59, dans la généalogie des Saint-Brisson : « Perrette de Meun dame du Chéray fille de Thibaud de Meun sgr de Oursière, et niepce et héritière de Jean de Meun Archidiacre de Beausse en l'Église d'Orléans ; elle vivoit en 1270 et 1275 et environ ».

143—Aucun auteur n'a jusqu'à présent réalisé que Marie était la fille de Jean [I] de Meung. Les généalogistes, reprenant tous le père Anselme (V, p.247), la présentent comme dame de la Salle et de Viévy, et c'est elle qui aurait apporté ces deux seigneuries à Simon ; ceci n'est pas possible concernant Viévy-le-Rayé, qui était dès avant son mariage dans la main de la famille de Melun, par le mariage de Jean [III] de Melun avec Isabeau de Montigny, sœur de Hugues, seigneur de Viévy-le-Rayé (Père Anselme, VI, p.241 ; de Courcelles 1822, V, p.20 ; sur la famille de Montigny, *Cart.abb. Trinité Vendôme*, n°DXXXXVIII, DCLXXXIX). Il est probable que la constitution de dot fut le fait d'un de ses frères, Gervais ou Jean [II]. En revanche, elle apporta bien la Salle, mais elle ne pouvait détenir cette seigneurie que du fait de la dot qu'elle reçut à son mariage ; elle était donc fille de Jean I.

144—Le vivier de la Salle se trouvait au nord-ouest, de l'autre côté de la voie antique, au lieu-dit portant actuellement le nom des Viviers. Référence de l'acte, voir note 81.

145 - *Cart.abb. St-Mesmin VII*, CCCLXVII, CCCLVIII.

Il participa à l'expédition malheureuse de Saint Louis à Tunis en 1270. Plus tard il fut nommé en 1281 sénéchal du Périgord, du Quercy, du Limousin et de Carcassonne ; il fut aussi grand maître des arbalétriers et participa aux opérations militaires en Languedoc dans les années 1280-90 .et finalement fut appointé maréchal de France par Philippe le Bel en 1290, et à ce titre chargé de nombreuses missions militaires et diplomatiques par le roi¹⁴⁶. En 1294, le roi plaça le village de Cléry sous la dépendance de la Salle au profit de Simon. Simon et Marie fondèrent en 1300 cinq prébendes en l'église de Cléry¹⁴⁷ ; deux ans plus tard, Simon mourut à la bataille de Courtray et son fils Gilles qui lui succéda. Il confirma aussitôt la fondation de son père. Après sa mort, Simon [II] son fils reprit l'ensemble des seigneuries.

Leur successeur, Jean de Melun¹⁴⁸ seigneur de la Salle et de Viévy, eut des démêlés avec les habitants de Meung et d'Orléans, puis avec la justice royale, suite à son comportement en 1359-60 alors que les armées anglaises couraient à travers le pays. Son château de la Salle avait été mis à mal par la Jacquerie de 1358, lorsque les Orléanais le détruisirent en partie pour en déloger les Jacques ; en 1359, il y installa une bande de mercenaires bretons, ainsi que dans son château de Viévy-le-Rayé, et les soudards ne tardèrent pas à mettre la région en coupe réglée. Ils rompirent une arche du pont de Meung pour mieux rançonner le trafic, provoquant la mort d'un maçon, et s'adonnèrent à toutes sortes de violences. Les Orléanais firent tant et si bien que Jean de Melun fut emprisonné ; mais, à la suite d'une défense énergique où il fit valoir ses hauts-faits au service du roi et sa bonne foi, car les méfaits se seraient produits alors qu'il était absent, il bénéficia de lettres de rémission en avril 1362 n.st.¹⁴⁹.

Son fils Simon [III] lui succéda dans les seigneuries de la Salle et de la Loupe ; il rendit aveu en 1391 pour la première, où il résidait peut-être, et

146—Père Anselme, V, p.247. Jarry 1899, p.21 et suiv. Voir aussi La Vallière 1888, qui reprend le Père Anselme et Moreri. On n'a pas cherché ici à retracer l'impressionnante carrière militaire et diplomatique du maréchal, qui mériterait une étude en soi.

147—*Gallia Christiana*, VIII, p.537.

148—Les généalogistes du XVIII^e siècle considèrent Jean soit comme le frère de Simon [II] (Père Anselme) soit comme son fils (Moréri). Je n'ai pas cherché à trancher ici, mais les preuves apportées par Moréri dans son *Grand dictionnaire*, t.X, Additions, p.51 sont plus convaincantes.

149—Voir Jarry 1899, p.48-52 (qui donne avril 1363). La lettre de rémission exposant les faits a été publiée en partie par Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits*, nouv.éd. Paris, Honoré Champion, 1894, p.j. LX, p.324-327, avec une lecture fautive des noms de lieux (*de Aula* est traduit par « La Cour », et Vievi (Viévy-le-Rayé) est devenu *Vienna*) ; la date y est bien *millesimo sexagesimo primo, mense aprilis*.

en tout cas chassait. Pas seulement lui, puisque malgré l'interdiction faite aux habitants de venir braconner dans les bois et garennes, le prieur des Bonshommes et l'un de ses moines prirent l'habitude d'y aller pendant que le seigneur était absent ; un de ses valets, qui était allé leur défendre de continuer, fut pris à partie et blessé par le moine. Simon [III] le fit arrêter, et l'emmena prisonnier à Meung, où il le fit sermonner par le prévôt. Le procureur ducal n'en lança pas moins une information contre Simon, les religieux de Grandmont étant sous sauvegarde du roi et du duc ; il fallut à Simon obtenir des lettres de rémission, ce qui fut fait le 22 avril 1384¹⁵⁰.

Simon [III] de Melun mourut en 1396 ; la seigneurie de la Salle passa à sa fille Alix, qui la fit passer par son mariage dans la famille de Husson. On a vu plus haut qu'elle fit hommage de sa terre, et de son château désormais ruiné, le 20 mai 1410¹⁵¹.

LA DESCENDANCE DE JEAN [I]

(4). LA FAMILLE DE SAINT-BRISSON AU CHÉRAY ET À LA QUEUVRE

Jean et Marguerite de Meung, épouse Saint-Brisson, enfants d'un deuxième lit de Jean I

C'est par une pierre tombale, aujourd'hui disparue, mais largement décrite et commentée par les auteurs anciens, que l'on connaît l'existence d'un autre rameau familial. En 1298, en effet, fut inhumée une certaine Marguerite de Meung en l'église des Bonshommes ou Grandmontains de Cléry ; l'inscription gravée sur sa pierre tombale en faisait la fille de Jean de Meung chevalier, et l'épouse de Geoffroy de Saint-Brisson chevalier, et indiquait qu'elle était décédée le 14 août de la même année¹⁵². Il est probable que ce père a été Jean [I] de Meung, même si l'on ne peut l'affirmer de façon péremptoire ; si cette hypothèse s'avère, elle conduit envisager un mariage tardif pour Marguerite, vers l'âge de 25 ans, puisque Jean [I] décéda entre 1255 et 1260.

150—Jarry 1899, p.53-55.

151—Voir note 47.

152—Voir en dernier lieu Jarry 1899, p.12. *Généalogies orléanaises*, t.III, fol. 192. La pierre tombale portait : « Cy gist noble dame Madame Marguerite de Meun fille de Monsgr Jean de Meun chevalier jadis femme de Monsgr Jeuffroy de St-Brisson chevalier, qui trespassa m'an de grâce MCCLXXXVIII la veille de la my août ».

153—*Ibidem*. Selon Hubert, Marguerite et son frère Jean [III] auraient été les enfants d'un autre Jean, chevalier, seigneur de la Queuvre, frère de Gervais [III] et de l'hypothétique Perrette évoquée ci-dessus. Ils auraient donc été petits-enfants Thibault, et petits-neveux de Jean [II] l'archidiacre. Un tel enchaînement est irrecevable : Marguerite avait au minimum 15 ans en 1280 pour son mariage, ce qui la fait naître au plus tard en 1265. Or Thibault naquit vers 1235-45, ce qui exclut qu'il ait pu être son grand-père. Il semble donc que Robert Hubert a cons-

Selon les *Généalogies orléanaises* de Hubert, d'une utilisation ici très difficile¹⁵³, Marguerite aurait épousé Geoffroy de Saint-Brisson en 1280 ; à cette occasion, elle aurait été dotée par son frère Jean [III], chevalier, et sa mère Jeanne, dite dame de la Queuvre par Hubert ; elle aurait reçu des biens situés à Caubray, au Portereau de Meung et aux Vallins¹⁵⁴.

Le frère de Marguerite, Jean [III] de Meung, seigneur de la Queuvre, est mentionné dans le Cartulaire des fiefs des évêques. Il était chevalier, vassal du sire du Puiset, lui-même vassal de l'évêque, pour cette petite seigneurie de la Queuvre située près de Férolles, entre Vienne-en-Val et Jargeau à l'est d'Orléans ; il était également titulaire de la petite terre de Courcelles à l'ouest de Vienne-en-Val, cette fois directement en fief de l'évêque¹⁵⁵.

C'est sans doute dans le partage des biens de son père (probable) Jean [I] que Jean [III] reçut la terre de la Queuvre¹⁵⁶. On a la certitude qu'il décéda sans progéniture propre : en effet, on trouve la seigneurie de la Queuvre aux mains des Saint-Brisson dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, comme on va le voir ci-dessous.

Geoffroy [I] de Saint-Brisson

On vient de rencontrer à deux reprises la famille de Saint-Brisson. L'origine de cette famille, dite aussi de Saint-Bris /Brice /Brithon se trouvait peut-être à Saint-Brisson-sur-Loire, en tant que simples milites castrî. Robert Hubert propose un Goscelin de Saint-Brisson dans les années 1150, suivi par un Guaimbert qui aurait épousé Agathe de Thoury en Sologne, mentionnée en 1219 (Loir-et-Cher, arr. Romorantin)¹⁵⁷. En tout cas Mathieu

truit ici de toutes pièces une ascendance qui convenait à ses besoins.

154—Malgré ce que nous disons ci-dessus, Hubert est tellement affirmatif sur le mariage et la constitution de la dot, qu'on est assez tenté de le croire, bien qu'il ne cite pas sa source comme d'habitude. Un indice le confirmant est fourni par la vente en 1295, que fit Geoffroy de Saint-Brisson au chapitre de Sainte-Croix d'une maison sise à Caubray, paroisse Saint-Martin-sur-Loiret, et de l'eau de l'Archet de Saint-Mesmin depuis le pont de l'Archet jusqu'à la fontaine : ces biens faisaient certainement partie de la dot de Marguerite telle que décrite par Hubert (*Cart.chap. Ste-Croix*, p.XIX).

155—*Cart.fiefs. évêché Orléans*, fol.304.

156—Il ne la reçut certainement pas de sa mère Jeanne. En effet, le testament de son demi-frère Jean [II] l'archidiacre montre que ce dernier reçut également des droits sur cette terre : Jean [II] la mentionne parmi les biens dont le cinquième serait à vendre pour couvrir ses legs, au cas où ses héritiers ne le feraient pas d'eux-mêmes. Il s'agissait donc bien d'une terre patrimoniale, transmise par Jean [I] de Meung, et c'est à tort qu'Hubert attribue l'entrée du fief dans le patrimoine familial par le fait de Jeanne, mère de Jean [III] et de Marguerite.

157—*Généalogies orléanaises*, t.II, fol. 59. Agathe aurait fait un don en 1219 à l'église de Thoury.

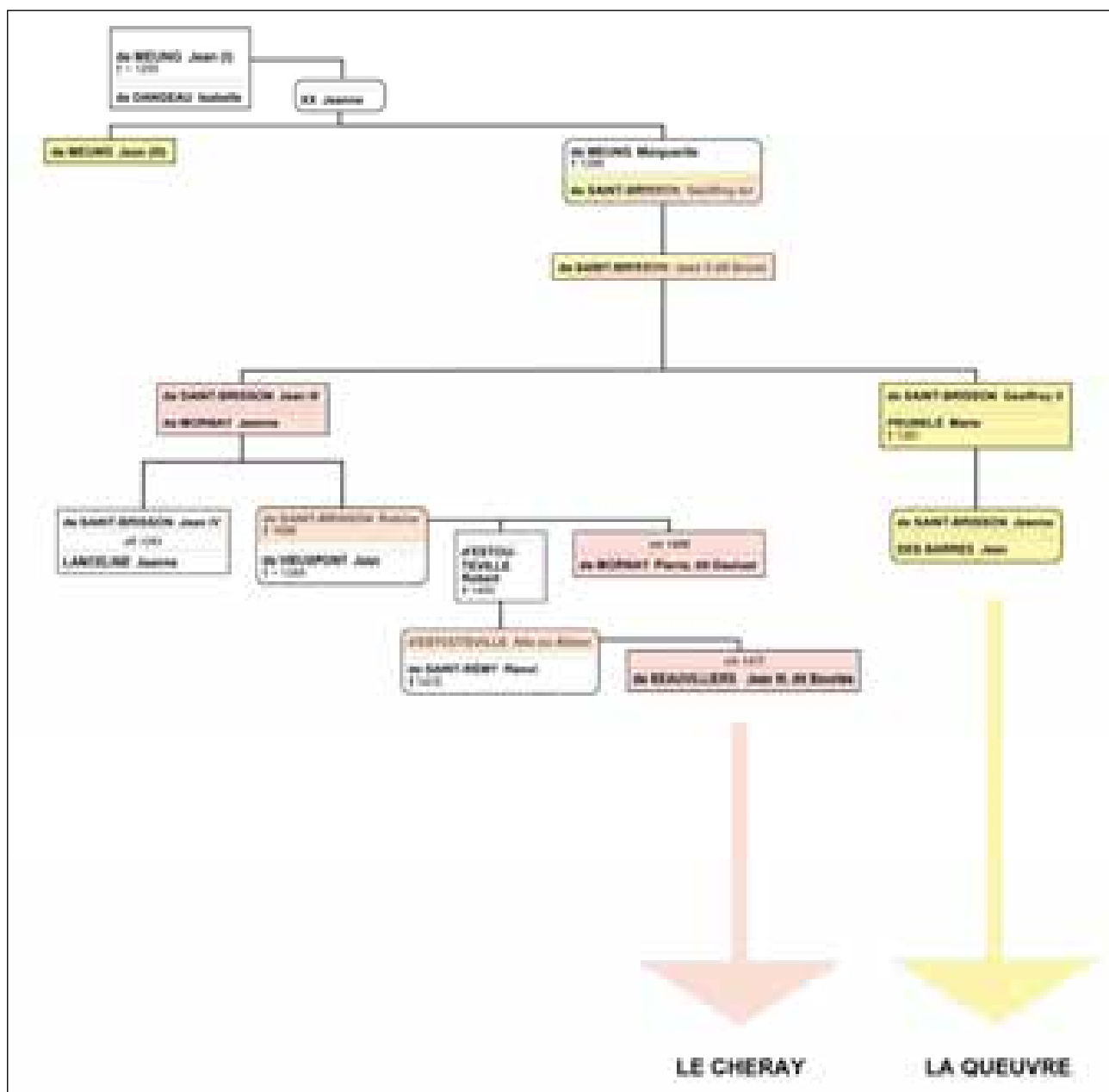


Fig.12. Arbre de descendance de Jean I de Meung, issue de son second mariage.

de Saint-Brisson (leur fils selon Hubert), fut seigneur de Thoury, et vécut au premier tiers du XIII^e siècle : il s'agit du premier chevalier de Saint-Brisson attesté par des sources identifiables de nos jours¹⁵⁸. Il eut un successeur (sans doute son fils), Jean [I] de Saint-Brisson, chevalier, qui possédait à Blois la tour dite de Beauvoir, tour de chevalier encore conservée sur l'enceinte urbaine, et l'aurait

vendue en 1256 au comte de Blois ; on suit Jean jusqu'en 1270¹⁵⁹. Sa fille - ou sœur - Jeanne apporta Thoury à Guillaume de Vieuxpont, mentionné en 1280, signalé dans le cartulaire des évêques d'Orléans comme successeur de Jean de Saint-Brisson¹⁶⁰. La lignée principale, qui portait la châtellenie de Thoury, s'arrêta donc avec Jeanne.

158—1217 : Mention (*Chartes vendômoises*, n°220). 1219 : Donne à l'abbaye de l'Aumône des possessions situées à Mer (*Chart.abb. ND de l'Aumône*, p.430). 1226 : Confirme un don à l'Hôtel-Dieu d'Orléans (*Généalogies orléanaises*, t.II, fol. 59). 1234 : Mathieu cède au comte de Blois tous ses droits « ou bois et ou tereor » de Thoury (*Collection de sceaux*, n°3511).

159—1256 : voir J. Bernier, *Histoire de Blois contenant les antiquités et singularités du comté de Blois*, Paris, François Muguet, 1682, p.27. 1259 : Bornage entre les propriétés de Jean et celles de la comtesse de Blois à Nouan-sur-Loire (*Cart.chap. Ste-Croix*, p.406-408). 1269 : Vente de 100 arpents du bois de Boulogne dans la

paroisse de Thoury au comte de Blois (Guérin 1960, p.27). 1265 : Don à l'abbaye de l'Aumône (*Chart.abb.ND de l'Aumône*, p.427). 1270 : Don de 60 livres tournois de rente à l'abbaye du Lieu-Notre-Dame, à prendre sur le port du Vivier près de Suèvre (*Cart.ab. Lieu ND*, Médiathèque d'Orléans, ms.487, fol. 174 verso).

160—Le prénom de Jeanne est proposé par Hubert ; le chanoine suppose qu'elle fut la sœur de Jean [I], et fait de ce dernier le premier seigneur du Chéray, ce qui est impossible. Sur l'aveu de 1280, et la présence de Guillaume de Vieux-Pont, « successeur » de Jean de Saint-Brisson, voir *Cart.fiefs seign. Ferté-St-Aignan*, p.263 ; *Cart.fiefs évêché d'Orléans*, fol. 321 verso.

De façon contemporaine (1280-1312), un certain Geoffroy [I] de Saint-Brisson, chevalier, est mentionné dans le cartulaire des évêques d'Orléans comme un arrière-vassal de Guillaume de Vieuxpont, pour quelques prés dans la paroisse de Thoury¹⁶¹ ; on ne possède aucune information sur sa relation avec la branche principale, et c'est le seul Geoffroy dont il a été possible de trouver mention à cette génération, ce qui rend très douteuses les théories de Robert Hubert sur l'existence de deux cousins portant le même prénom¹⁶².

Ce Geoffroy [I] fut, à n'en pas douter, l'époux de Marguerite de Meung ; en 1292-1312, il figurait dans le cartulaire de l'évêché non seulement pour ses quelques prés à Thoury, évoqués ci-dessus, mais aussi pour la moitié du four des Bans à Meung, qu'il partageait avec l'écuyer Jean de Courvoy/Corvoy (Corroy, cne Ormes), et pour quelques autres biens¹⁶³.

161—*Ibidem*.

162—Le chanoine Hubert faisait du Geoffroy que nous numérotions [I] le frère de Jean [I] de Saint-Brisson et de Jeanne de Saint-Brisson, sans qu'on sache ses justifications. Le généalogiste ajoutait qu'ils auraient été tous trois fils d'un autre Geoffroy [A] : il intercalait ce Geoffroy [A] entre Mathieu et Jean [I] de Saint-Brisson, sans autres justifications. Enfin, pour clore le tout, Robert Hubert établissait les liens suivants :

- Geoffroy [A] de Saint-Brisson aurait épousé l'hypothétique Perrette de Meung, donataire du Chéray, qui aurait ainsi été mère de Jean [I] de Saint-Brisson, de Jeanne et de Geoffroy [I] ;

- Jean [I] de S-B aurait hérité du Chéray de son père et de sa mère Perrette ;

- Geoffroy [I] de Saint-Brisson, fils de Geoffroy [A], et frère de Jean [I] aurait épousé Marguerite de Meung.

Il s'agit, ici encore, d'un cas d'école sur la confusion extraordinaire que le chanoine Robert Hubert put introduire dans ses généalogies. En effet, Jean [I] de Saint-Brisson était décédé avant 1292, voire même avant 1280 ; comment eût-il pu hériter du Chéray, qui fut aux mains de Jean [II] de Meung l'archidiacre jusqu'en 1298 au moins ? On peut donc écarter ces inventions du chanoine, pour retourner aux seules sources documentaires disponibles aujourd'hui.

163—*Cart.fiefs évêché d'Orléans*, fol. 314. On retrouvera plus loin la famille de Courvoy.

164—Médiathèque d'Orléans, ms.550, p.5. La cérémonie de l'entrée des nouveaux évêques d'Orléans en leur ville a donné lieu à beaucoup de commentaires plus ou moins légendaires de la part des historiens. On rappellera que lors de cette entrée, l'évêque était porté par ses quatre - ou cinq - barons les plus importants à l'intérieur de la cathédrale ; à cette occasion, chacun d'eux était tenu de remettre une « gouttière de cire » d'un poids de 213 livres et demi, destinée bien évidemment aux luminaires, et en échange l'évêque leur remettait les gants et la sangle pour porter la gouttière, ainsi que quelques droits symboliques. Les seigneurs de Yèvre-le-Châtel, Sully-sur-Loire, du Chéray à Meung (ou leurs procureurs à partir de la Renaissance) furent des incontournables jusqu'à la Révolution ; suivant les époques, figurait à côté d'eux le seigneur d'Asnières, celui de Rougemont, celui d'Hautvillier ou celui de Lignières, sans que le nombre dépasse jamais cinq. On peut supposer que Jean de Saint-Brisson devait en 1321 deux gouttières du fait de sa possession du Chéray et de Queuvre (et non de Thoury, comme l'affirme Cuissard). Sur la cérémonie, voir le bon article de Cuissard 1902, qui balaye les légendes relatives à ce droit, inventées par les historiens des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, déjà combattues dès 1733 par Bellon (Bellon 1733).

Les Saint-Brisson, seigneurs de la Ferté-Hubert et du Chéray

À la génération suivante, il est possible d'identifier un Jean [II] de Saint-Brisson, surnommé Bricet. Selon Hubert, il serait mentionné comme enfant (filius) en 1299. Dans les comptes de la régale de l'évêché qui fit suite au décès de Milon de Chailly en 1321, il apparaît comme débiteur de la cire due au nouvel évêque à l'occasion de son entrée, au titre de la redevance féodale des « gouttières de cire » due au titre de la seigneurie de Chéray¹⁶⁶. Entre 1340 et 1341, il était mentionné dans une procédure au Parlement de Paris relative au retrait féodal du fief de Corsainville (com. Outarville, arr. Pithiviers), relevant d'un fief épiscopal qu'il avait vendu à un certain Hervé le Coch, chevalier. Or cette terre de Corsainville relevait entre 1292 et 1305 de Jean [II] de Meung l'archidiacre, au titre de la seigneurie du Chéray. Jean [II] alias Bricet de Saint-Brisson était donc le successeur féodal de Jean [II] de Meung pour le Chéray ; il en hérita probablement en qualité de seul descendant de Marguerite de Meung, épouse de Geoffroy dont il était sans doute le fils, mais on peut se demander pourquoi cette importante seigneurie n'alla pas dans les branches cousines de Châteauvieux.

Jean [II] alias Bricet de Saint-Brisson fut probablement le père de Jean [III] de Saint-Brisson ; celui-ci affermit son assise territoriale avec la seigneurie de la Ferté-Hubert, qu'il possédait en 1348¹⁶⁷. En 1349, Jean [III] de Saint-Brisson s'intitulait lui-même « sire du Chéré » dans un don de cens sur le Portereau de Meung au profit de la cathédrale d'Orléans¹⁶⁸ ; de même, en 1352, Jean avait vendu le

165—*Actes du Parlement*, n°2017 et 2843.

166—*Cart.fiefs évêché d'Orléans*, fol. 315.

167—Aveu de la Ferté-Hubert et du Cormier en 1348 : *Cart.fiefs comtes Blois I*, fol.17 verso et suiv. Robert Hubert prétend qu'il épousa Jeanne de Mornay, dame de la Ferté-Hubert, fille de Jean [II] de Mornay « seigneur de la Ferté-Hubert et la Ferté-Nabert » : *Généalogies orléanaises*, t.I, fol.213 ; t.II, fol. 59. Jeanne n'est pas mentionnée dans la généalogie de la famille Mornay par le Père Anselme, VI, p.280, mais cette généalogie est fautive (Guillaume de Mornay et ses trois filles Philiberte, Agnès et Jeanne sont positionnés au début du XIV^e siècle, alors que ces dernières vivaient un siècle plus tard, puisque leurs époux étaient partie à un procès en 1411 : voir note n°101). Il est, en revanche, généralement admis que la Ferté-Hubert passa dans la famille de Mornay par le mariage de Jean [II] de Mornay avec Isabelle de L'Isle, fille de Renaud de l'Isle, lui-même époux de Isabelle, fille et héritière de Hervé de la Ferté-Hubert ; je n'ai pas procédé à la vérification de cette opinion commune.

168—Arch.dép. Loiret, Fonds Jarry, 2J 2461. "A touz ceus qui cestes présentes lettres verront, Johan de Saint-Brison, chevalier sire du Chéré en la dyocèse d'Orléans salut. Sachent tuit que (..) touz les cens annuels et perpétuels qui furent Phelippot de Saint-Aubin escuier de touz de plusieurs personnes renduz chacun an le dimanche après la feste Saint-Denis sur certains héritages assis ou fié du révérent père en Dieu au

« droit de rachat et féaulté et hommage du manoir » du lieu de Langennerie (cne Chevilly, arr. Orléans), qui faisait partie de la seigneurie de Jean [II] de Meung l'archidiacre, telle qu'elle ressort du cartulaire des évêques¹⁶⁹. Il fut appointé en 1357 capitaine de 200 hommes d'armes et de 200 archers dans l'armée royale¹⁷⁰.

Son fils Jean [IV] de Saint-Brisson, aurait épousé en 1394 une certaine Jeanne Lanceline ; suite à son décès sans enfants, l'héritière des biens familiaux fut sa sœur Robine. Celle-ci épousa Jean de Vieuxpont, seigneur de Thoury, descendant de Guillaume de Vieuxpont (qui, curieux retour des choses, avait épousé cent trente ans plus tôt Jeanne de Saint-Brisson) dont elle n'eut pas de descendance ; puis Robert d'Estouteville, seigneur du Bouchet, dont elle eut une fille, Alix d'Estouteville. Enfin, par contrat du 28 octobre 1400, elle épousa en troisièmes noces Pierre de Mornay, dit Gauluet, seigneur de la Ferté-Nabert¹⁷¹ ; elle n'en eut pas d'enfant. Robine était connue à Meung comme « la dame du Chéray » ; on la trouve mentionnée à de nombreuses reprises dans les contrats notariés du premier quart du XVe siècle¹⁷².

Sa fille Alix d'Estouteville épousa pour sa part Raoul de Saint-Rémy, chevalier tué à Azincourt, puis en 1417 Jean de Beauvilliers, dit Bourles, seigneur du Lude ; la seigneurie du Chéray resta dans cette famille jusqu'en 1551, avant de passer temporairement aux mains de François de la Ferté-d'Huisseau, puis d'intégrer la branche des Rochechouart, marquis de Mortemart et de Montpipeau¹⁷³.

Portereau de Meun sur Loire en notre haute justice, que nous tenons en fié, ressort et souveraineté dudit monseigneur l'évesque avec touz les droitz, censives, profiz, émolumentz, appartenances et qui pevent appartenir au diz cens, donnez dudit seigneur à honorables hommes et discrets le Deans et le chapistre de ladite église d'Orléans touz amortiz dudit seigneur, pour accroissement de son anniversaire faire perpétuellement chacun an en ladite église. Réserve à nous ventes reliens et les amendes desdiz cens non paieez toutes foiz qu'il appartendra (...). Donné en notre chastel de la Ferté Hubert l'an de notre seigneur mil trois cenx quarante et neuf, le jeudi vint et troisième jour du mois d'avril".

169—Abbé Leboeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, p.311. Voir *Cart.fiefs. Évêché Orléans*, fol. 318 verso.

170—BnF, p.o.2745, n°2.

171—Le personnage de Robine et ses trois mariages sont reportés dans tous les ouvrages, et ils sont suffisamment connus pour ne pas les référencer ici. Sur le personnage de Pierre de Mornay, voir l'article très documenté de Guessard 1848. Le contrat de mariage, signé à Meung par Jean [III] de Saint-Brisson, père de Robine, est conservé à la BnF, p.o. 2057, n°13.

172—Doguet 1981, *passim*.

173—Père Anselme, VIII, p.95. Robert Hubert a, une fois de plus, semé la confusion en prétendant que le Chéray fut échangé en 1533 par René de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, avec Louis de Rochechouart (*Généalogies orléanaises*, II, fol.32) ; cette assertion est totalement fautive, puisqu'on trouve un acte des 9 et 10 août 1551 par lequel René de Beauvillier et son

Les Saint-Brisson, seigneurs de la Queuvre

On se souvient que la Queuvre était aux mains, dans les années 1300, du chevalier Jean [III] de Meung. Il décéda sans enfants et la Queuvre passa dans la famille de Saint-Brisson. Selon Robert Hubert, un Jean de Saint-Brisson aurait fait aveu à l'évêque de cette terre en 1334 : il s'agit nécessairement de Jean [II] alias Bricet de Saint-Brisson¹⁷⁴. On trouve ensuite un Geoffroy [II] de Saint-Brisson, chevalier, qui probablement fut le fils cadet de Jean II, et le frère de Jean [III] ; alors que son frère reçut le Chéray en partage, il reçut la Queuvre. Il fut gouverneur de Blois pour le comte de Blois en 1359 et 1360 ; on sait qu'il avait trois hommes d'armes et quatre archers dans sa suite, et qu'il guerroya dans le Berry avant cette date, où il fut fait prisonnier¹⁷⁵. En 1361, il fonda un anniversaire en l'honneur de son épouse Marie Prunelé en l'église Saint-Sauveur de Blois ; on apprend à cette occasion que celle-ci avait eu d'un premier mariage deux fils, Jean et Guillaume de Corvoy¹⁷⁶.

Selon Robert Hubert, Geoffroy [II] assista en 1372 à l'entrée solennelle de l'évêque Jean Nicot en l'église Saint-Aignan ; on le trouve encore en 1386-86 comme partie à un procès plaidé à Orléans¹⁷⁷. Sa fille et unique héritière Jeanne de Saint-Brisson épousa Jean des Barres, qui fit aveu de la seigneurie de la Queuvre en 1393 et 1403 ; la seigneurie resta quelques temps dans la famille, puis passa dans le domaine des Saint-Mesmin¹⁷⁸.

Le manoir qui subsiste sur la commune de Férolles (Loiret), date de la Renaissance et ne comporte apparemment plus de témoins de l'époque médiévale.

épouse Anne de Clermont vendent à François de la Ferté et à son épouse Marie de l'Hôpital, le Chéray (maison, jardin et cour ouvrant sur le cloître de Saint-Liphard à Meung) ainsi que tous les droits en dépendant, pour 20.000 livres tournois (Arch.dép. Loiret, fonds Jarry, 2J 2461). Le Chéray passa ensuite à René de Rochechouart II, marquis de Montpipeau, époux de Jeanne de Beauxoncles, qui vivait au début du XVII^e siècle et mourut en 1644 (Père Anselme, IV, p.683).

174—*Généalogies orléanaises*, II, fol.60.

175—Bibliothèque municipale de Blois, Fonds Joursanvault, n° 374, 375, 392 et 393. Je remercie Bruno Guignard, conservateur du fonds ancien de la bibliothèque, de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu me donner l'analyse de ces actes.

176—*Généalogies orléanaises*, II, fol.60 verso. Cet acte est, pour une fois, parfaitement référencé. Marie Prunelé, fille de Guillaume [IV] Prunelé, sire d'Herbaut et d'Alzonne en Carcassonnais, avait été l'épouse de Jean de Courvoy/Corvoy (voir Moreri, *Le grand Dictionnaire historique*, VIII, p.601). Il est à noter, de façon curieuse, que Geoffroy [I] de Saint-Brisson et Jean de Courvoy étaient copropriétaires du fief du moulin des Bans à Meung à la fin du XIII^e siècle (voir note 157).

177—*Généalogies orléanaises*, II, fol. 60 verso. Arch.dép. Loiret, A 1982 (analyse d'acte disparu).

178—*Ibidem* et Arch.dép. Loiret, A 1831 (analyse d'acte disparu).

La branche des seigneurs de la Ferté-Avrain

Revenons à la première moitié du XIII^e siècle, lorsqu'Hugues de Meung, seigneur du Chéray et de la Ferté-Avrain, vint à mourir. Bien qu'il n'existe pas de preuve formelle, je pense qu'Hugues eut deux fils. On vient de décrire la branche créée par son aîné Jean [I], voyons maintenant celle de son frère présumé, Lancelin [II]; elle est plus difficile à suivre, en raison de l'absence d'un personnage central aussi important que Jean [II] l'archidiacre.

On trouve Lancelin II en 1254, lors d'un conflit qu'il eut avec les officiers du comte de Blois à propos des bois qu'il tenait de son père, et qu'il avait partagés avec son frère; puis, trois ans plus tard, Lancelin de Meung, écuyer, déclara renoncer à toute réclamation au sujet des impôts que le comte de Blois et son père ont perçu sur les héritages de Lancelin à la Ferté-Avrain¹⁷⁹. Enfin, c'est encore à propos d'une transaction avec le comte de Blois qu'on le trouve en 1270, alors que le comte lui acheta le domaine de la Chaise¹⁸⁰.

Le domaine du seigneur de la Ferté-Avrain résultait à l'époque du partage de la seigneurie primitive : Châteauvieux, site de la fortification originelle, était resté avec la motte de l'Exploit dans la propriété de la branche aînée, alors que la branche cadette avait hérité du bourg de la Ferté-Avrain, entouré par ses fossés, auquel avait été ajouté l'« hôtel » édifié sur la rive gauche du Beuvron, sur le site du château actuel, comme en attestent les aveux du XIV^e siècle (fig.4)¹⁸¹. Ce château neuf possédait sa propre « motte », comprenons ici plate-forme fossoyée, qu'il conserva sans doute jusqu'à la reconstruction du château actuel en 1724 : c'est alors que furent comblés les fossés et que fut réalisé le grand aménagement paysager encore reconnaissable dans le parcellaire du début du XIX^e siècle¹⁸² (fig.4, 8).

179—Olim, t.I, p.419. *Documents inédits sur l'Orléanais*, n°III, p.382.

180—Guérin 1960, p.176.

181—Aveu rendu au comte de Blois par Lancelin [III] : « mon hostel où ge demeure et tout le pourssienté d'environ si comme il siet avec les appartenances. Item la ville de la Ferté et les fossez et toute la joustise grant et petite de ladite ville ». Cet aveu malheureusement non daté est transcrit dans *Cart.fiefs comte de Blois I*, fol.12; II, fol.24.

Lancelin [II] eut sans doute deux fils, Lancelin [III] et Gervais [IV]. Le premier apparaît en 1294, dans un procès pendant contre les marguilliers de l'église Sainte-Croix d'Orléans; l'affaire était d'importance, puisque suivant les résultats d'une enquête déjà ancienne, Lancelin avait été condamné par le prévôt d'Orléans à payer 63 livres 3 sous et 2 deniers tournois, et à fournir cinq portes de bois toutes ferrées et équipées, 25 muids de seigle, 2 couvertures de coussins, et deux plats! À lire cette énumération, on se prendrait presque à croire que Lancelin avait enfoncé cinq portes dans un grenier pour voler les récoltes de grain appartenant à la fabrique de la cathédrale... L'affaire fut portée par Lancelin devant le bailli d'Orléans, qui confirma le jugement; Lancelin interjeta appel en Parlement. En 1294, le Parlement de Paris annula l'ensemble de la procédure; mais l'appel n'était pas pour autant jugé. Avant qu'il le soit, Lancelin décéda; son fils aîné Hugues, se faisant fort pour tous ses frères et sœurs mineurs placés sous sa tutelle, et son deuxième fils Jehannet, majeur, poursuivirent le procès. En définitive, il fut jugé en... 1327; la cour de Parlement confirma le jugement du bailli, adoucissant seulement la sentence sur la quantité de céréales, réduite à 22 muids, un setier et deux gerbes de seigle¹⁸³.

On a vu que Jean [II] l'archidiacre, cousin germain de Lancelin III, légua en 1298 quarante livres pour sa fille aînée, afin qu'il puisse la marier ou la placer au couvent; sans doute Jean était-il le par-

182—Aveu de 1447 : « C'est assavoir mon lieu, motte, forteresse et seigneurie de ladite Ferté-Avrain, ainssi qu'elle se comporte, en hostel, motte, closture, foussez, pont leviz, avec la basse-court dudit hostel séant devant ledit hostel joignant aux foussez en la quelle basse-court souloient estre les vergerz et jardins dudit hostel; et les foussez anciens qui font la closture de la dite Ferté ainssi comme ils se comportent. Item une pièce de pré fauchable contenant environ six journels séant emprès ladite motte, avec la closture desdits prez tenant d'une part aux doves desdiz foussez, d'autre part à la rivièrre de Beuvron » (Archives nationales de France, Q1 487; photo de l'original publiée dans Guérin-Brot 1997, p.11). En 1712, le château est encore décrit comme « édifié sur la motte, couvert d'ardoise, entouré de fossés » (Viaud 1994, p.74). Au début du XV^e siècle, Jean [VI] fit faire des travaux à cette plate-forme, comme on le voit plus loin.

183—Olim, t.II, p.374; *Actes du Parlement*, n°II, n°7928 (analyse). Archives nationales, X1 A 5, fol. 490 verso.

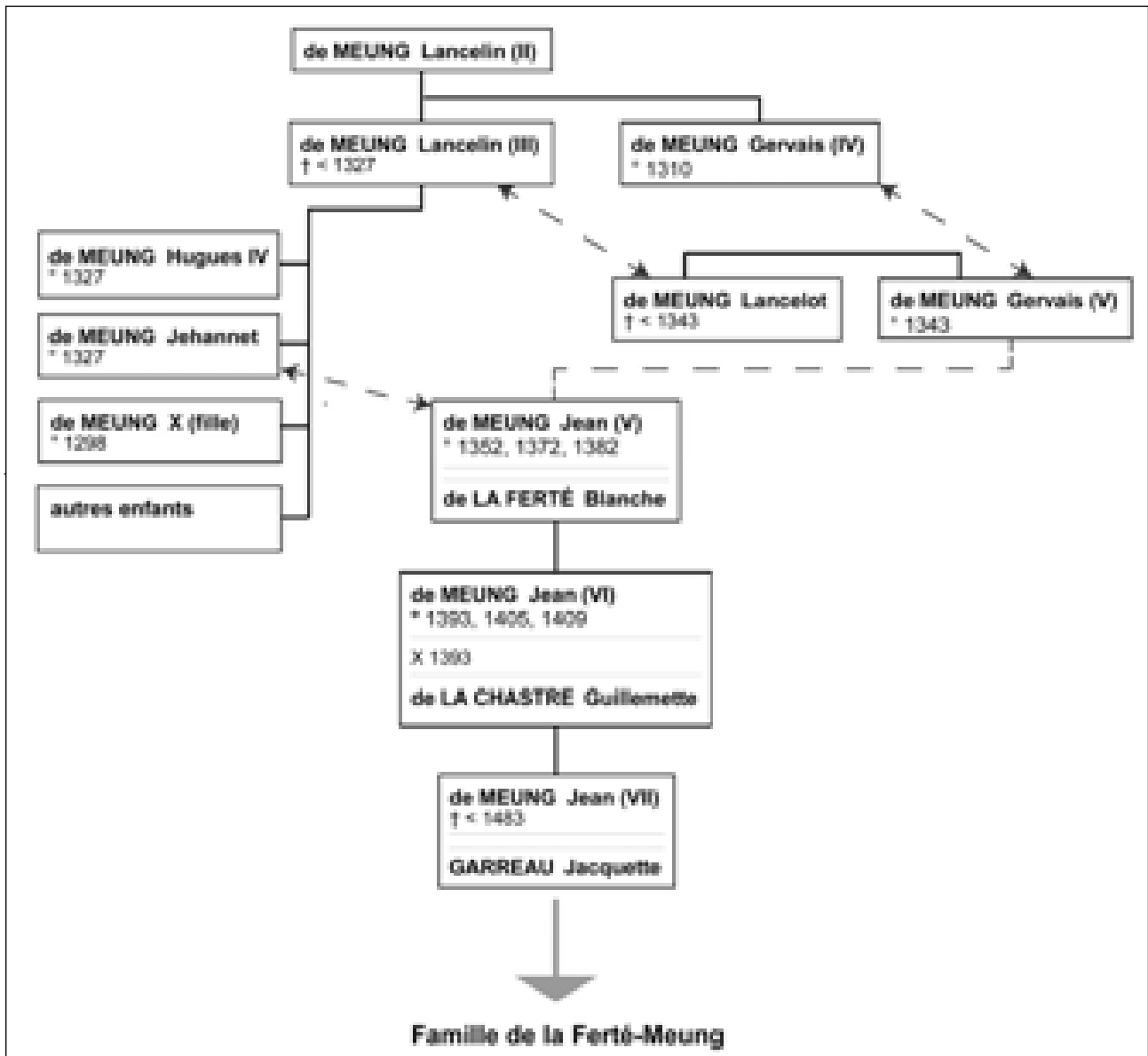


Fig.14. Arbre de descendance de Lancelin [II] de Meung, seigneur de la Ferté-Avrain.

rain de cette enfant encore en bas âge. Lancelin avait, apparemment, quelques problèmes financiers : en 1310, Gervais de Meung, écuyer, et maître Dreux Beaugendre, clerc, rendirent une sentence arbitrale le contraignant à payer au chapitre Saint-Barthélémy une rente sur son moulin de la Ferté pour l'anniversaire de son père Lancelin II, chevalier¹⁸⁴. La même année, Lancelin [III] racheta au chapitre les deux foires de Saint-Barnabé et Saint-Barthélémy que son ancêtre Bouchard [I] avait données en 1184 ; elles sont citées dans son aveu non daté rendu au comte de Blois. Mentionné encore en 1317, Lancelin [III] était décédé dix ans plus tard¹⁸⁵.

184—*Cart.chap. St-Barthélémy*, folio 36.

185—1317 : Vente réalisée à Tremblevif par Étienne Bétourau et son épouse, femme de chef et de corps de Lancelin de Meung, écuyer, sire de la Ferté-Avrain (Édeine 1974, p.106). Voir ci-dessus, note 177, pour l'arrêt du Parlement de 1327.

186—*Cart.fiefs évêché Orléans*, fol. 318 verso et 319. Gervais est référencé par rapport à son père Lancelin pour se différencier

Le cartulaire des fiefs d'Orléans met en scène, entre 1292 et 1312, donc à la même génération, un « Gervais fils de Lancelin ». Il rendait aveu aux évêques d'Orléans pour une série de fiefs situés à Meung (« sa terre de Meung ») et dans la Beauce¹⁸⁶ (fig.9) ; il est intéressant de noter que le fief de Langennerie à Chevilly (arr. Pithiviers) tenu de lui par un certain Jean de Viévy dépendait également de Jean [II] l'Archidiacre son cousin germain, en vertu d'un partage dont on peut supposer qu'il remontait à leurs pères respectifs¹⁸⁷. Il s'agissait donc probablement d'un fils de Lancelin [II], et donc d'un frère de Lancelin [III]. Robert Hubert

du Gervais, neveu de Thibault. Contrairement à ce qu'affirme Robert Hubert, je n'ai pas trouvé qu'il ait jamais été intitulé « frère de Lancelin » (*Généalogies orléanaises*, III, fol.189 verso).

187—« *Item Johannes de Vievi miles dominus de Langenerie tenet a predicto magistro Johanne de Magduno herbergagium suum de Langenerie com persiamento, item vineas et nemus et universa que sita sunt in illa parte versus forestam de Logis, sicut magnus cheminus dividit; item aliam partem ville de Langenerie versus Gomes, scilicet hospites et census et omnia feoda seu retrofeoda et quicquid habet ex*

pensait que ce Gervais de Meung était un homme d'église ; je n'en ai pas trouvé la preuve, et par ailleurs on peut se demander s'il ne coïncidait pas plutôt avec l'écuyer Gervais de Meung mentionné en 1310 dans l'arbitrage relatif à l'anniversaire de Lancelin II, cité plus haut¹⁸⁸. Pour autant, l'identification ne manque pas de poser question : est-il acceptable que le propre frère de Lancelin [III] ait été retenu comme arbitre dans un contentieux mettant en jeu le patrimoine familial ? La seule autre solution serait que c'eût été Gervais V, le fils probable de Lancelin III, ce qui est encore moins admissible. On ne peut trancher ici.

On a vu plus haut, à propos de l'arrêt du Parlement de 1327, que Lancelin [III] avait eu deux fils majeurs vers cette date : Hugues et Jehannet. Pourtant, ce ne sont pas eux qui apparaissent dans les aveux postérieurs : ce sont un certain Gervais [V] et son frère Lancelot, ce dernier décédé à cette date. En 1343, le premier rendait aveu de « son habergement de ladite Ferté comme il se porte et porsiet de mesons, court, courtilz et fossez », de ses « fossez qui sont environ de ladicte ville », et enfin de toutes « les choses qui sont feu Lancelot mon frère (et) me son avenues par la mort de lui »¹⁸⁹. Ce Gervais est mentionné dans le partage de Châteauevieux entre les frères Étienne et Guillaume Garreau, en 1347¹⁹⁰. On peut se demander si Gervais [V] et son frère Lancelot ne coïncident pas avec Gervais [IV] et Lancelin [III] ; une telle identification pose néanmoins des questions de cohérence en termes d'âge des protagonistes.

Après Gervais, se succédèrent de façon continue à la tête de la seigneurie des Jean de Meung, écuyers, sires de la Ferté-Avrain. Jean [V] de Meung fit aveu de son « lieu et habergement de la Ferté si comme il se porsiet » en octobre 1352. Selon Robert Hubert - mais ceci est contesté, il épousa en 1372 Blanche de la Ferté, veuve de Messire Pierre de la Ferté, seigneur d'Alosse (La Ferté-Saint-Aubin, anciennement La Ferté-Nabert, arr.

Orléans ; Alosse, com. Marcilly-en-Villette, même arr.) ; il rendit un nouvel aveu en janvier 1382 (n.st.)¹⁹¹. Leur fils Jean [VI] de Meung aurait épousé, lui, Guillemette de la Châtre, fille de Guillaume de la Châtre seigneur de Nançay¹⁹². On possède un aveu de lui, rendu en 1405¹⁹³ ; probablement était-il, comme tant d'autres nobliaux locaux, à la recherche de numéraire, puisqu'il vendit son étang de la Rimbaudière à un bourgeois de Millançay en 1405, et des bois au duc d'Orléans avant 1409. On a déjà noté qu'il fit mener des travaux défensifs sur sa « motte », qui probablement eurent pour effet de perturber les droits de son cousin Jean [IV] Garreau, occasionnant un procès dont on ne connaît pas l'issue¹⁹⁴.

Jean [VII], fils du précédent, écuyer, fut le dernier représentant en ligne directe de la famille de Meung régnant sur la petite seigneurie, et probablement aussi le dernier porteur du nom. Il épousa à une date inconnue sa cousine très éloignée Jacqueline Garreau, fille de Guillaume Garreau seigneur de Châteauevieux, et de Jeanne de Mornay, qui hérita par sa famille maternelle de terres en Nivernais. Jean [VIII] de Meung fut capitaine d'une compagnie d'arbalétriers montés ; en 1442, il reçut une gratification de 40 écus de la part du duc d'Orléans. Quatre ans plus tard, il autorisait le chapitre de la Ferté-Avrain à construire un four pour son usage propre ; on le voit apparaître dans plusieurs autres actes de l'époque¹⁹⁵.

C'est en 1480, alors qu'ils devaient être passablement âgés, que Jean [VII] de Meung et son épouse, n'ayant pas d'enfants, instituèrent comme leur héritier Jean de la Ferté, petit-fils de Pierre de la Ferté seigneur d'Alosse ; Jacqueline Garreau institua pour sa part sa nièce Anne de la Rivière comme son héritière, à condition que Jean de la Ferté épouse Anne, et qu'ils reprennent le nom et les armes de la famille de Meung. Ce fut l'origine des seigneurs de La Ferté-Meung, parfaitement étudiée par Isabelle Guérin-Brot¹⁹⁵.

illa parte versus Gomes, ipse tenet a Gervasio de Magduno filio defuncti Lancelini, et secundum predictam divisionem idem miles dixit ea que sequuntur. (...) Johannes de Vievi miles dominus de Langenerie tenet a dicto Gervasio illam partem de Langenerie, scilicet hospites, feoda et retrofeoda, et quicquid habet in illa parte versus Gomez (...) ». Il en allait de même pour le fief de la Roiche, sur la commune de Huisseau-sur-Mauves (*Cartefiefs. évêché Orléans*, fol.318 à 319).

188—Le chanoine aurait-il confondu avec le chanoine Gervais de Meung mentionné à la cathédrale de Châlons-en-Champagne ? (voir p.45).

189—Archives nationales, Q1 487.

190—« Item une petite isle tenant aux prez monsr Gervaise de Meung chevallier avec toutes ses appartenances » (Bibliothèque municipale de Romorantin, Fonds Nicolas, Archives de Courbantou).

191—1352 : Archives nationales de France, Q1 487. 1372 : *Généalogies orléanaises*, t.III, fol.189 verso (Blanche avait eu plusieurs enfants de Pierre, dont descendit le futur Jean de la Ferté, adopté par Jean [VII] de Meung. 1382 : Archives nationales, Q1 487.

192—*Généalogies orléanaises*, III, fol.190. Voir aussi Guérin-Brot, 1997, p.12, n.28, qui a trouvé dans une généalogie nivernaise de la fin du XVII^e siècle la même assertion ; mais elle la conteste assez fortement p.22, proposant que ce soit plutôt la sœur de Blanche que Jean ait épousé.

193—Archives nationales, Q1 487.

194—1405 : vente de l'étang (Guérin 1960, p.156). 1409 : vente par le duc d'Orléans de parcelles de bois ayant appartenu à Jean de Meung, écuyer (BnF, p.1255, pièces 12 et 13). 1407 : travaux à la motte : voir n.100. Robert Hubert indique que plusieurs actes de Jean signés en 1409 étaient conservés dans les minutes du notaire Girault, mais je n'ai pas vérifié.

195—1442 (Arch.dép. Loiret, A 1976 - acte disparu connu par son analyse). 1446 : accord avec le chapitre (*Cart.chap. St-Barthélémy*, fol.207). 1456 : Présent lors d'une vente de bois au duc d'Orléans (BnF, p.o. 1955, n°14).

196—Guérin-Brot 1997.

La famille de Meung

Émergence et disparition d'un lignage

Ainsi l'évocation de cette famille de Meung et de ses rameaux collatéraux aura permis de suivre l'ascension, puis la disparition, d'un lignage régional. D'abord, l'émergence, avec les avoués de l'abbaye épiscopale primitive, qui devinrent au fil des siècles des potentats locaux contrôlant de fait le passage de la Loire par les voies nord-sud, la navigation sur le fleuve, ainsi que la vie économique de la petite ville épiscopale où ils possédaient le seul four et le seul moulin. Ils contrôlaient si bien ce passage clé que le comte d'Anjou Foulques Nerra, cherchant un point de passage de la Loire moyenne acquis à sa cause, se fit un allié de Léon de Meung ; ce fut pour la petite lignée l'occasion de tenter une autre aventure en s'implantant à Amboise comme gardes de la tour maîtresse comtale et de la portion de forêt solognote appartenant aux comtes, devenant ainsi des personnages en vue à la cour princière.

Mais la commendise est révocable ad nutum, et Arnulphe de Meung en fit l'amère expérience lorsque Foulques le Réchin l'expulsa ; c'en était fini du rêve amboisien et angevin. Quarante ans plus tard, son fils fit, pour sa part, les frais d'une autre évolution, - celle-ci plus structurelle : évêques et abbés, s'appuyant sur l'autorité du roi de France qui faisait de même, menaient alors des actions résolues pour encadrer, voire stopper les excès de leurs anciens obligés. En 1101, le roi et son fils étaient présents lorsqu'Hervé de la Ferté-Avrain vint à l'abbaye de Saint-Mesmin confirmer le renoncement de son beau-père aux exactions commises contre les biens et les hommes de l'abbaye, et faire à cette occasion un nouveau don ; les rédacteurs de la charte mirent même dans la bouche d'Hervé « qu'il tenait son bénéfice par concession ou largesse du roi », ce qui techniquement n'était pas vrai puisqu'il le tenait du seigneur de Beaugency, ce dernier le tenant du roi. Léon de Meung n'eut probablement pas cette humilité, pas plus vis-à-vis de son évêque que vis-à-vis de son roi ; mais, à vrai-dire, Suger n'indique pas en détail la nature de ses forfaits. En tout cas, son refus d'obtempérer aux sommations qui lui étaient faites entraîna sa perte, au cours d'une expédition

éclair du prince héritier, deux ans après l'épisode d'Hervé à Saint-Mesmin.

Comment ce dernier se retrouva-t-il à la tête du fief tenu par Léon ? Peut-être était-il un parent proche de Léon, ou au contraire son épouse l'était-elle. Quoi qu'il en soit, la famille de la Ferté-Avrain s'enrichit de la seigneurie des anciens avoués épiscopaux, et prit à partir de 1150 environ le nom de la ville pour se désigner. Comment ne pas y voir le signe que cette seigneurie représentait symboliquement bien plus que celle de la Ferté-Avrain, petite seigneurie solognote dont la principale richesse était de se trouver sur l'un des grands chemins descendant d'Orléans vers le sud ? Meung demeurait pour la famille un puissant ancrage : la maison seigneuriale se trouvait en plein cœur du Cloître, et le seigneur y possédait le four et le moulin où même les hommes soumis au ban épiscopal étaient obligés d'aller cuire ou moudre, l'évêque se trouvant soumis à la discrétion de son vassal pour être payé des redevances qui lui étaient dues. Mieux, le titulaire de la seigneurie disposait d'un droit de vivre à crédit sur la population locale, dont il usait apparemment de façon discrétionnaire avant que Manassès de Garlande n'y mît un terme. Enfin, la seigneurie épiscopale du Chéray était d'un revenu probablement bien supérieur que celui de la Ferté-Avrain, grâce à la perception de la moitié du passage de Loire, grâce aux bois situés à la Salle, à la justice, enfin aux nombreux droits et revenus disséminés dans la Beauce ; les Meung disposaient aussi d'une petite censive à Orléans même.

Les Meung parvinrent à maintenir l'ensemble de ces possessions un peu disparates dans une main unique pendant un peu plus d'un demi-siècle, avec Bouchard [I], Gervais [I] et Hugues. Mais dès la seconde moitié du XII^e siècle, alors que la ville de Meung se peuplait et s'étendait, les évêques achevèrent d'en reprendre le contrôle et d'y imprimer leur autorité ; à la fin du XII^e siècle, le statut des Meung dans la ville était celui de seigneurs urbains disposant de solides revenus, d'une justice seigneuriale sur leurs terres et leurs hommes, mais sous l'autorité tutélaire de l'évêque

et de ses représentants, au premier chef desquels figurait le prévôt épiscopal. Au début du XIII^e siècle, la construction du château-palais épiscopal au-dessus de la ville allait achever la mutation des pouvoirs, affirmant définitivement la suprématie de l'évêque.

Pour autant, les Meung n'avaient nullement abandonné la ville, contrairement à nombre de milites qui au cours du XII^e siècle s'implantèrent en milieu rural, délaissant les villes aux marchands et aux financiers et manquant ainsi la mutation urbaine des XII^e et XIII^e siècles. On le voit bien avec Hugues de Meung, qui chercha à agrandir son hôtel dans le Cloître en 1212 ; à la génération suivante les membres de la famille tenaient maison en ville.

À partir de 1225 commença un processus de morcellement du patrimoine ; ce fut la seigneurie de La Ferté-Avrain qui, la première, fut séparée au bénéfice du cadet Lancelin, mais pour autant son frère aîné Jean [I] reçut la part du lion. Ses enfants reçurent éducation et culture ; trois d'entre eux furent adoubés chevaliers, deux autres purent être placés comme chanoines après être allés compléter leurs études de clercs à Bologne. Leurs cousins germains de la Ferté-Avrain étaient certainement moins fortunés ; ils ne cherchèrent pas à acquérir le statut de chevalier, honneur coûteux pour ceux qui le recherchaient.

La réussite de Jean [II] l'archidiacre est évidemment exceptionnelle par rapport aux destinées de la famille ; ses frères et sœurs ne semblent pas être sortis du lot commun de la noblesse locale, si l'on excepte Marie, dont le beau mariage avec Simon de Melun, futur maréchal de France, ouvrait des perspectives dépassant largement les frontières de la noblesse orléanaise. Jean [II] vécut certainement dans une bonne aisance, qui n'allait pas jusqu'à l'opulence, mais lui permettait de mener une vie confortable entre Meung, Orléans, peut-être Pa-

ris, et sa résidence beauceronne de Laas. Ce n'est qu'à la fin de sa vie, après le décès de ses autres frères (à l'exception vraisemblable de Jean [III]), que l'on connaît son patrimoine, tout particulièrement la seigneurie du Chéray ; en avait-il la jouissance entière dès le partage, ou la récupéra-t-il après la mort de Guillaume ? Peu importe, tant elle paraît avoir été taillée sur mesure pour s'allier à son archidiaconé.

Cependant l'aisance ne pouvait que se réduire au fil des partages ; celui qui était intervenu après la mort de Jean [I], vers 1250-1260, avait déjà eu un effet dévastateur sur la composition du patrimoine, avec la création de seigneuries indépendantes à Châteauvieux, La Salle et La Queuevre. Le morcellement continua au XIV^e siècle : ainsi la seigneurie de Châteauvieux fut à son tour coupée en deux, et l'une de ses parts à nouveau découpée... Même dans le cas notable de la famille de Saint-Brisson, qui réussit à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle une remarquable ascension sociale en récupérant le Chéray et La Queuevre à côté de la seigneurie solognote de la Ferté-Hubert qu'ils acquirent par mariage, les partages familiaux en eurent raison.

Au-delà de cette parcellisation, le nom de la famille de Meung disparut à la fin du XIII^e siècle tant à la tête de la seigneurie du Chéray, qu'à celle de Châteauvieux : absence de descendance pour les uns, décès anticipés des représentants masculins de la lignée, le Chéray passa aux Saint-Brisson, et Châteauvieux passa aux Garreau. La Ferté-Avrain seule conserva à sa tête la famille de Meung, en tout cas jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Dans tout cela, la seigneurie du Chéray à Meung, l'origine de la famille, conservait tout son intérêt pour ses titulaires ; Robine de Saint-Brisson n'était-elle pas appelée tout simplement « la dame du Chéray » dans les actes notariés du premier tiers du XV^e siècle à Meung ?

Annexe 1

Homonymes : « de Magduno », « de Meung »

LES MEUNG DE RUILLY, BRICY ET GIDY (v. 1340 - v. 1410)

Il existe dans l'Orléanais au XIV^e siècle une petite lignée noble portant le nom de Meung qu'il n'a pas été possible de rattacher aux branches décrites ci-dessus, mais qui forme certainement un rameau de la famille. On trouve au XIV^e siècle un Robert de Meung, chevalier, qui apparaît en 1342 en tant que seigneur de « Ruilly », sur la paroisse de Combleux (Loiret) ; à cette date, il reçut autorisation du roi de distraire 12 charretées de bois des 52 charretées annuelles prises dans la forêt d'Orléans, en la garde de Vitry-aux-Loges¹⁹⁷. Il eut un fils, appelé Baudichon de Meung, écuyer, qui fut chambellan du duc d'Orléans en 1354 : on le connaît par un procès en appel qu'il intenta contre Peret et Amide Cohan, juifs d'Orléans, à qui il avait emprunté une forte somme pour payer une rançon en 1377. Il vécut fort longtemps, puisqu'il faisait hommage de son hôtel de « Ruilly » en 1407 au duc d'Orléans¹⁹⁸. Baudichon demeurait à Bricy, près de Huêtre ; selon Robert Hubert, il était aussi seigneur de Gidy. À la fin du XIII^e siècle, Bricy et Gidy faisaient partie des localités où Jean [II] de Meung avait des vassaux et arrière-vassaux, son vassal principal étant Colin le Bouteiller¹⁹⁹ ; peut-être ceci fournit-il un indice quant au rattachement à la famille.

Le chanoine Hubert avait bien repéré ce Baudichon ; il en fit un descendant de Gervais [III] de

Meung, seigneur d'Orcière et de Châteauvieux en partie, intercalant entre les deux un Jean de Meung écuyer seigneur d'Orcière pour lequel il ne fournit aucune preuve d'existence, et un écuyer de Meung dont le prénom n'est pas renseigné²⁰⁰. On ne peut accorder aucun crédit à cette construction généalogique ; en revanche, Baudichon étant certainement le diminutif de Thibault, peut-être faut-il voir ici un prénom attribué en souvenir de l'aïeul Thibault de Meung, père de Gervais III ; ceci signifierait alors que le Robert signalé en 1342 était le chaînon manquant entre Thibault et Baudichon.

Robert Hubert donnait par ailleurs à Baudichon deux enfants : Guillaume de Meung, seigneur de Gidy en 1413, et Jean de Meung, écuyer, « dits héritiers et enfans dudit Baudichon ». Le commentaire d'Hubert semble montrer qu'il avait vu un acte officiel. Or on trouve un Guillaume « de Mehun », natif de l'hôtel de Reuilly, paroisse de Combleux, dans un acte de 1439 : il était seigneur de Vouzeron en Berry, chevalier et chambellan du roi. Selon l'historien régional Buhot de Kersers, plusieurs personnages se succédèrent à la tête de cette seigneurie berrichonne entre 1412 et 1441 : Jean, Guillaume, Guillemette et un autre Guillaume de « Mehun »²⁰¹.

Compte-tenu de l'origine orléanaise des Meung de Ruilly, on préférera les considérer comme originaires de Meung-sur-Loire, et non de Mehun-sur-Yèvre comme l'ont fait Buhot de Kersers et plus récemment Philippe Contamine (probablement du fait de la proximité entre Vouzeron et Mehun). D'ailleurs sans doute le Jean mentionné ci-dessus coïncide-t-il avec Jean de Meung, dit le jeune,

197—Archives nationales de France, JJ 74, n°4974. Sur l'identification, non effectuée, de ce lieu, voir Jarry 1930.

198—8 mars 1354 n.st. : Baudichon, chambellan du duc d'Orléans, reconnaît avoir reçu 60 livres de ce prince (BnF, p.o. 1955, n°2). 1386-1388 : appel en Parlement de Baudichon contre Peret et Amide Cohan, juifs, au sujet du remboursement de sommes empruntées par Baudichon pour payer sa rançon, et des intérêts capitalisés (Arch.dép. Loiret, fonds Jarry, 2J 2461, analyse de l'acte disparu coté A 1981 ; très complet, détail de la procédure et de l'arrêt final du Parlement, favorable à Baudichon, dans Kohn 1982, p.110-11). 13 mars 1406 n.st. : Dans le cadre d'une procédure de confiscation par défaut de paiement du rachat féodal, Baudichon exhibe des lettres royales l'en exemptant (BnF, p.o. 1965, n°11). 25 mai 1407 : Aveu au duc d'Orléans de l'hôtel de « Ruilly », paroisse de Combleux, par Baudichon de Meung, écuyer, demeurant en la paroisse de Bricy (Loiret) (Arch.dép. Loiret, A 1914 (disparu) ; *Cart.fiefs duché d'Orléans*, fol. 246).

199—*Cart.fiefs. évêché Orléans*, fol. 317 verso.

200—*Généalogies orléanaises*, t.III, fol. 192 verso.

201—Acte de 1439 : Philippe Contamine, « Charles VII, roi de France et ses favoris : l'exemple de Pierre, sire de Giac », *Der Fall des Günstlings : Hofparteien von 13. Bis zum 17. Jahrhundert*, éd. Jan Hirschbiegel et Werner Paravicini, Neuburg an der Donau, 2004, p.139-162, ici p.159. Alphonse Buhot de Kersers, *Histoire statistique et monumentale du Cher*, t.VII, Bourges, Pigelet et Tardy, 1893, p.362-363. La seigneurie appartient à l'écuyer Guillemain Georges jusqu'à 1356, date à laquelle il tenta de défendre son manoir contre un parti d'Anglais, qui le massacrèrent ainsi que sa femme et ses enfants, à l'exception de son fils Jean ; on ignore comment elle passa aux Meung de Reuilly, sinon par mariage.

écuyer, qui fut mis à l'amende deux fois à Orléans, entre 1401 et 1405, puis entre 1412 et 1413 par le prévôt d'Orléans, apparemment pour des excès liés à une vie dissolue, puisqu'il est en général encadré par des « filles de vie » mises également à l'amende²⁰².

PERSONNAGES ORIGINAIRES DE MEUNG MENTIONNÉS DANS L'ORLÉANAIS

S'il n'est évidemment pas possible d'envisager un recensement exhaustif des personnes appelées « *de Magduno* » ou « de Meung », on peut au moins fournir ici une liste d'un certain nombre d'entre eux ; on ne s'étonnera évidemment pas de la fréquence des ecclésiastiques dans cette liste, évidemment due au peu de documents concernant les laïcs pour ces périodes. Le plus souvent, ces surnoms toponymiques sont des identifiants qui ne peuvent être considérés comme des noms de famille stables.

Bernard [Magdunensis, de *Magduno*] (maître), chanoine (de Saint-Liphard ?) et maître en *dictamen*, second tiers du XII^e siècle²⁰³.

Guillaume [*de Magduno* (?)] (maître), chanoine de Sainte-Croix, expulsé de la ville par l'archidiacre Jean imposé par le chancelier Algrin d'Étampes en 1132²⁰⁴.

Guillaume [de Mehung-sur-Loire] (maître), dit de Phares, astrologue au temps de Philippe VI, cité par Simon de Phares, astrologue du XV^e siècle et probablement inventé par lui²⁰⁵.

Jean [*de Magduno*], chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, décédé un 30 mai à une date inconnue²⁰⁶.

Jean [*de Magduno*, fils de feu Ours (*Ursus*) de *Magduno*] : dans le cartulaire des fiefs des évêques d'Orléans (env. 1292- env. 1312), tient de l'évêque son fief dans la paroisse Saint-Pierre de Meung, à savoir une maison avec ses appartenances et toutes les terres dépendant de ce fief ». Ce personnage a été soigneusement distingué par le rédacteur du cartulaire, des deux autres Jean de Meung qui y étaient mentionnés (Jean [II] de

Meung l'archidiacre, et Jean [III], chevalier, seigneur de la Queuvre)²⁰⁷.

Il n'est pas impossible que ce soit la mention de cet Ours qui conduisit le chanoine Hubert à créer un « Ursion de Meung », qu'il qualifie de seigneur du Chéray et de Pierrefitte (commune Le Bardon, Loiret) sur la paroisse de Saint-Pierre ; il lui a donné pour fils Jean [I] seigneur du Chéray²⁰⁸. Mais Jean fils d'Ours est mentionné un siècle plus tard qu'Hubert ne l'affirmait pour son « Jean fils d'Ursion ». Par ailleurs, le fief de Pierrefitte signalé par Hubert en la possession de Jean fils d'Ursion n'est mentionné que bien plus tard, au XVII^e siècle²⁰⁹.

Il n'existe en fait aucune preuve déterminante que ce Jean de Meung ait appartenu à la famille noble de Meung, où le prénom Ours ne fut jamais porté.

Mathieu [*de Magduno*], prêtre, mentionné en 1270 dans un acte de Sainte-Croix²¹⁰.

Raoul [*de Magduno*], sous chantre de Sainte-Croix, décédé vers 1187²¹¹.

Raoul, scholastique de Sainte-Croix dans la seconde moitié du XIII^e siècle²¹².

Thibaud, chanoine de Sainte-Croix, mort un 12 novembre²¹³.

PERSONNAGES IDENTIFIÉS DANS D'AUTRES VILLES, ORIGINAIRES DE MEUNG-SUR- LOIRE OU DE MEHUN-SUR-YÈVRE

Le plus proche homonyme de la ville de Meung/*Magdunum* a été Mehun-sur-Yèvre/*Magdunum*. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver dans les anciens cartulaires du Berry, entre Vierzon et Bourges, une lignée de seigneurs du nom de *de Magduno*, qui étaient tout simplement les seigneurs de Mehun-sur-Yèvre avant que cette seigneurie n'entre dans la famille Courtenay à la fin du XII^e siècle ; il n'est pas très difficile de les isoler quand on les rencontre, même si certains ont eu une carrière en dehors du Berry, comme l'évêque

202—Arch.dép. Loiret, A 2002 et A 2003 (archives disparues, connues par leurs analyses dans l'Inventaire analytique).

203—*Repertorium der Artes dictandi*, vol.I, p.43, et plus spécialement p.45-46. Voir Vulliez 1977, 1984.

204—Luchaire 1890, n°505 et 506, p.233. Je n'ai pu trouver, dans les références fournies par Luchaire, celle qui lui permet d'affirmer qu'il s'agit d'un maître Guillaume. Le *Spicilegium* d'Achery, III, p.488-489, qui reprend les différentes lettres relatives à l'affaire, ne mentionne qu'un « Magister G. ». On notera que Éric Bournazel, dans son *Louis VI* publié en 2007, va jusqu'à indiquer que Guillaume était le scholastique du chapitre.

205—Boudet 1997, t.I, p.476-477, t.II, p.224.

206—*Pouillés de la Province de Sens*, p.204.

207—*Item Johannes de Magduno, filius defuncti Ursi de Magduno, est homo domini Episcopi, tenens ab eo medietariam suam (...) in parochia Sancti Petri de Magduno, scilicet domum cum porsiamiento et omnes terras suas que pertinent ad medietariam predictam* (*Cart.fiefs. évêché Orléans*, fol. 320 verso).

208—*Généalogies orléanaises*, t.III, fol. 192. Voir notes n°57 et 66.

209—Voir *Armorial général de la France* par d'Hozier, registre 4, Paris, 1752, p.14/290 : vente de la terre de Pierrefitte en la paroisse Saint-Pierre de Meung en 1622 à Hervé Lamirault II.

210—*Cart.chap. Ste-Croix*, CCCXX.

211—*Pouillés de la Province de Sens*, p.204.

212—Foulques de Villaret 1883, p.612.

213—Cuissard 1902, p.190.

du Puy Robert de Mehun (*Robertus de Magduno*), assassiné en 1219, qui fut avant son élection trésorier de la cathédrale Saint-Martin de Tours, et prévôt de la collégiale Saint-Pierre de... Lille²¹⁴. Pour les personnages moins en vue, il est en revanche, bien moins facile de différencier entre Meung-sur-Loire et Mehun-sur-Yèvre : il faut alors s'aider du contexte, comme pour ce Pierre [*de Magduno*], légataire de 40 sous dans le testament de Jeanne de Sancerre en 1307²¹⁵.

Mauzun, dans le Puy-de-Dôme, est un autre homonyme dans son écriture latine *Magdunum* ou *Maudunum*²¹⁶ ; mais ici, la confusion n'est pas possible, d'autant qu'il s'agissait d'une seigneurie épiscopale des évêques de Clermont qui n'eut jamais de seigneurs particuliers. Il a existé d'autres lieux de même étymologie, où ont pris naissance des familles éponymes, sans que souvent ils aient été identifiés, pouvant entraîner une confusion avec la famille de Meung.

Chaumont-sur-Loire

Un très intrigant, est celui de la famille *de Magduno* attestée dans la région de Chaumont-sur-Loire, à la charnière entre les XI^e et XII^e siècles. Entre 1096 et 1104, un certain Hugues Darramat vendait aux moines de Marmoutier la terre du Plessis située à proximité de leur prieuré de Mesland (Loir-et-Cher, même arr.), et les moines obtenaient l'amortissement de Hamelin *de Magduno* qui envoya son fils Gilduin l'annoncer aux moines, et recevoir le don de 24 sous en échange²¹⁷. On voit apparaître ensuite Gilduin comme témoin de plusieurs chartes, dans l'entourage des comtes de Blois et des seigneurs de Chaumont, dans les années 1100-1108²¹⁸. Plus tard, en 1187, un Hameric *de Mauduno* était témoin d'un acte de Thibault de Champagne en faveur des habitants de Chambord et des environs²¹⁹.

Charles Métais, dans les *Chartes Vendômoises*, traduisait *Magduno* par Meung, en situant ce

214—Sur ces seigneurs, voir par exemple et parmi d'autres Guy Devailly, *Le cartulaire de Vierzon*, Paris, PUF, 1963, *passim*. Sur Robert de Mehun est bien connu comme trésorier de Tours, il l'est moins comme prévôt de Lille (*Cart. Saint-Pierre de Lille*, p.91-125, *passim*).

215—du Bouchet 1661, p.77.

216—Voir L.Delisle, *catalogue des actes de Philippe Auguste*, à l'index.

217—*Cart.abb. Marmoutier Blésois*, n°70.

218—Voir *Cart.ab. Marmoutier Dunois*, n°92 (1096 : charte d'Étienne-Henri comte de Blois en faveur de l'abbaye) ; n°104 (1104 : témoin dans une restitution de droits à l'abbaye). *Cartulaire.abb. Marmoutier Blésois*, p.81, 128, 135 (voir en particulier un acte de 1108 où Gilduin est témoin du seigneur de Chaumont). *Chartes vendômoises*, n°LXXVIII, vers 1130 : mention de *Hamelinus, Gilduini frater*, et de *Gilduinus de Magduno*.

219—Cité par I. de la Saussaye, *Le château de Chambord*, Lyon, Louis Perrin, 1859, p.110-111.

Meung en Loir-et-Cher, mais je n'ai pas trouvé de localité ou de lieu-dit de ce nom. Peut-on l'identifier avec Madon, sur la commune de Candé-sur-Beuvron (Loir-et-Cher, arr. Blois), hameau proche de Chaumont et de Chambord ? *Magdunum* n'a probablement été, dans ce cas, qu'une latinisation à rebours du nom français Madon. Il est pour moi certain que cette famille n'a rien à voir avec Meung-sur-Loire, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a éventuellement à voir avec Mehun-sur-Yèvre.

Beauvais

Guillaume [*Maidunensis, Magdunensis, de Magduno*], témoin en 1137 d'une charte de Louis VI à l'intention des moines de Beaupré en Beauvaisis²²⁰. Probablement le même que Guillaume, clerc de la cathédrale de Beauvais, témoin en 1138 et en 1147 de chartes de l'évêque Eudes II²²¹.

Boinville-le-Gaillard (Yvelines)

Bouchard [*dictus de Magduno*], donne en 1269 ses rentes sur certaines maisons à Boinville à l'abbaye des Vaux-de-Cernay²²².

Châlons-sur-Marne

Gervais [*de Magduno*] (maître) : Chanoine et trésorier du chapitre de la cathédrale Saint-Étienne de Châlons. Avec ses deux confrères Jean de Poincy, prévôt du chapitre de Meaux et futur évêque de cette ville, et Jean d'Acy, doyen de Meaux et chancelier du royaume de Sicile, il était trésorier de la décime extraordinaire ordonnée par le pape Urbain IV pour financer la « croisade » de Charles à Naples et en Sicile ; on le repère à de très nombreuses reprises dans les mandements de Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile, en 1266-67²²³.

Il était contemporain de son homonyme Gervais [II] de Meung le chevalier, qui était en 1266 à Bénévent ; l'un était sur le champ de bataille et l'autre dans les coffres... Gervais le trésorier disparaît des sources avant 1268, son rôle paraissant terminé alors ; il était décédé avant 1270. Était-il originaire de Meung-sur-Loire, de Mehun-sur-Yèvre ? S'agissait-il d'un cousin ou parent de Gervais [II] ? Malheureusement, on ne sait répondre à cette question.

220—Voir Luchaire 1890, 585, p.266.

221—1138 : Abbé Pihan, « Saint-Just-en-Chaussée. Étude historique et archéologique », *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, 1883, p.404. 1147 : *Cart. St-Leu*, p.55. Le chanoine Muller, identifiait *Magdunum* à « Meung où il est demeuré à l'église Saint-Liphard un portail latéral de notre date ».

222—*Cart. Vaux-de-Cernay*, t.I, p.647-648.

223—*Actes Charles I^{er} de Sicile*, n°10, 31, *passim*. « *familiares nostri in recolligenda decima ecclesiarum proventuum nobis in Regno Francie et quibusdam aliis locis ab apostolico Sede concessa* ».



Fig.15. Extrait du plan cadastral de 1829 conservé en mairie, légendé par nos soins. A : chapelle de l'Hôtel-Dieu. B : Emplacement primitif de l'Hôtel-Dieu (A et B ont été détruits après 1912 pour laisser place à une rue). C : Extensions de l'Hôtel-Dieu jusqu'au début du XX^e siècle. D : Hôtel du Chéray. E : Hôtel de la Salle et chapelle Saint-Barthélémy. F : Ancienne emprise du Chéray ?

Hugues [*de Magduno*] : archidiacre de Saint-Étienne de Châlons, est mentionné comme étant récemment décédé en 1272²²⁴.

Chartres

Guillaume [*Magdunensis*], clerc de l'évêque de Chartres Geoffroy, témoin d'une charte de ce dernier entre 1133 et 1145²²⁵.

Laon

Guillaume [*de Magduno*] : Chanoine au chapitre cathédral de Laon en 1331, portant le titre de familier commensal de l'évêque ; il siégeait encore en 1353²²⁶. Ce Guillaume fut exécuteur testamentaire de l'évêque Albert de Roye ; en 1338, il effectua de nombreux voyages pour cette exécution, et, dans le courant de ces missions, alla passer deux jours à Meung ; il mourut en 1366²²⁷. Dans ce cas, il n'existe absolument aucun doute sur l'origine du chanoine.

224—Edmond de Barthélémy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, Paris, A.Aubry, 1861, p.428.

225—*Cart. Madeleine Châteaudun*, p.12-14.

226—Guillaume Mollat, *Jean XXII (1316-1324) : Lettres communes*, t.X, Paris, de Boccard, n°52466 (22 janvier 1331). Thomas Marie Joseph Gousset, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, vol.3, Paris, Jaquet, 1844, pp.719, 724, 726, 727 (1344, 1350, 1351, 1352).

227—Millet 1982, p.120, 135.

Jean [de Meun] : Chanoine au chapitre de Laon dès 1340 ; il sut se faire apprécier par Enguerrand VII, sire de Coucy, puisque celui-ci adressa en 1363 une supplique au pape Urbain V pour qu'il puisse bénéficier, en plus de sa prébende laonnoise et d'une autre à Tournai, d'une prébende à la cathédrale de Reims. Apparemment il obtint ce bénéfice, et en plus fut appointé conseiller du roi au bailliage de Vermandois²²⁸.

Paris

Mathieu [*de Magduno*], clerc, notaire du roi, nommé chanoine le 8 janvier 1375 (n.st.) à la cathédrale de Rouen²²⁹.

Simon [*de Magduno*], possède une maison à Paris rue de la Harpe à côté de la maison du Cygne et du Paon en 1309²³⁰.

Thomas [*de Magduno*], condamné pour avoir détourné parie d'un héritage par le bailli d'Orléans en 1309²³¹.

228—*Ibidem*, p.735-736. Voir aussi Georges Tessier, « L'activité de la chancellerie royale au temps de Charles V », *Le Moyen Âge*, 1938, p.14-52 et p.81-103, ici p.41. Cité dans Millet 1982, p.516, comme chanoine de 1340 à 1371. Alphonse Fierens, *Suppliques d'Urbain V (1362-1370)*, Paris, Honoré Champion, 1914, n°574.

229—Arch.dép. Seine-Maritime, G 2326.

230—*Olim*, III, 1^{ère} partie, p.432.

231—*Olim*, III, 1^{ère} partie, p.422-423.

Annexe 2

Les seigneuries du Cheray et de la Salle. Localisation du siège de la seigneurie des Meung dans la ville

La localisation du siège de la seigneurie tenue par la famille de Meung dans la ville a fait l'objet dans le passé de plusieurs analyses ; la plus ancienne, et la plus clairvoyante probablement, est celle que le chanoine Jacques Binet inséra en plusieurs fois dans ses *Dialogues* écrits vers 1579 : nous transcrivons ci-dessous plusieurs extraits de ces textes *Dialogues*, qui, malgré leurs répétitions, se complètent et s'épaulent. Plus tard, l'abbé Foucher a retranscrit dans ses deux plans conservés aux archives municipales les indications fournies par Binet ; nous avons précisé en fig.1 et Fig.15 ces mêmes indications, en y ajoutant la localisation de l'Hôtel-Dieu, telle qu'elle résulte du plan dressé avant son transfert en 1912²³².

À l'époque du chanoine Binet, il existait au nord-est de la collégiale un grand îlot bordé par la place du Martroy, par la rue du Cloître au sud, et par la petite rue Saint-Barthélémy (aujourd'hui rue du docteur Michel) à l'est. Dans cet îlot, l'ensemble de parcelles marqué D sur le plan de la fig.15 constituait à son époque la maison seigneuriale du Chéré ou Chezay²³³ ; celui marqué E était occupé par l'hôtel dit de la Salle ou de Corvoy, et comprenait une chapelle dédiée à saint Barthélémy qui donna son nom à la petite rue attenante. Le chanoine indiquait que les deux hôtels étaient séparés par un mur dans lequel une grande porte de pierre de taille avait été percée ; à son époque, elle était murée, mais il en déduisait que les deux hôtels faisaient initialement partie du même ensemble, et indiquait d'ailleurs qu'il avait entendu dire par une personne ayant examiné les titres anciens que la séparation avait eu lieu deux siècles et demi auparavant, soit vers 1330. Il notait la présence de gros murs, dont on peut penser qu'il s'agissait des restes de l'enceinte du cloître au nord. Enfin, il indiquait que certaines des parcelles de ce grand îlot avaient été dès son époque baillées à



Fig.16: Vue de la place du Martroy vers le nord au début du XX^e siècle. Au fond sur la droite, on voit le bâtiment de l'Hôtel-Dieu précédé par un escalier à trois côtés ; à côté de ce bâtiment, en milieu d'îlot, l'ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu (coll. pers.)



Fig.17: Vue de la place du Martroy vers le sud-est au début du XX^e siècle. Sur la gauche, les maisons formant le côté oriental du Martroy, toutes réédifiées au XIX^e siècle ; la grande entrée charretière pourrait se situer à l'emplacement approximatif de l'entrée de l'hôtel du Chéray. La cave médiévale se trouve sous les deux maisons en prolonge-

ment à des particuliers : il s'agissait des parcelles situées au nord de l'hôtel de la Salle, le long de la rue des Bouchers (aujourd'hui rue Emmanuel Troulet), constituées au détriment des fossés de l'enceinte primitive, rachetées plus tard pour agrandir l'Hôtel-Dieu (elles sont occupées aujourd'hui par la halle moderne de Meung). On a également la preuve par certains actes de l'Hôtel-Dieu, qu'il en était de même au nord de l'hôtel du Chéray (zone F du plan de la fig.15) : ainsi en est-il de la maison « assize sur le Cloître de Meung, joignant l'hostel et maison-Dieu dudit Meung d'une part, et le Chéray d'autre part », pour laquelle en 1580, Gaspard Marin, boisselier, payait une redevance à l'Hôtel-Dieu²³⁴.

²³⁴—Archives de l'Hôtel-Dieu, B2, fol. 124.

²³²—Archives anciennes de l'Hôtel-Dieu et Léproserie, transférées en 2013 aux Archives départementales du Loiret.

²³³—Voir l'analyse de l'acte de vente, les 9-10 août 1551, de la seigneurie du Chéray par René de Beauvillier au sieur d'Huisseau, mentionnant la « maison, jardin et cour ouvrant sur le cloître de Saint-Liphard » (Arch.dép.Loiret, fonds Jarry, 2J 2461).

L'HÔTEL DU CHÉRAY

Il ne reste malheureusement rien de l'élévation médiévale de l'ancien hôtel du Chéray ; toutes les maisons des bordant la place du Martroy datent du XIX^e siècle, leurs façades ayant été unifiées sur la place et sur la rue après la réalisation du cadastre de 1829 (fig.16, fig.17). En revanche, la maison orientée nord-sud à l'angle entre la place du Martroy et la rue du Cloître, aujourd'hui séparée en deux parcelles (parcelles 3 et 4 du cadastre moderne, 455 et 456 du cadastre de 1829), conserve en sous-sol un puits et une cave voûtée d'origine médiévale.

Par le chanoine Binet, on sait que l'hôtel possédait son entrée principale sur la place du Marché, c'est-à-dire le Martroy, du côté des maisons de l'Hôtel-Dieu : la grande porte devait donc se situer à peu près là où se trouve aujourd'hui la porte charretière de la parcelle 5 du cadastre moderne (parcelle 459 du cadastre de 1829, en F sur la fig.16). Il existait, selon le chanoine, une entrée secondaire donnant au sud, en face du portail de l'église collégiale, dans la rue du Cloître ; malheureusement, de ce côté-ci également, les maisons sont refaites, leurs portes paraissant assez modernes (fig.18).

En 1212, l'évêque refusa à Hugues de Meung le droit d'agrandir sa maison vers la place du Martroy, du côté du puits et de la maison aumônière (précurseur de l'Hôtel-Dieu)²³⁵ ; l'évêque avait fait diligenter une enquête qui conclut que cette place était un ancien cimetière, donc une terre consacrée, et qu'en conséquence elle était inconstruite. Le cimetière avait sans doute disparu depuis longtemps en 1212 ; mais encore en 1579, le chanoine Binet signalait que des fouilles avaient mis fortuitement au jour des ossements sur la bordure nord de la place - en tout cas que ses anciens l'affirmaient.... On peut penser que le cimetière originel du monastère se trouvait ici ; il fut remplacé par le cimetière Saint-Nicolas situé hors les murs au sud-ouest.

Où se trouvait le mur séparant l'hôtel du Chéray de celui de la Salle ? Dès le XIX^e siècle, il existait entre les deux ensembles D et E une bande de terrain occupée en son milieu par une maison carrée, qui n'est pas antérieure au XVIII^e siècle si l'on en juge par son aspect actuel. On note à l'extrémité orientale de l'ensemble parcellaire D un mur épais sommé d'un glacis qui devait à l'origine être indépendant, et fut intégré à la maison moderne ; peut-être s'agissait-il du mur de séparation (fig.18).

²³⁵—Voir note 63.



Fig.18. Extrait d'une carte postale du début du XX^e siècle montrant la façade sud de l'Hôtel de Chéray (extrait de Meung-sur-Loire. La Belle Histoire). On voit à gauche le soupirail de la grande cave médiévale nord-sud. À droite, on voit le glacis supérieur couvrant le mur épais entre l'hôtel du Chéray et les parcelles voisines.

L'HÔTEL DE LA SALLE OU DE COURVOY

La partie orientale du grand îlot situé au nord-est de la collégiale, de l'autre côté de l'ancien hôtel du Chéray, était constituée à l'époque du chanoine Binet par un hôtel dit « hôtel de la Salle » ou « hôtel de Courvoy » (fig.15, emplacement E ; fig.20). L'historien évoquait la « haute et massive maison » marquant cette propriété, ainsi que la chapelle Saint-Barthélémy ; celle-ci est définitivement identifiée par la mention de la « chapelle Saint-Barthélémy en la maison de la Salle » dans le pouillé de 1750-1758 du diocèse d'Orléans ; pour autant, même si elle est mentionnée dans le pouillé, elle devait n'être plus desservie depuis longtemps, puisqu'elle n'est pas évoquée lors de la visite pastorale de l'évêque Fleuriau d'Armenonville en 1709²³⁶. Si elle existait encore au XIX^e siècle, ce qui n'est pas sûr, elle a définitivement disparu lors des aménagements modernes de la halle et de son environnement oriental.

En revanche, la maison « haute et massive » constitue encore de nos jours un monument important sur la place du Cloître ; elle a probablement dû sa conservation au fait qu'elle servit de mairie de 1828 à 1945, et qu'elle accueille aujourd'hui des services administratifs (fig.20)²³⁷. Vers la place, cette longue maison à deux niveaux sur

²³⁶—De Fouques de Villaret 1890, p.221. Le revenu de cette chapelle était de 60 livres annuelles. Visite pastorale ; Médiathèque d'Orléans, ms. 596, folio 169 verso-170.

²³⁷—Meung-sur-Loire. La Belle Histoire, p.175-181. On trouve p.178-179 un plan parcellaire, et surtout une carte postale du début du XX^e siècle montrant la façade sud de la mairie sans le grand escalier moderne donnant sur la rue.



Fig.19 . Vue de la façade nord sur cour de l'hôtel dit « de la Salle » (cl. JM 2012)

sous-sol à semi-enterré pourrait paraître remonter au XVIII^e siècle, avec ses grandes fenêtres rectangulaires, ses œils-de-bœuf éclairant les combles ; le XIX^e siècle y a également laissé sa trace avec l'escalier à deux volées symétriques et la grande porte percée pour la mairie. Cependant les travaux de restauration qui l'ont concernée ces dernières années ont mis en évidence de façon très heureuse son pignon, où l'on remarque au rez-de-chaussée surélevé une fenêtre à meneau obturée, et au premier étage une petite baie en lancette fortement ébrasée, voisinant avec un oculus en briques moderne. Par ailleurs la façade nord présente au premier étage une jolie fenêtre gothique rectangulaire à coussinets, dont la colonnette au chapiteau feuillagé porte un linteau estampé de deux arcs brisés (fig.19). Deux portes médiévales sont ménagées dans cette façade : l'une, couverte d'un plein cintre, est sans doute assez tardive et mène dans une cave semi-enterrée voûtée en berceau, éclairée au sud par un soupirail chanfreiné, alors que l'autre, rectangulaire, est probablement contemporaine de la fenêtre.

Il s'agissait donc d'une très grande demeure médiévale, probablement remaniée à de nombreuses reprises, présentant dès l'origine deux niveaux sur sous-sol ; on doit noter au voisinage,



Fig.20. Vue de l'Hôtel de la Salle prise depuis le sud-est en 2013. Noter les ouvertures médiévales dans le pignon (cl. JM)



Fig.21. Vue de l'hôtel de la Salle prise depuis le nord-est. Noter le petit bâtiment avec sa porte médiévale (cl. J 2013)

dans l'emprise de l'ancien hôtel, un petit bâtiment carré possédant une porte à l'encadrement médiéval au nord (fig.21).

Le chanoine Binet, se basant sur le fait que les habitants de Meung appelaient parfois la propriété « hôtel de Courvoy », avait identifié l'un de ses propriétaires comme étant Guy de Courvoy, dont l'épouse Marie de Courbanton avait fondé un anniversaire dans l'église de Saint-Liphard. Cette appartenance est confirmée par deux testaments conservés dans les archives notariales ; dans le premier, un Jean de Courvoy, écuyer, légua en 1412 vingt livres tournois pour la réparation de la chapelle Saint-Barthélémy de son hôtel ; dans le second, vers 1419, Guillot de Courvoy légua une somme pour fabriquer une chasuble, des étoles et des fanions pour les desservants de cette chapelle²³⁸.

238—Arch.dép. Loiret, Fonds Jarry, 2J 2461 (2 octobre 1412 : Jehan de Corvoy, sgr de Corvoy, donne à la réparation de la chapelle de St Berthelome estant en l'ostel dudit escuier 20 lb.t). Doguet 1981, p.70 « l'écuyer « Guillot de Cornoy » seigneur de Cornoy occupe la seigneurie de la salle à Meung. En effet, dans

Cette famille de Courvoy ou Corvoy, originaire de Corroy (cne Ormes, Loiret), était implantée en Beauce, à Lignerolles et Patay »²³⁹. Le premier de ses représentants apparaissant à Meung fut Jean [I], titulaire de la moitié du fief du moulin des Bans, l'autre moitié étant tenue par Geoffroy [I] de Saint-Brisson ; ils figurent tous deux dans le cartulaire des fiefs de l'évêque, au début du XIV^e siècle. Plus tard, un autre Jean (II ?) de Courvoy épousa Marie Prunelé, dont il eut quatre fils : Jean [III], Guillaume, Guyot, Philippot. Jean [III] donna procuration en décembre 1371 à son cousin Jean Prunelé, en son nom et celui de ses frères et sœurs, pour vendre tout l'héritage de leur mère en la sénéschaussée de Carcassonne²⁴⁰. Quant à leur mère Marie Prunelé, elle avait épousé en secondes noces Geoffroy [II] de Saint-Brisson, qui en 1361, après sa mort, fonda un anniversaire pour elle²⁴¹.

Les testateurs de 1412 et 1419, Jean et Guillot de Courvoy, coïncident probablement avec Jean [III] et son frère Guyot, mais on doit demeurer prudent devant une telle identification²⁴². À la génération suivante, on trouve le Guy de Courvoy cité par le chanoine Binet : avant 1469, il eut pour épouse Marie de Courbanton qui fonda l'anniversaire à Saint-Liphard cité plus haut. Leur fille Marie, dame de Corroy, veuve du chevalier Lancelot Boyau, fonda en 1478 une chapellenie en l'église de Cléry. Sans descendance directe, elle assigna à cette chapellenie sa seigneurie de Corroy, ainsi qu'un hôtel situé derrière l'église de Cléry, sur lequel on reviendra ; elle mit comme réserve à cette donation que son plus proche cousin Charles de Courvoy, par ailleurs chanoine de Saint-Liphard de Meung, soit le premier chapelain, et puisse habiter l'hôtel à titre viager²⁴³.

Dès lors, on peut faire une hypothèse quant à l'origine de propriété de l'hôtel de la Salle, et à sa séparation d'avec l'hôtel de Chéray. De façon évidente, Geoffroy [I] de Saint-Brisson, héritier de

son testament, il demande à ce que soit faite une chasuble, des étoles, des fanions pour la chapelle Saint-Bartholomée de son hôtel ».

239—*Cart.fiefs évêques d'Orléans*, folio 299. Sont signalés à Lignerolles au début du XIV^e siècle Pierre de Courvoy, son épouse Jeanne, leur fils Guillaume de Courvoy, et un Philippe de Courvoy, mais pas Jean dans ce contexte.

240—Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, VIII, p.601. Voir note 170.

241—Voir note 157.

242—En 1385, une Agnès de Courvoy, veuve d'un Guiot de Courvoy, est poursuivie en justice par un juif d'Orléans pour des dettes non remboursées (Cochard 1896, p.153). Dès lors, Guillot était peut-être le fils de Jean [III], et non son frère qui serait Guiot...

243—Actes du 26 avril 1478 et du 17 février 1489 n.st. (Arch.dép. Loiret, fond Jarry, 2J 2521). On trouve en 1476-78 un autre Jean de Courvoy, écuyer, et une certaine Marie Coline son épouse (Arch. Dép. Loiret, B 2270, inventaire des archives disparues).

Jean [II] de Meung pour le Chéray, fut lié familialement avec Jean [I] de Courvoy ; à la génération suivante, le remariage de Marie Prunelé veuve de Jean [II] de Courvoy et mère des Courvoy seigneurs de la Salle, avec Geoffroy [II] de Saint-Brisson confirme ces liens. Il paraît donc certain que, durant la première moitié du XIV^e siècle, la propriété originelle située au nord-est de la collégiale fut divisée en deux lors d'un processus successoral ; la partie occidentale continua de porter le nom de Chéray, alors que la partie orientale prit le nom de Courvoy, du nom de ses possesseurs. Cette hypothèse est corroborée par la remarque de Binet selon laquelle la séparation intervint deux siècles et demi avant l'écriture de son ouvrage en 1579.

Lors de ce partage, la chapelle Saint-Barthélémy demeura dans l'hôtel de Courvoy. Pour autant, on est enclin à suivre le chanoine Binet lorsqu'il remarquait que cette dédicace rappelait fortement celle de l'église collégiale fondée dans la seigneurie de La Ferté-Avrain, constituant une preuve supplémentaire de l'unité primitive de l'ensemble parcellaire situé au nord-est de Saint-Liphard. En effet, le culte du saint n'était pas si répandu qu'on ne puisse s'étonner de la coïncidence. Ce saint martyr dont le supplice fut d'être écorché vif était invoqué pour les maladies de peau, mais également pour les convulsions - y avait-il quelque relation avec la malaria endémique en Sologne ?

Aussi peut-on en conclure que, dès l'origine, les avoués de l'abbaye eurent à disposition cette grande zone située au nord de l'église, en bordure de son cimetière et limitrophe de l'enceinte. C'était bien ici que se trouvait la « maison » de Lionnet de Meung, qu'il laissa pour se réfugier dans le clocher de l'église lorsque l'enceinte du Cloître eut été prise ; c'est bien ici que la famille de Meung domina jusqu'au milieu du XII^e siècle la vie du petit noyau urbain, jusqu'à la reprise en main de Manassès de Garlande.

L'ORIGINE DE L'APPELLATION « LA SALLE »

On a vu plus haut que l'origine du toponyme Chéray, ou plutôt Chézay, est le latin *caseium* signifiant petite maison, qui a donné tous les toponymes Chézy, Chessy, Chierry et bien d'autres. En revanche, l'origine de l'appellation « hôtel de la Salle » pour le démembrement du Chéray n'a pas été élucidée. À vrai-dire, sa première apparition connue est dans les manuscrits de Binet, à la fin du XVI^e siècle, de telle sorte qu'il n'existe aucune certitude sur son existence au Moyen Âge. Cependant, le chanoine, en bon connaisseur de l'histoire

de sa région, n'avait pas manqué de remarquer l'existence d'une seigneurie de La Salle située de l'autre côté de la Loire, en face de Cléry-Saint-André, qui avait appartenu à la famille de Meung ; de façon incidente, il avait noté aussi l'existence un lieu-dit La Salle sur le territoire de Meung, dans le finage des Marais et de la Nivelles, n'hésitant pas à les mettre en relation. Il ne connaissait pas une troisième occurrence d'une seigneurie de la Salle, à l'intérieur même du bourg de Cléry-Saint-André au XV^e siècle.

Il est intéressant d'analyser chacune des occurrences pour évaluer leur relation éventuelle avec l'hôtel urbain de la Salle.

La Salle-lez-Meung

On trouve dans le cartulaire des fiefs de l'évêque d'Orléans entre 1292 et 1312, mention d'un hébergement de la Salle dans le ressort de Meung : Jean Abigart, dit Belon, écuyer, tenait de Jean [II] de Meung « son hébergement des Marais de Meung, avec les pertinences et les fossés, qu'on appelle communément la Salle ». Déjà en 1250, un arbitrage entre l'évêque d'Orléans et le chapitre Saint-Liphard, citait des maisons « qui sont du pont des Marais jusqu'à Soquocionem (ou Soconiam, lieu-dit inconnu), tenues par Guillaume Comte, qui ont été du fief des héritiers de la Salle »²⁴⁵. Il s'agissait donc d'un fief basé aux Marais, au nord-est de Meung dans la vallée des Mauves. Ce fief de la Salle-de-Meung, ou la Salle-lez-Meung, est mentionné tout au long de l'Ancien Régime : ainsi en 1524-26, il était tenu par Gabrielle Aymeret, veuve de François Coignard, seigneur de Rondonneau et de la Salle-de-Meung ; en 1568, François Langlois était sieur de la Salle-de-Meung ; en 1618 est mentionnée Rose Tuault, veuve de Jean Cassegrain, sieur de la Salle-les-Meung²⁴⁶.

Ce fief est mentionné comme abandonné par Jacques Binet, qui indiquait en 1579 : « Es environs (...) sont les fondemens de l'ancien chasteau des Marais, la place portant encores le nom de chasteau (...). Plus en sus vers la Nivelles sont trouvez vestiges de deux anciens chasteaulx dont l'un s'appelloit Culant et l'autre la Sale, outre les vestiges de l'ancien lieu de la Nivelles. »²⁴⁷.

²⁴⁴—« *Johannes Abigart dictus Belon, armiger, tenet a magistro Johanne predicto herbergagium suum de Maresiis de Magduno, cum persiamensis et fossatis, quod vulgariet appellatur la Sale* » (Cart.fiefs. évêché Orléans, fol. 315 verso).

²⁴⁵—Cart.chap. St-Liphard, n°37 et 38. Le lieu de *Soquocionis/Soconia* est inconnu ; on peut s'interroger ici sur une erreur du copiste.

²⁴⁶—Arch.dép. Loiret, B 2279 (acte disparu connu par l'inventaire) ; Arch.dép. Eure-et-Loir, 2E 19/71 ; *Bulletin de la Société dunoise*, 1936, p.106.



Fig.20. Plan cadastral (1829) du secteur des Marais à Meung. Noter le château de Marais, entre le moulin de Paulin et le moulin des Marais, ensemble du début XVII^e siècle avec une chapelle privée. Dans la partie basse du plan, à l'est du château des Marais, noter la curieuse formation prise dans les bras de la Mauve, qui suggère une fortification fossoyée mais pourrait être plus tardive (on reconnaît au crayon le tracé de la ligne de chemin de fer). Le hameau de la Nivelles est à droite en dehors de l'image.

L'ancien château des Marais a été reconstruit depuis que Binet a écrit son manuscrit, probablement au début du XVII^e siècle, et il en demeure un corps de logis, une chapelle, et des tours d'enceinte ; de même, l'ancien lieu de la Nivelles réduit à des vestiges en 1579 est aujourd'hui un hameau²⁴⁸. En revanche, ni la Salle ni Culant n'ont laissé de trace, pas même dans le cadastre napoléonien ; le qualificatif de « châteaux » qu'employait Binet à leur égard est certainement exagéré. Le cadastre de 1829 révèle la présence à proximité du château des Marais d'une curieuse plate-forme circulaire avec une sorte de basse-cour qui exista jusqu'à la création de la ligne de chemin de fer d'Orléans à Tours. Il aurait pu s'agir d'une ancienne structure fossoyée correspondant à la Salle-lez-Meung. Mais quoi qu'il en soit, rien n'indique qu'il y ait eu la moindre relation entre ce site et

²⁴⁷—Antiquités de Meung - Dialogues, folio 34.

²⁴⁸—je remercie M. Vinace, propriétaire du château, d'avoir bien voulu m'autoriser à le visiter. La maison de maître était entourée d'une enceinte aux murs maigres flanquée par des tours rectangulaires dont une possède encore trois consoles pour un balcon ou une latrine, au profil classique. L'entrée primitive semblait s'effectuer par une tourelle-porte carrée pourvue de créneaux à mousquet. Il a existé dans le passé un beau parc enclos. À côté de la maison se trouve une chapelle très restaurée en style tardo-médiéval, quasi impossible à dater ; elle fut visitée en 1707 par l'évêque Fleuriau d'Armenonville et trouvée en bon état.

l'hôtel urbain de la Salle, l'un et l'autre ayant une histoire différente.

La Salle-lez-Cléry

Peut-on imaginer que l'hôtel urbain démembré du Chéray ait reçu son nom du fait de la seigneurie de la Salle-lez-Cléry ? C'est tout simplement impossible : en effet, à l'époque où le démembrement eut lieu, c'est-à-dire vers 1320-1330, la Salle-lez-Cléry était aux mains de la famille de Melun, qui n'avait plus rien à voir avec les Saint-Brisson et les Courvoy.

La Salle de Cléry

On a vu plus haut qu'une descendante des premiers Courvoy titulaires de l'hôtel urbain de Meung, Marie de Courvoy, veuve de Louis Boyau, légua en 1478-1479 à la collégiale de Cléry un hôtel situé derrière l'église : plus précisément, il s'agissait de « l'hôtel, la terre et seigneurie de la Salle située et assise derrière ladite église de Cléry où ladite demoiselle est à présent demourant »²⁴⁹. Cet hôtel

²⁴⁹—Actes du 26 avril 1478 et du 17 février 1489 n.st. (Arch.dép. Loiret, fond Jarry, 2J 2521).

n'avait rien à voir avec le château de la Salle-lez-Cléry, depuis longtemps abandonné ; il s'agissait d'une maison du village de Cléry qui fut utilisée comme sacristie pour la collégiale après le don qu'en fit Marie. Si la coïncidence est curieuse, puisque la famille de Courvoy possédait un hôtel de la Salle à Meung, et un hôtel de la Salle à Cléry, elle n'est probablement pas significative.

En conclusion, la désignation « La Salle » dans ces divers contextes géographiques et historiques ne semble pas justifier une origine commune, qu'elle soit familiale ou fonctionnelle, au choix de la dénomination pour chacun des sites étudiés. Probablement doit-on considérer comme une simple coïncidence le fait que l'hôtel urbain résultant de la division du siège du Chéray ait été appelé de cette façon, portant ainsi à la fois le nom d'un petit fief de la vallée des Mauves, et celui d'une seigneurie proche de Cléry. Un léger doute existe pour l'identité de l'appellation de l'hôtel urbain des Courvoy à Meung, et celui de la même famille à Cléry, au XV^e siècle ; peut-être manquaient-il d'imagination...

Annexe 3

Extraits du manuscrit de Jacques Binet concernant le Chéray et la Salle

Extrait du Troisième colloque sur l'antiquité de Meung

[folio 20] : « Par un tiltre de l'an 1212 est déclaré que la maison d'un seigneur nommé *Hugo de Magduno* estoit proche de l'Hostel-Dieu et d'une place où y avoit eu un cemetière par lesquelles bornes nous entendons que la maison de ce seigneur estoit celle où bien estoit en la place où est celle de Monsieur de Mortemar [*rayé*: Monpipeau]. (...) On appelle ceste maison la maison du Chezay, en laquelle demeure Monsieur le receveur de Beines. Vous y pouvez voir des anciennes murailles fort espesses ou plus tost cestes desdictes murailles en la première court contre les bastimens de l'Hostel-Dieu y en a un gros mourceau monstrant bien qu'il reste d'un fort édifice aultre que d'un bastiment de citoyen de ville. En une aultre court y en a aussi et mesmes on y voit une assez grande huisserie de pierre de taille d'un huis à présent muré, de quoy on juge que ce n'estoit qu'une maison de celle du Chezay et celle de la Salle, combien que ce sont à présent deux diverses seigneuries.

Le temps passé y avoit delà l'eau un chasteau appelé le Chezay, lequel nom est demeuré à un grand climat des pastis de l'autre rive. On voit encores (ce disent les marinières) quelques pierres de demeurant au fond de l'eau. Quand le Bailly de ladite seigneurie du Chezay tien les assises ou bien quand le seigneur faict générale appellation de ses vassaulx, ledit bailly se sied à la porte dudict logis du Chezay ouvrant dedans le cloistre. *Insula ille aut peninsula* [folio 20 verso] *illa*.

Tout ce grand quartier qui vient depuis le coing de l'Hostel-Dieu le long de ladite maison du Chezay jusques au coing de devant la grand'porte de l'église S. Liphard, puis baissant au coing de ceste haulte et espesse maison de la Salle et de ce coing encores baissant par la rue de S. Berthélémy [*rue du docteur Michel*] jusques à un aultre coing et remontant amont par la rue aux Bouchers [*rue Emmanuel Troulet*], n'estoit à mon opinion que les appartenances de ces seigneurs nommez *de Magduno*, lequel par partages a esté divisé en deux seigneuries, et aussi quelques places d'alentour furent depuis baillées à aultres qui tiennent encores à cens de l'une desdites seigneuries comme par exemple les maisons de ladite rue aux Bouchers du costé de deça vers le jardin de ladite Salle tiennent du seigneur ou dame d'icelle Salle, appelée aussi Courvoy du surnom d'un gentilhomme qui en fut jadis seigneur. La femme duquel ou bien d'un des enfants de celluy qui donna le nom à ceste place, nommée Marie de Courbantou, fonda anniversaires en nostre église.

Il n'y a pas long temps que le Chezay est en la maison de Messieurs de Rochecouard [*sic*] seigneurs de Mormemar [*sic*] et Monpipeau ; il estoit tenu par Messieurs de Beauvillier seigneurs de la Salle-lès-Cléry et de la Ferté-Hubert alias aux Oignons, dont est à présent seigneur Monsieur le comte de Saint-Aignan en Berry ayant le nom de Beauvillier. J'ay leu un tiltre par lequel appert que ladite Salle-les-Cléry appartenoit à un seigneur nommé d'Usson [*Husson*]. J'en ay leu un aultre du temps du roy saint Loys d'un Jehan de Meung (*de Magduno*) parlant de sa terre près Cléry sans la nommer la Salle, mais pour plusieurs raisons je trouve que c'estoit la Salle. Ce tiltre me fut baillé pour translater en françois y a 25 ou 26 ans, lequel estoit gardé par les Brousts seigneurs de Chenevelles et de ses dépendances paroisse de Joy-le-Potier en Soloigne à trois lieux d'icy. En laquelle paroisse y a des boys appelez les bois de la Salle et plusieurs terres qui sont de la justice de la Salle, et y en a qui tiennent en fief du seigneur dudict Chezay que j'ay veu venir à la porte de la maison qui est en ceste vielle, estans des parens de ceulx qui me baillèrent à translater ledict tiltre de Jehan de Meung. (...)

Extrait du Troisième dialogue sur l'antiquité de Meung

[folio 41, à propos de la maison de Hugues de Meung à agrandir vers l'Hostel-Dieu sur la place du Martroy] : « Par ladite sentence fut dit que c'estoit un cemetière, toutefois à présent n'y a aucun cemetière près l'Hostel-Dieu. Aulcuns assurent que en fouillant en ceste place qui est le long dudict Hostel-Dieu et près de la porte de la maison du Chezay où demeure Me François de Beines, on a quelques fois trouvé des ossemens de corps humains, voire aussi ès fondemens de la maison de defunct Me Matthieu Regnouard chirurgien et barbier. »

[folio 41 verso] : « J'entends que ledit livre rouge parle de la maison en telle sorte que ce soit celle du Chezay où demeure ledit de Beines, en laquelle encores du passé du demeurant de fort espesses murailles contre l'Hostel-Dieu et en une cour de derrière en laquelle court on voit un large huis à présent muré monstrant que ce logis et la Salle n'estoient qu'une maison. Par quelques tiltres se voit que les seigneurs du Chezay et de la Salle avoyent héritages à Cléry et en aultres lieux. Les seigneurs de Chenevelles paroisse de Joy-le-Potier en Sologne m'ont y a plus de 24 ans montré un titre latin fait environ le règne de S. Loys où un nommé Jehan de Meung dispose de sienne terre assise près Cléry. Il appert assez par les privilèges des habitans en icelle, que c'est la seigneurie de la Salle, qui est de grand estendue

pour le regard de la censive et justice. Il y a quarente ou cinquante ans qu'elle avoit beaucoup plus de fond. Ceste terre de la Salle va depuis Cléry (au bout du pont duquel bourg y avoit (combien qu'assez loing) un lieu appellé le chasteau de la Salle) jusques à Ardon d'une part et jusques bien près le bourg de Joy d'autre. Ce lieu appellé la Salle près la Nivelles pourroit estre à ce seigneur *de Magduno* [Dans cette dernière phrase, Binet désigne le lieu-dit de la Salle au quartier des Marais de Meung, et non la Salle-lez-Cléry dont il parle juste avant].

Il y avoit delà l'eau un chasteau appellé le Chezay que la rivière gaigna. Ledit de Beines dict qu'en sa jeunesse estant en une toue, on luy monstra les marches de la cave dudit chasteau que l'eau couvroit : de présent cela est couvert de deça la rivière. Tous ces héritages estans à un gentilhomme, outre ce qu'il pouvoit posséder en aultres lieux. Et les deux seigneuries du Chezay et de la Salle n'estans qu'une pour lors, ce n'est de merveilles si le [folio 42] seigneur portant le surnom de *Magduno* a esté appellé seigneur de la ville de Meung à cause qu'il avoit une maison seigneuriale dedans Meung.

(...) Je vous veulx adviser que le seigneur de ladite Ferté Avrein près Chasteauvieux en Sologne porte le surnom de Meung, auquel lieu y a un collège de chanoines desquels l'église est fondée de Saint Berthélémy duquel saint y a eu une chapelle fondée dedans la court de la Salle de Meung autrement appellée Courvoy par ce que un gentilhomme portant le surnom de Corvoy fut seigneur de ladite Salle, laquelle dès assez long temps fut par partage ou autrement séparée du Chezay. J'estime que ledit Bouchard de Meung estoit aussi seigneur de ladite Ferté et que ceste lignée avoit dévotion à S. Berthélémy auquel elle avoit édifié lieux saints tant icy que en leur aultre seigneurie. (...).»

Extrait de la Response à la demande que l'on m'a faite sur un passage des Annales de M^e Nicole Gilles

[folio 46 verso] : « La maison seigneuriale où les vassaux de la Baronnie dudit Chezay viennent faire la foy ou leurs offices est tellement assise que la grande porte d'icelle ouvre sur le cloistre et marché de Meung près des maisons de l'Hostel-Dieu et par un huis de derrière elle ouvre encores sur ledit cloistre quasi vis-à-vis de la grand' porte de l'église de S. Liphard. Il est aisé à voir par quelques vestiges de fort espesse et ancienne muraille qui se voyent tout contre un bout dudit Hostel

-Dieu que derrière la maison de sire Charles Jarry et aultre part, que en ceste place a esté aultres fois le logis d'une aultre homme que d'un citoyen de ville. Entre ledit logis et ceste massive et haulte maison que l'on appelle la Salle, y a un large huis muré qui monstre que tout cela n'estoit qu'une maison, combien que aujourd'hui il y ait plusieurs maisons à l'entour, desquelles aucunes sont en la justice du Chezay et les aultres en celle de la Salle. Car comme j'ay ouy dire à quelque personnage qui a manié les titres de ladite maison il y a environ deux cens cinquante ans que ladite ancienne maison fut partie en deux, desquelles [folio 47] chacune desquelles eut sa justice et ses vassaux. Toutefois elles tiennent tout en fief de Monseigneur l'évesque d'Orléans. Or outre ce que l'on trouve imprimé du sedit Lionnet de Meung, nous avons plusieurs anciennes copies esquelles se fait mention de certains seigneurs ayans maison en ceste ville qui portoyent le surnom de Meung, dont j'ay recueilli que leur maison estoit celle qui est à présent appellée la maison du Chezé et ladite Salle (...).»

[folio 47] : « On appelle communément l'obit de Courbantou et se fait mention ou martyrologue d'une nommée Marie de Courbantou, de laquelle le mary s'appelloit Guy de Courvoy, à cause duquel surnom de Courvoy on appelle quelques en ceste ville la susdicte Salle du nom de Courvoy (...).»

[folio 47, à propos de la place du Martroy] : « Observez que ceste place estoit près de l'Hostel-Dieu alias de l'hospital et de la maison dudit Hue de Meung. Il y en a encores en ceste ville qui ont veu comme en fouillant en terre en la place qui commence à la maison de me Loys Regnouard à tirer droit le long de l'Hostel-Dieu à la grand'porte de ladite maison du Chezé, on trouvoit des ossemens de corps humains qui avoyent esté long temps à enterrez en ladite place qui par ladite sentence fut déclarée avoir esté un cemetière ».

[folio 48] : « J'ay mémoire d'avoir vu y a environ 26 ans, un titre latin qui estoit entre les mains d'aucuns des subjects de la Salle lez Cléry, auquel titre un nommé *Johannes de Magduno* faisoit quelque déclaration des redevances que les subjects de sa terre d'après Cléry luy devoient. Il estoit daté d'environ le règne de S. Loys qui trespasa l'an 1270. Ce Jehan de Meung pouvoit estre fils de l'un de ces trois Gervais, Hervé et Hugues de *Magduno* dont a esté parlé cy-dessus ou bien estoit de leur parenté (...).»

Sources et bibliographie

I - SOURCES MANUSCRITES

BINET - DIALOGUES—Jacques Binet, *Trois colloques sur l'antiquité de Meung-sur-Loire*, suivis de *Trois dialogues sur l'antiquité de Meung-sur-Loire*, suivis de *Response à la demande que l'on m'a faite sur un passage des Annales de Me Nicole Gilles, ouquel est escript que le roy Loys le Gros donna à Philippe son frère bastard la seigneurie de Meung-sur-Loire*, datés du 26 juin 1579, BnF, fr. 5408 (une copie de la *Response* et fragment d'un dialogue à la bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3942).

Le manuscrit du chanoine Jacques Binet, chantre du chapitre Saint-Liphard, terminé le 26 juin 1579, est un très curieux ensemble où l'auteur expose son analyse historique de la fondation et du développement de la ville de Meung jusqu'au XIII^e siècle. Il fait usage d'un remarquable discernement et d'une clairvoyance exceptionnelle pour son interprétation des sources et leur utilisation.

CART.ABB. FONTEVRAUD (GRAND) - Grand Cartulaire de l'abbaye de Fontevraud, BnF, n.a.lat. 2414

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY I—*Histoire des abbés de l'abbaye Saint-Mesmin de Micy, avec analyse de chartes*, Médiathèque d'Orléans, ms.487, fol.2-39 (extraits de Dom Verninac, XVIII^e siècle)

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY II—*Extraits de chartes de l'abbaye de Saint-Mesmin*, Médiathèque d'Orléans, ms.488, fol.56-76 (analyses de Dom Verninac, XVIII^e siècle)

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY III—*Extraits de chartes de l'abbaye de Saint-Mesmin*, BnF, coll.Baluze, t.41, fol.172-207 (extraits et analyses d'André Duchesne, XVII^e siècle)

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY IV—*Extraits de chartes de l'abbaye de Saint-Mesmin*, BnF, coll.Baluze, t.78, fol.89-151 (extraits et analyses de Baluze, XVIII^e siècle)

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY V—*Cartulaire de l'abbaye Saint-Mesmin*, BnF, lat. 5420 (cartulaire composé par Roger de Gaignières, XVII^e siècle)

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY VI—*Extraits du Cartulaire de l'abbaye Saint-Mesmin*, BnF, lat. 12739 (extraits de Dom Estiennot, XVIII^e siècle)

CART.ABB. ST-MESMIN DE MICY VII—Marie-Marguerite Lemarignier, *Études sur les anciennes chartes de l'abbaye Saint-Mesmin de Micy et essai de restitution des cartulaires*, Thèse de l'École nationale des chartes, 1937 (un exemplaire aux Archives départementales du Loiret, une

copie à la Bibliothèque de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes)

CART.ABB. LIEU NOTRE-DAME—Extraits des chartes de l'abbaye du Lieu Notre-Dame, Médiathèque d'Orléans, ms.487, fol.166-179

CART.COMM. SAINT-MARC D'ORLÉANS—Cartulaire de la commanderie de Saint-Marc d'Orléans, Archives nationales de France, S 5010.

CART.FIEFS ÉVÊQUES ORLÉANS—*Extraits des cartulaires des fiefs de l'évêque d'Orléans*, Médiathèque d'Orléans, ms.487, fol.286-326 (XVIII^e siècle)

CART.FIEFS COMTE DE BLOIS I—Registre d'aveux rendus au comte de Blois, Archives nationales de France, P 1478

CART.FIEFS COMTE DE BLOIS II—Registre d'aveux rendus au comte de Blois, Archives nationales de France, P 1483

CART.FIEFS DUCHÉ D'ORLÉANS—*Extraits des cartulaires des fiefs du duché d'Orléans*, Médiathèque d'Orléans, ms.487, fol.229-270 (XVIII^e siècle)

CART.FIEFS SEIGN. FERTÉ-ST-AIGNAN—Cartulaire des fiefs des seigneurs de la Ferté-St-Aignan, BnF, coll. Clairambault, vol.970 (XVI^e siècle)

CART.CHAP. ST-BARTHÉLÉMY—*Cart.chap. St-Barthélémy*, Archives départementales du Loir-et-Cher, G337 (XV^e siècle)

CART.CHAP. ST-LIPHARD I—*Cartulaire du chapitre Saint-Saint-Liphard de Meung-sur-Loire*, Archives départementales du Loiret, G130 (2Mi539) (copie de Polluche au XVIII^e siècle)

CART.CHAP. ST-LIPHARD II—Extraits de chartes du cartulaire du chapitre Saint-Liphard de Meung, BnF, Collection Baluze, t.78, fol.152-192.

GÉNÉALOGIES ORLÉANAISES—Chanoine Robert Hubert, *Généalogies orléanaises des familles ayant habité la province de l'Orléanais ou s'y rattachant indirectement*, Médiathèque d'Orléans, ms.608-615. Accessible en ligne sur le site de la Médiathèque). S'il est indispensable de consulter et d'analyser ses œuvres, car le chanoine disposait de sources qui ont disparu, il convient de le faire d'une façon critique, à l'inverse de ce qui est fait en général, on a l'occasion d'y revenir tout au long de cette étude.

RECUEIL DE PIÈCES SUR SAINTE-CROIX—Chanoine Polluche, *Recueil de pièces sur le chapitre Sainte-Croix*, Médiathèque d'Orléans, ms.552 (XVIII^e siècle)

II - SOURCES CONSERVÉES À MEUNG-SUR-LOIRE

Arch.mun.Meung : Archives municipales de Meung

SÉRIE 2J

2J 1764. Contre-inventaire du mobilier du château en 1790

SÉRIE 7J (ANCIENNES ARCHIVES PAROISSIALES).

7J 1. « Conseil de Fabrique : délibérations (registre). 1803-1896 »

7J 3. « Comptabilité de la Fabrique : livre-journal (registre), 1865-1906 »

7J 16. « Collégiale Saint-Liphard ». Dossier comprenant des pièces diverses sur les travaux menés à l'église (en particulier devis, factures et reçus concernant les travaux de 1860-64, de 1949 ; articles de presse concernant la restauration du clocher en 1969 ; article concernant la restauration de 1985)

7J 18. « Saint-Liphard et établissements religieux ». Dossier contenant des pièces historiques diverses sur l'église de Saint-Liphard. Ce dossier contient en particulier un livre manuscrit de l'abbé Foucher sur la vie de saint Liphard, et sur l'histoire de l'église collégiale. Ce prêtre a été curé de Meung à partir de 1865, puis chanoine honoraire d'Orléans. Érudit magdunois, membre résidant de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, il avait, semble-t-il, amassé une considérable documentation sur l'histoire de la ville : Auguste Longnon le consulta pour son livre *Étude biographique sur François Villon*, paru en 1877 (voir p.89). Il décéda en 1896, et son hommage fut déclamé en la cathédrale par l'abbé Bellet (*Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XI, n°157, p.187-188. Marcel Charoy le cite dans son livre (Charoy 1908, p.260), en regrettant que ses archives demeurent cachées aux mains de ses héritiers. Or il n'en était rien, car l'abbé Foucher a lui-même brûlé toutes ses archives, à l'exception d'un livre manuscrit consacré à l'histoire de saint Liphard, et de deux plans également manuscrits, conservés tous deux dans les archives communales (voir ci-après, 7J 20). Voici ce qu'il écrivait dans une petite note placée en exergue de son livre manuscrit : « Nota : Ne point chercher mon Histoire de Meung. Convaincu que je ne pourrais jamais combler certaines lacunes et que, par conséquent, je ne pourrais jamais faire quelque chose de complet, j'ai brûlé tout ce que j'avais rédigé sur ce sujet. Alex Foucher ».

Ce dossier comprend également, parmi d'autres, le texte manuscrit de la description de l'église par le vicaire Doncheny, établi le 19 août 1845 pour la présentation de l'église à un comité non précisé.

7J 20. « Histoire : plans de la ville, 17^{ème}-18^{ème} s. ». Ces deux plans non signés sur calque de la fin du XIX^e siècle (mal datés par le titre de l'inventaire des archives), sont de façon certaine des dessins auto-

graphes de l'abbé Foucher. Tous deux sont des restitutions, faites par l'abbé, de la topographie de la ville sous l'Ancien Régime ; l'un donne une vue générale de la ville incluant ses faubourgs jusqu'au pont, l'autre une vue de l'intérieur de la ville. Ils ont été heureusement publiés dans le livre collectif *Meung-sur-Loire. La belle histoire*, p.47 et 66, mais, de façon très regrettable, les légendes qui sont fournies sont totalement fantaisistes (pour la vue générale : « plan de la ville au XIV^e siècle avec ses chapelles », et pour la vue intérieure : « plan résumé de Meung en 1600 »). La qualité de l'érudition de l'abbé Foucher permet de considérer les localisations topographiques comme fiables - nous l'avons vérifié à de multiples reprises. Néanmoins, on ne doit en aucun cas considérer ces plans comme des copies de documents originels, ce qui est malheureusement trop souvent le cas ; en particulier, les figurations d'éléments comme les tours, tourelles, barbicanes et autres fortifications sont de pures inventions...

ARCH. HD-LÉPROSERIE

Les archives anciennes de l'Hôtel-Dieu et de la léproserie Saint-Lazare, fusionnés depuis 1667, étaient conservées jusqu'en 2013 dans une cave de la maison de retraite Le Champgarnier à Meung. Nous avons pu les consulter librement sur les lieux ; après cette consultation, et sur notre recommandation, un transfert vers les archives municipales de Meung a été envisagé.

III - SOURCES PUBLIÉES

ACTES CHARLES LE CHAUVE—*Recueil des actes de Charles [III] le Chauve, roi de France*, éd. Arthur Giry, Maurice Prou, Paris, Imprimerie nationale, t.I 1943, t.II 1952.1908.

ACTES CHARLES I^{ER} DE SICILE—Alain de Bouïard, *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284)*, Paris, de Boccard, 1926,

ACTES PARLEMENT—*Actes du Parlement de Paris : deuxième série, de l'an 1328 à l'an 1350*, éd. Henri Furgeot, Paris, Plon, 1920.

ACTES PHILIPPE IER—Henri d'Arbois de Jubainville, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908.

APPARICION MAISTRE JEHAN DE MEUN—Honoré Bonet [Bovet/Bouvet], *L'Apparicion maistre Jean de Meun*, éd. Société des bibliophiles français, Paris, Silvestre, 1845 ; éd. Ivor Arnold, Paris, Les Belles Lettres, 1926.

CAPITULARIA EPISCOPORUM—*Capitularia Episcoporum*, pars I, MGH, éd. Peter Brommer, Hannover, Hahn, 1984.

CART.ABB. TRINITÉ VENDÔME—*Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, éd. Charles Métais, 5 vol., Paris, Picard, 1893-1904

CART.ABB. MADELEINE CHÂTEAUDUN—*Cartulaire de l'abbaye la Madeleine de Châteaudun*, éd. Lucien Merlet et Louis Jarry, Châteaudun, Louis Pouillier, 1896

- CART.ABB. ND DE VOISINS—*Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Voisins*, éd. Gaston Vignat, Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t.16, Orléans, 1879-1887, 2^{ème} partie.
- CART.ABB. ND DE BEAUGENCY—*Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Beaugency*, éd. Gaston Vignat, Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t.16, Orléans, 1879-1887, 1^{ère} partie.
- CART. MARMOUTIER DUNOIS—*Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, éd. Émile Mabille, Châteaudun, Henri Levesne, 1874
- CART. ND DE CHARTRES—*Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, éd. Eugène de Lépinos, Lucien Merlet, Chartres, Garnier, 3 vols. 1865.
- CART. ND DE PARIS I—*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, éd. Benjamin Guérard, t.I, Paris, Crapet, 1850.
- CART. ST-LEU—Eugène Muller, *Cartulaire du prieuré Saint-Leu d'Esserent (1080-1538)*, Pontoise, Société historique du Vexin, 1900-1901
- CART. SAINT-PIERRE DE LILLE—*Cartulaire de l'église collégiale Saint-Pierre de Lille*, éd. E. Hautcoeur, Lille-Paris, Quarré-Picard, 1894, 2 vols.
- CART. STE-CROIX—*Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, éd. Joseph Thillier et Eugène Jarry, Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t.30, 1906.
- CART. VAUX-DE-CERNAY—*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, éd. Luc Merlet et Auguste Moutié, Paris, Henri Plon, 1857-58, 2 t.
- CATAL.ARCH. JOURSANVAULT—*Catalogue analytique des archives de M.le Baron de Joursanvault*, Paris, J.Techener, 2 vols. 1838.
- CHART.ABB. ND DE L'AUMÔNE—Charles Cuissard, « L'abbaye de l'Aumône ou le Petit-Citeaux. 1102-1776 », *Bulletin de la Société dunoise*, t.IV, 1881-1884, p.393-435
- CHART. ST-BENOÎT-SUR-LOIRE—*Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, éd. Maurice Prou et Alexandre Vidier, Paris, Picard, 2 t., 1907-1912.
- CHART. VENDÔMOISES—Charles Métais, *Chartes Vendômoises*, Vendôme, Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 1905.
- CHRONIQUES D'ANJOU ET D'AMBOISE—*Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, éd. Louis Halphen et René Poupardin, Paris, Picard, 1913.
- COLLECTION DE SCEAUX—Louis Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, 3 t, Paris, Imprimerie nationale, 1863-1868.
- COMPTES ROYAUX (1285-1314) - Robert Fawtier, *Comptes royaux (1285-1314)*. Vol. I. *Comptes généraux*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1953.
- DOCUMENTS INÉDITS SUR L'ORLÉANAIS—A. Dupré, « Documents inédits sur l'Orléanais », *Mémoires de la société historique et archéologique de l'Orléanais*, p.379-427.
- DOCUMENTS ORLÉANAIS—Lucien Auvray, « Documents orléanais du XII^e et du XIII^e siècle. Extraits. Formulaire de Bernard de Meung », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XXIII, 1892.
- FORMULAE—*Formulae Merowingi et Karoli Aevi*, MGH Legum, sect.V, éd. Karl Zeuner, Hannover, Hahn, 1882-86.
- GRAND CARTULAIRE DE FONTEVRAUD - 2—*Grand cartulaire de Fontevraud* (Pancarta et cartularium abbatissae et ordinis Fontis Ebraudi), éd. Jean-Marc Bienvenu, avec la collaboration de Robert Favreau et Georges Pont, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2005.
- INVENTAIRE INTENDANCE—*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles. Série C. Administration provinciale*, t.I, Intendance de la Généralité d'Orléans et Assemblée provinciale de l'Orléanais, pub. Par Camille Bloch et Jacques Soyer, Orléans 1927.
- ITINÉRAIRE DE PHILIPPE LE BEL—Élisabeth Lalou, Robert Fawtier, François Paillard, *Itinéraire de Philippe [IV] le Bel (1285-1314)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2007.
- LA ROUE DE LA FORTUNE—*La Roue de la Fortune ou Chronique de Grancey*, trad. et publié par Émile Jolibois, Chaumont, Veuve Miot-Dadant, 1857.
- LE ROMAN DE LA ROSE 1880—*Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meung*, éd. Pierre Marteau (t.I à 4), Jules Croissandeau (t.5), 5 vol., Paris-Orléans, Paul Daffis-Herluison, 1878-1880.
- LE ROMAN DE LA ROSE 1914—*Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meung*, éd. Ernest Langlois, 5 vol., Paris, Firmin-Didot, 1914-1924.
- LE ROMAN DE LA ROSE 1965—*Le Roman de la Rose*, éd. Félix Lecoy, 3 vol., Paris, Honoré-Champion, 1965-1970.
- LE ROMAN DE LA ROSE 1992—Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, éd. Armand Strubel, Paris, Le Livre de Poche, 1992
- OLIM—Auguste-Arthur Beugnot (éd.), *Les olim, ou registres des arrêts rendus par la Cour du Roi : sous les règnes de saint Louis, de Philippe Le Hardi, de Philippe Le Bel, de Louis Le Hutin et de Philippe Le Long*, Paris, Imprimerie royale, 1839-1848, 4 vol.
- POUILLÉS DE LA PROVINCE DE SENS—*Pouillés de la Province ecclésiastique de Sens*, éd. Alexandre Vidier et Léon Mirot, Imprimerie Nationale, t.III, Paris, 1904.
- REGISTRES CHANCELLERIE ANGEVINE—*I registri della cancelleria Angioina*, sous la direction de Riccardo Filangieri, t.I, éd. Riccardo Fliangieri, Naples, Accademia Pontaniana, 1950, p.195-307
- TESTAMENT DE JEAN DE MEUNG—« *Testamentum Johannis de Magduno* », éd., trad. et commenté par Jules Doinel, dans *Le Roman de la Rose 1880*, t.V, p.305-333.
- VIE DE LOUIS VI LE GROS—Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. Henri Waquet, Paris, 1929.

IV - BIBLIOGRAPHIE

- BAGUENAUT DE PUCHESSE 1918—Gustave Baguenaut de Puchesse, « Jean de Meung en Italie », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, anc. série, XVIII, 212, 1917, p.48.
- BARTHÉLÉMY 1984—Dominique Barthélémy, *Les deux âges de la seigneurie banale : pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (XIe-XIIIe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.
- BATTIFOL 1894—Louis Battifol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, 1894.
- BAUNARD 1860—Louis Baunard, *Théodulphe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury-sur-Loire*, Orléans, 1860.
- BELLON 1733—M. Bellon, *Superstitions anciennes et modernes : préjugés vulgaires qui ont induit les Peuples à des usages et à des pratiques contraires à la Religion*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1733.
- BIMBENET 1863—Eugène Bimbenet, « Justice du chapitre de Sainte-Croix (d'Orléans) », dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.6, 1863, p.110-160.
- DU BOUCHET 1661—Jean du Bouchet, *Histoire généalogique de la maison royale de Courtney*, t.6, 1863, p.110-160.
- BOUDET 1997—Jean-Patrice Boudet, éd., *Le Recueil des plus célèbres astrologues de Simon de Phares*, vol.1 texte, vol. II commentaires, Paris, Honoré Champion, 1997.
- BOULAY DE LA MEURTHE 1906—Cte Alfred Boulay de la Meurthe, « Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine », dans *Mémoires de la Société archéologique de la Touraine*, t.45, 1906.
- BOUVIER 1913—Pierre Bouvier, « Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au Moyen Âge et au XVI^e siècle », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 34, 1913, p.157-332.
- CHAROY 1908—Marcel Charoy, *Étude historique sur le château de Meung-sur-Loire*, Orléans, 1908.
- COCHARD 1896—Chanoine Th. Cochard, « La Juiverie d'Orléans du VI^e au XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t.33, 1896.
- DE COURCELLES 1822—Jean-Baptiste Pierre Jullien de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe*, Paris, 12 vol., 1822-1833.
- CUISSARD 1902—Charles Cuissard, « Origine de la gouttière de cire présentée par les quatre barons orléanais et liste des fiefs de l'évêché d'Orléans (1292-1312) », *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1902, p.129-218.
- CUISSARD 1904—Charles Cuissard, « Les chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix », *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1904, p.59-257.
- DELISLE 1873—Léopold Delisle, « Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce conservées à la Bibliothèque nationale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1873, t.34, p.5-32.
- DEPREUX 1994—Philippe Depreux, « Le comte Matfrid d'Orléans (av. 815-836) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1994, p.331-374.
- DOGUET 1981—Armelle Doguet, *D'après les minutes notariales : Recherches sur la vie municipale et la société urbaine à Meung-sur-Loire au début du XV^e siècle*, Mémoire de Maîtrise réalisé en 1980-1981 à l'Université Paris [IV] sous la direction de M. J. Heers, déposé à la Médiathèque d'Orléans et aux Archives départementales du Loiret.
- DUBOIS 1818—Abbé Dubois, *Notice historique et description de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans*, Orléans, Darnault-Morant, 1818.
- DUCHÂTEAU 1888—Abbé Duchâteau, *Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours*, Orléans, H. Herluison, G. Séjourné, 1888.
- DURRIEU 1914—Paul Durrieu, « Jean de Meun et l'Italie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1916, vol.60, n^o5, p.436-444.
- EDEINE 1974—Bernard Edeine, *La Sologne. Contribution aux études d'ethnologie métropolitaine*, Paris, Mouton, 2 t., 1974.
- DE FOULQUES DE VILLARET 1883—Amicie de Foulques de Villaret, « Recherches historiques sur l'ancien chapitre cathédral de l'église d'Orléans de son origine jusqu'au seizième siècle », *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t.18, 1883, p.447-625.
- DE FOULQUES DE VILLARET 1890—Amicie de Foulques de Villaret, « Un pouillé de l'ancien diocèse d'Orléans d'après un manuscrit de l'évêché », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, vol.9, n^o132-143, 1883, p.199-225.
- FOURQUIN 1963—Guy Fourquin, *Le domaine royal dans le Gâtinais d'après la prise de 1332*, Paris, SEVPEN, 1963.
- GARAUD 1953—Marcel Garaud, *Histoire générale du droit privé français, de 1789 à 1804*, Paris, Recueil Sirey, 1953.
- GARAUD 1964—Marcel Garaud, *Les châtelains de Poitou et l'avènement du régime féodal : XI^e et XII^e siècles*, Poitiers, Bausrez, 1967 (Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e s., VIII, 1964).
- GAZEAU 2007—Véronique Gazeau, *Normannia Monastica*, Caen, Publications du CRAHM, 2007.
- GUÉRIN 1960—Isabelle Guérin, *La vie rurale en Sologne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1960.
- GUÉRIN-BROT 1994—Isabelle Guérin-Brot, « Les Ferté de Sologne du XI^e au XIII^e siècle », *Bulletin du Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne*, t.16, n^o3, juillet-septembre 1994, p.15-72.
- GUÉRIN-BROT 1996—Isabelle Guérin-Brot, « Les seigneurs de Châteaueux (Neung-sur-Beuvron) », *Bulletin du Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne*, t.18, n^o1, janvier-mars 1996, p.9-25.

- GUÉRIN-BROT 1997—Isabelle Guérin-Brot, « L'origine de la famille de la Ferté-Meung : le contrat de mariage du 30 août 1480, comportant une institution contractuelle d'héritier », *Bulletin du Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne*, t.19, n°1, janvier-mars 1997, p.7-37.
- GUESSARD 1848—Francis Guessard, « Gauluet ou le sire des Gaules (1380-1423) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1848, t.9, p.441-473.
- GUYON 1647—Symphorien Guyon, *Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans*, Orléans, Maria Paris, 1647.
- HEAD 1990—Thomas Head, *Hagiography and the Cult of Saints : The Diocese of Orleans, 800-1200*, Cambridge University Press, 1990.
- HEIL 1999—Johannes Heil, « Abogard, Amolo, das Kirchengut und die Juden von Lyon », *Francia*, t.25, 1998 (1999), p.39-76.
- JAROSSAY 1902—Abbé Eugène Jarossay, *Histoire de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin-lez-Orléans (502-1790)*, Orléans, M.Marron, 1902.
- JARRY 1899—Louis Jarry, Notre-Dame de Cléry. *Histoire religieuse et politique de la ville de Cléry et de sa collégiale*, Orléans, Paul Pigelet, 1899.
- JARRY 1930—Eugène Jarry, « La prétendue réception de Jeanne d'Arc à Reuilly », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XXI, n°229, 1930, p.255-277.
- KOHN 1982—Roger Kohn, « Les Juifs de la France du Nord à travers les archives du Parlement de Paris (1359-1394) », *Revue des Études juives*, 1982, vol.141, p.5-138.
- DE LA ROCQUE 1680—Gilles André de la Rocque, *Traité de la noblesse et de toutes ses différentes espèces*, Paris, 1680
- DE LA VALLIÈRE 1888—H. de la Vallière, « Notice sur Viévy-le-Rahier », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t.XXVII, 1888, p.221-252.
- LE MAIRE 1648—François Le Maire, *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans, ensemble le tome ecclésiastique*, 2^e éd., Orléans, Maria Paris, 1648.
- LOUIS 1974—René Louis, *Le Roman de la Rose. Essai d'interprétation de l'allégorisme érotique*, Paris, Honoré Champion, 1974.
- LUCHAIRE 1890—Achille Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890.
- MANNIER 1872—E. Mannier, *Ordre de Malte. Les commanderies du grand-prieur de France*, Paris, Aug. Aubry - Dumoulin, 1872.
- DE MAULDE 1871—René de Maulde, *Études sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen Âge et à la Renaissance*, Orléans, Herluison, 1871.
- MELLEVILLE 1848—Maximilien Melleville, *Histoire de la ville et des sires de Coucy*, Laon, Journal de l'Aisne, 1848
- MERLET 1857—Lucien Merlet, « Procès pour la possession du comté de Bigorre (1254-1503) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1857, t.18, p.305-324.
- MEUNG-SUR-LOIRE. LA BELLE HISTOIRE—*Meung-sur-Loire. La Belle Histoire*, ouvr. coll. sous l'égide de l'Office du tourisme, Maury, 1996
- MILLET 1982—Hélène Millet, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon*, Rome, École Française de Rome, 1982
- MONFRIN 1996—Jacques Monfrin, « Jean de Brienne, comte d'Eu, et la traduction des Météorologiques d'Aristote par Mahieu le Vilain (vers 1290) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belle-Lettres*, 140^e année, n°1, 1997, p.27-36.
- PÂRIS 1842—Paulin Pâris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, Paris, Bibliothèque nationale, 1842, vol.5
- PATRON 1871—Abbé Jean-Baptiste Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais*, Orléans, A. Gatineau, 1871, 2 vols.
- PÈRE ANSELME—Père Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roi*, Paris, 9 vol., Compagnie des Libraires, 1726-1733 ; suppléments par Pol Potier de Courcy, Paris, 3 vol., Firmin-Didot, 1873-1890.
- POITOU 1994—Christian Poitou, « Au cœur de la Sologne, Le chapitre de Saint-Barthélémy de la Ferté-Avrain au XVII^e siècle », *Bulletin du Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne*, t.16, n°3, juillet-septembre 1994, p.99-126.
- QUICHERAT 1880—Jules Quicherat, « Jean de Meung et sa maison à Paris », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol.41, n°41, 1880, p.46-52.
- REPERTORIUM DER ARTES DICTANDI—Franz Josef Worstbrock, Monika Klaes, Jutta Lueke, *Repertorium der Artes dictandi des Mittelalters*, t.I, München, 1997 (en ligne sur le site de la Bayerische Staatsbibliothek).
- ROSSI 2003—Luciano Rossi, « Du nouveau sur Jean de Meun », *Romania* 121, 2003, p.430-460.
- ROSSI 2004—Luciano Rossi, « Jean de Meun e Guido Guinizelli a Bologna », Bologna nel Medioevo. Atti del Colloquio internazionale (Bologna, 28-29 ottobre 2002), Quaderni di filologia romanza, 17, 2003, [2004], p.87-108.
- ROSSI 2005—Luciano Rossi, « De Jean Chopinel à Durante : la série *Roman de la Rose-Fiore* », dans *De la Rose. Texte, Image, Fortune*, pub. par Catherine Bel et Herman Braet, Louvain, Peeters, 2005, p.273-298.
- ROSSI 2008—Luciano Rossi, « Encore sur Jean de Meun : « Johannes de Magduno », Charles d'Anjou et le Roman de la Rose », dans *Cahiers de Civilisation médiévale*, 2008, vol.51, n°204, p.361-378.
- ROSSI 2009—Luciano Rossi, « La Rose et la Poire : contribution à l'étude de l'hétéronymie poétique médiévale », dans *Galloromanica et Romanica. Mélanges de linguistique offerts à Jakob Wüest*, éd. Hans-Rudolf Nüesch, Tübingen - Basel, A. Francke Verlag, 2009,

- p.215-251 (Romania Helvetica, vol.130)
- RUBLE 1881-86—Baron Alphonse de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, Adolphe Labitte, 4 vols. 1881-1886.
- SOYER 1932—Jacques Soyer, « Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du Loiret », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XXII, n°231, 1932, p.114-144
- SOYER 1942—Jacques Soyer, « À propos de Jean de Meung. Son véritable nom, la date exacte de sa mort, ce qu'il pensait de son langage et de son style », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XXIV, n°242, 1942, p.325-329
- THOMAS 1918—Antoine Thomas, « L'identité de maître Jean de Meun, étudiant à l'Université de Bologne en 1265-1269 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1918, vol.62, n°1, p.99-101.
- UNPÈLERINAGE À JÉRUSALEM—« Un pèlerinage à Jérusalem dans la première moitié du XI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t.51, 1890, p.204-206.
- VALLERY-RADOT 1931—Jean Vallery-Radot, "Meung-sur-Loire. L'église Saint-Liphard et la tour Manassès de Garlande", *Congrès Archéologique de France*, 93^e session (Orléans-1930), 1931, p.278-301.
- DE VASSAL 1848—Charles Louis de Vassal de Montviel, « Recherches sur le collège royal d'Orléans », *Revue Orléanaise. Recueil historique, archéologique et littéraire*, 2^e année, 1848, p.1-16, 84-120, 179-240.
- VAUZELLES 1873—Ludovic de Vauzelles, *Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans*, Paris, J.Baur, Orléans, H.Herluison, 1873.
- VIAUD 1994— Daniel Viaud, « La Ferté-Avrain au XVII^e siècle : une société marchande en milieu rural », *Bulletin du Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne*, t.16, n°3, juillet-septembre 1994, p.73-98.
- VIGNAT 1863—Gaston Vignat, « Testament de Raoul Grosparmi, évêque d'Orléans », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.6, 1863, p.444-459.
- VULLIEZ 1977—Charles Vulliez, « Un nouveau manuscrit « parisien » de la *Summa dictaminis* de Bernard de Meung et sa place dans la tradition manuscrite du texte », *Revue d'histoire des textes*, t.VII, 1977, p.135-151.
- VULLIEZ 1984—Charles Vulliez, « L'évêque au miroir de l'*Ars dictaminis* », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t.70, n°185, 1984, p.277-304.
- WALTHER 1979—Helmuth G. Walther, « Utopische Gesellschaftskritik oder satirische Ironie : Jean de Meun und die Lehre des Aquinaten über die Entstehung menschlicher Herrschaft », *Soziale Ordnungen im Selbstverständnis des Mittelalters*, éd. Albert Zimmermann, Berlin - New York, de Gruyter, 1979, p.84-105.

